PARC NATUREL
RÉGIONAL DES BOUCLES
DE LA SEINE NORMANDE

2025

Bilan d'activités

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Sommaire

Le mot du Président....4

Carte du territoire....5

Carte d'identité du Parc....6

Présentation des instances du Parc....7

Composition du Bureau syndical du Parc....8

L'équipe du Parc naturel régional....9

Le budget de l'année 2025....10

Couverture médiatique....11

PROJET 0.0.1.1. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'EVALUATION....12

PROJET 0.0.1.2. ORGANISER LA VIE DU SYNDICAT MIXTE....13

PROJET 1.1.1.1. ACCOMPAGNER LES SCOT DU TERRITOIRE POUR ASSURER LEUR COMPATIBILITE A LA CHARTE....14

PROJET 1.1.2.1. ACCOMPAGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DU PARC....15

PROJET 1.1.2.3. METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DU PARC UNE EXPERIMENTATION EN MATIERE D'URBANISME....17

PROJET 1.1.3.1. CONSTRUIRE UN GROUPEMENT D'ACTEURS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE E/R/C....18

PROJET 1.1.3.2. ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET D'AMENAGEMENT DANS LA LOGIQUE ERC....19

PROJET 1.2.1.1. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGER QUALITATIFS....21

PROJET 1.2.1.2. ETRE MAITRE D'OUVRAGE DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGERS SUR LES SITES EMBLEMATIQUES DU PARC....23

PROJET 1.2.1.3. OPERATION DE COMMANDES GROUPEES ET DE CONSEILS A LA PLANTATION....24

PROJET 1.2.2.1. METTRE EN PLACE UN PROJET DE PRESERVATION/REHABILITATION DES STRUCTURES PAYSAGERES SUR AU MOINS UN DES TERRITOIRES IDENTIFIES PAR LA CHARTE....26

PROJET 1.3.1.1. VEILLER A LA TRADUCTION LOCALE DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, NOTAMMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION....27

PROJET 1.3.1.2. LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES INVASIVES EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE....30

PROJET 1.3.2.1. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES....31

PROJET 1.3.2.3. ENGAGER ET SUIVRE DES CONTRATS ET CHARTES NATURA 2000 ET DES MAE....37

PROJET 1.3.3.2. DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE, ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES HAIES ET FORETS....38

PROJET 1.4.1.1. ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE VALORISATION D'UN RESEAU DE SITES HUMIDES GERES PAR LE PARC....41

PROJET 1.4.1.2. METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000....49

PROJET 1.4.1.3. ACQUERIR DES TERRAINS EN ZONE HUMIDE ET LES CONFIER EN GESTION A DES EXPLOITANTS AGRICOLES....52

PROJET 1.4.2.1. METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX....55

PROJET 1.4.2.2. ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE....56

PROJET 1.4.3.1. APPORTER UN CONSEIL ARCHITECTURAL AUX COLLECTIVITES ET AUX HABITANTS EN MATIERE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI....58

PROJET 2.0.0.1. ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER....59

PROJET 2.1.1.1. VALORISER LES PRODUCTIONS EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE (FRUITS, VOLAILLES, ABEILLES, ELEVAGE …) ET CONSERVER LA BIODIVERSITE DOMESTIQUE.....61

PROJET 2.1.1.2. DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....64

PROJET 2.1.1.3. DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS (POINT DE VENTE, RESTAURATION COLLECTIVE) 65

PROJET 2.1.2.1. DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (PNR, METROPOLE ROUEN NORMANDIE), VALORISER LE BOIS D'ŒUVRE ET DE CHARPENTE LOCAL.....68

PROJET 2.1.2.2. DEVELOPPER LES FILIERES ARTISANALES ET VALORISER LES ARTISANS ET LES SAVOIR-FAIRE.....71

PROJET 2.2.1.1. DEVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITE.....72

PROJET 2.3.1.1. DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS.....74

PROJET 2.4.2.1. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LEUR AGENDA 21 ET DE LEUR DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....76

PROJET 2.4.4.1. AVIS/DOSSIERS ICPE, ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES 77

PROJET 2.5.1. PROJET ROUTE DES CHAUMIERES.....78

PROJET 2.5.1.4. STRUCTURER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE..... 79

PROJET 2.5.2.2. DEVELOPPER LA QUALIFICATION DES ENTREPRISES PAR DES DEMARCHES DE LABELLISATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE (MARQUE ACCUEIL, PANDA, RESPECT…). SELON LES PRINCIPES DE LA CHARTE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE.....80

PROJET 2.5.3. ACTIONS DE PROMOTION, D'ANIMATION ET DE DIFFUSION..... 81

PROJET 2.6.2.1. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DES SPECIFICITES DU TERRITOIRE.....82

PROJET 3.1.1.1. OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES.....84

PROJET 3.1.1.2. METTRE EN PLACE ET SUIVRE L'OBSERVATOIRE DES ZONES HUMIDES ET DES INDICATEURS ASSOCIES.....85

PROJET 3.1.1.3. SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DE L'AVIFAUNE.....86

PROJET 3.1.1.4. ADMINISTRATION DES DONNEES SIG.....87

PROJET 3.1.1.4. PROJET AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES PHARES, MILIEUX ET SOUS TRAMES.....88

PROJET 3.1.1.4. PROJET AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DES ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES.....90

PROJET 3.1.1.6. CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....93

PROJET 3.1.2.2. PARTAGER LES DONNEES DU TERRITOIRE.....94

PROJET 3.1.2.3. EVOLUTION DES OUTILS DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE (NOTAMMENT CARTAPARC) 96

PROJET 3.2.1.1. CREER UNE DYNAMIQUE DE RESEAU ENTRE LES ACTEURS DE L'EDUCATION AU TERRITOIRE.....97

PROJET 3.2.1.2. EN PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE ET LA DRAC, METTRE EN PLACE DES PROJETS FEDERATEURS (CLEAC…).....98

PROJET 3.2.1.3. CREER DES OUTILS PEDAGOGIQUES ET DEVELOPPER LES ANIMATIONS A DESTINATION DES ENFANTS.....99

PROJET 3.2.2.2. DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL POUR LES COLLECTIONS DU PNR.....100

PROJET 3.2.3.1. POURSUIVRE L'ACTION D'INVENTAIRES COMMUNAUX CROISES DES PATRIMOINES CULTURELS ET LES ACTIONS DE VALORISATION DE CES INVENTAIRES.....101

PROJET 3.3.1. PROGRAMMATION ET ANIMATION DES MANIFESTATIONS FESTIVES ACCUEILLANT UN PUBLIC NOMBREUX.....103

PROJET 3.3.1.1. GENERER DE LA MEDIATION CULTURELLE ET DEVELOPPER DES EVENEMENTS PORTEURS D'UN MESSAGE DE DEVELOPPEMENT DURABLE FAVORISANT LA RENCONTRE ENTRE PUBLICS ET ENTRE GENERATIONS.....104

PROJET 3.3.1.2. COORDONNER ET STRUCTURER L'EVENEMENTIEL DU SYNDICAT MIXTE POUR CREER DU LIEN SOCIAL ET IMPLIQUER LES ACTEURS DU TERRIRTOIRE.....105

PROJET 3.4.1.1. EDITIONS GENERALES.....106

PROJET 3.4.1.2. DECLINER UN PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CHARTE.....109

PROJET 3.4.1.3. REDEFINIR LA PLACE ET LE ROLE DES REPRESENTANTS DES STRUCTURES, DEVELOPPER POUR EUX DES FORMATIONS ET VOYAGES D'ETUDE.....110

PROJET 3.4.1.4. COMMUNICATION NUMERIQUE.....111

Le mot du Président

Chaque année, c'est un plaisir pour moi de vous remettre ce bilan d'activités, présentant dans chacune des missions du Parc, les actions accomplies et en cours. Ce document réunit de façon exhaustive nos activités. Une autre version allégée de 16 pages est disponible sur notre site Internet.

Comme de nombreuses collectivités dans le contexte actuel, le Parc doit faire face à des contraintes budgétaires fortes. Cela impose une gestion très rigoureuse de nos dépenses, de faire des choix dans notre fonctionnement et notre façon d'agir auprès de vous. Mais l'ADN des Parcs naturels régionaux étant l'expérimentation et l'innovation, nous ne manquons pas d'idée et savons nous adapter et trouver des solutions. Que ce soit dans les Boucles de la Seine Normande ou dans un des 59 autres Parcs naturels régionaux français, les Parcs sont des leviers de développement. Pour une commune, faire partie d'un Parc constitue un sérieux atout. Cela signifie faire partie d'un territoire remarquable et singulier, riche de patrimoines naturel, culturel, bâti et paysager. Ainsi, nos communes bénéficient d'une solide expertise de l'équipe technique, à disposition pour les accompagner dans leurs projets. Enfin, l'effet levier financier du label « Parc naturel régional » est tout aussi intéressant, puisqu'au cours des 5 dernières années, un euro versé par les communes a entraîné une capacité d'agir sur le territoire à hauteur de 18 euros. Cette force d'action et d'innovation, vous la découvrirez au travers des nombreux exemples dans ce document.

La révision de la Charte de notre Parc a également occupé une bonne partie de notre année 2025. Après les différents diagnostics et études préalables, associant toutes les parties prenantes, nous sommes passés à une phase de réflexion entre élus avec quatre séminaires, qui ont permis de ressortir les différents enjeux de notre territoire pour la période 2028 – 2043. Puis, avec nos partenaires, nous avons établi un plan d'actions, selon une approche à plusieurs échelles de vie. Tout ceci a abouti à une validation d'une « version 0 » du projet de Charte au comité syndical de décembre 2025.

Enfin, je terminerai mes propos en saluant l'arrivée de Tanguy Beuzelin au poste de Directeur général des services du Parc, succédant à Laurence Dervaux qui a fait valoir ses droits à la retraite. Je remercie Laurence pour ces 10 années passées à la tête de l'équipe du Parc, et souhaite la bienvenue à Tanguy.

Jacques Charron
Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

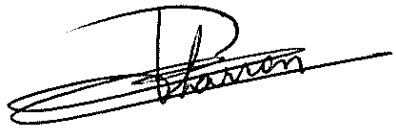

***NB** : Ce rapport d'activité est issu d'un export du logiciel EVA, logiciel d'évaluation de l'activité des Parcs naturels régionaux. C'est un rapport complet et exhaustif, mais qui peut parfois comporter des redondances de texte et/ou des éléments descriptifs antérieurs à 2025. Merci de nous excuser au préalable pour les difficultés de lecture que cela pourrait engendrer.*

Périmètre du Parc (2013-2028)

Carte du territoire (au 05/03/2026)

Carte d'identité du Parc *(au 05/03/2026)*

- **Une Région :** Normandie

- **2 Départements :** Seine-Maritime et Eure

- **76 Communes :**
  45 en Seine-Maritime, 31 dans l'Eure, + 3 communes associées : Sandouville, Bourg-Achard et Gruchet-le-Valasse

- **3 villes portes d'entrées :** Canteleu, Yvetot et Pont-Audemer

- **7 intercommunalités :**
  Métropole Rouen Normandie,
  Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
  Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,
  Communauté de communes Yvetot Normandie,
  Communauté de communes Roumois-Seine,
  Communauté de communes Pont-Audemer val de Risle,
  Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville.

- **90 900 hectares et 110 000 habitants**

- **9 espaces naturels protégés :**
  2 Réserves Naturelles Nationales, 6 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, 1 Réserve Biologique Domaniale et 2 Réserves Naturelles Régionales en cours

- **1 site Ramsar :** marais Vernier – vallée de la Risle maritime et une ville RAMSAR : Pont-Audemer

- **7 sites Natura 2000 :**
  6 Zones Spéciales de Conservation et 1 Zone de Protection Spéciale

- **3 Routes touristiques :** fruits, chaumières et abbayes.

Les instances du Parc

LE COMITE SYNDICAL

- Vote le budget, le tableau des emplois.
- Approuve les comptes administratifs.
- Se prononce sur les décisions portant orientations du syndicat mixte.
- Définit les attributions qu'il délègue au Bureau et au Président.
- Approuve le bilan d'activités.

LE CONSEIL ANNUEL DES MAIRES

- Suit l'activité du Parc (bilan d'activité, suivi de l'Agenda 21, évaluation de la charte) avec débat.

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

- Préparent les débats d'orientations du comité syndical et du Bureau.
- Suivent les dossiers qu'elles estiment prioritaires.
- Peuvent s'autosaisir.

AVIS

LE BUREAU SYNDICAL

- Approuve les décisions relatives au fonctionnement courant du syndicat mixte.
- Vote les avis dans le cadre des procédures pour lesquelles le Parc doit être consulté (urbanisme, étude d'impact, …).

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Débat du suivi de l'activité du Parc.
- Est le relais des réseaux professionnels et de la société civile.
- Est force de proposition pour l'aménagement durable du territoire.
- Peut s'autosaisir.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Apporte une évaluation scientifique des projets du syndicat mixte.
- Peut être consulté sur les projets, plans et programmes pour lesquelles le Parc est consulté (études d'impact…).
- Contribue à promouvoir le Parc comme territoire de recherche et d'expérimentation.
- Peut s'autosaisir.

DÉCISION

INFORMATION

LE PRESIDENT

Il est l'organe exécutif du syndicat mixte et délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

LA DIRECTION

Sous l'autorité du Président, prépare et exécute les délibérations des instances, assure le fonctionnement des services, de la gestion du personnel et le fonctionnement des instances.

Pôle Aménagement du territoire	Pôle Transition économique	Pôle Eau et Biodiversité	Pôle Education et culture	Pôle Ressources	Unité Communication et accueil

Composition du Bureau Syndical *(au 28/05/2026)*

Trombinoscope des élus

2026

DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

LE BUREAU SYNDICAL

Jacques CHARRON
Président

Virginie LUTROT
Vice-présidente

Bertrand BELLANGER
Vice-président

Nicolas GAVARD-GONGALLUD
Vice-président

Julien DELALANDRE
Vice-président

Gwendoline PRESLES
Vice-présidente

Didier PERALTA
Vice-président

COMPOSITION DU BUREAU

Région Normandie

Jean DELALANDRE

Pascal HOUBRON

Agnès LALOI

Clothilde EUDIER

Virginie LUTROT

SUPPLÉANTS
Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Eric HERBET
Xavier LEFRANCOIS
Sabrina GOULAY
Laetitia MALHERBE

Conseil départemental de la Seine-Maritime

Bertrand BELLANGER

Brigitte MANZANARES

Didier TERRIER

SUPPLÉANTES
Chantal COTTEREAU
Patricia RENOU
Cécile SINEAU-PATRY

Conseil départemental de l'Eure

Sylvain BONENFANT

Nicolas GAVARD-GONGALLUD

SUPPLÉANTES
Myriam DUTEIL
Marie TAMARELLE-VERHAEGHE

Communes de la Seine-Maritime

Marie-Claude BEAUFILS

Didier PERALTA

Bastien CORITON

Jacques CHARRON

SUPPLÉANTS
Didier FERAY
Benoît GAUTHIER
Gérard LEVILLAIN
Annic DESSAUX

Communautés d'agglomération et Communautés de communes

Julien DELALANDRE

Martine HOUSSAYE

Philippe MARIE

SUPPLÉANTS
Cyriaque LETHUILLIER
Josette SIMON
Vincent LECARPENTIER

Communes de l'Eure

Gwendoline PRESLES

Patrice AUVRAY

SUPPLÉANTS
Benoît BOUET
Alain MARGOT

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Organigramme DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

JUIN 2025

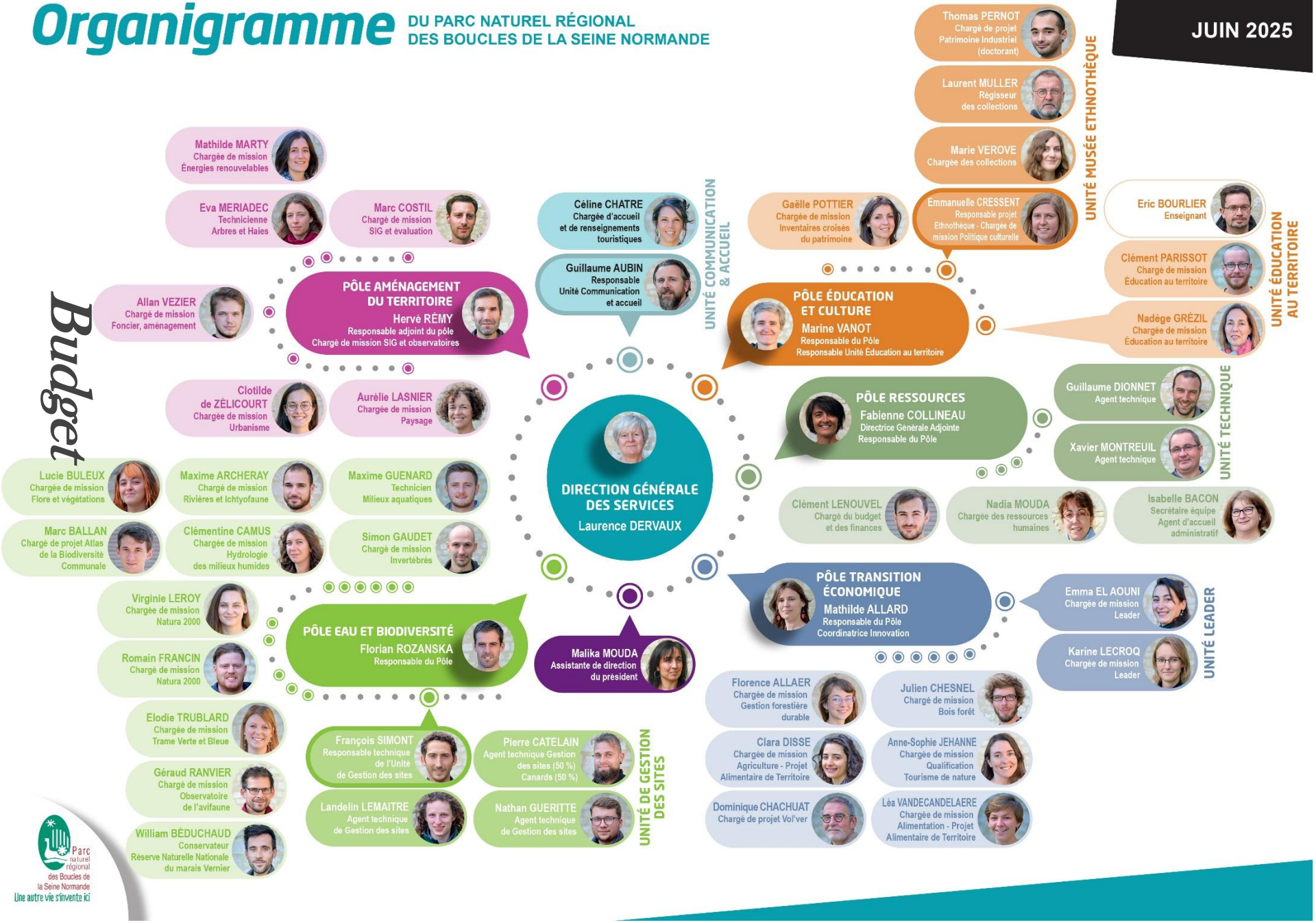

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Budget

L'équipe du Parc (au 01/06/2025)

[Eléments issus du Compte administratif 2025]

Dépenses de fonctionnement : 3 808 685 €

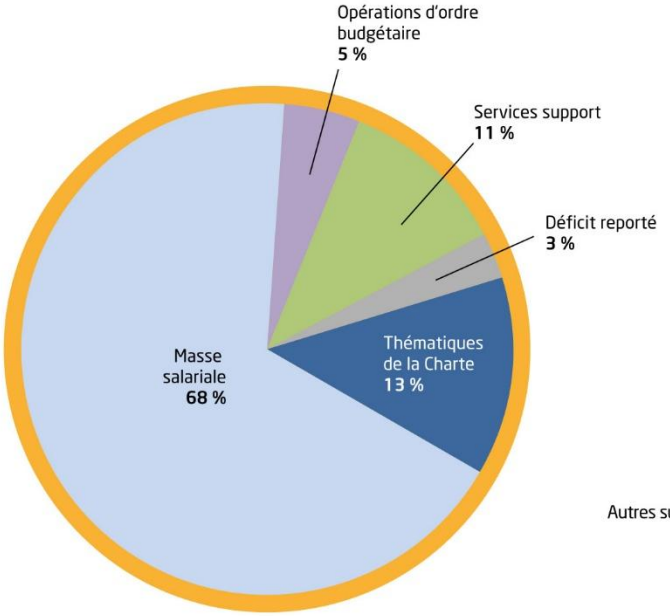

Le budget de fonctionnement du Parc est en baisse en 2025 (- 275 000 €) en raison des contraintes budgétaires qui se sont imposées lors de l'élaboration du budget primitif 2026. Les charges de personnel pèsent toujours d'une façon prépondérante (68 %) mais sont en baisse, en montant, comparativement à 2024 du fait du non renouvellement de certains postes.

Recettes de fonctionnement : 4 359 296 €

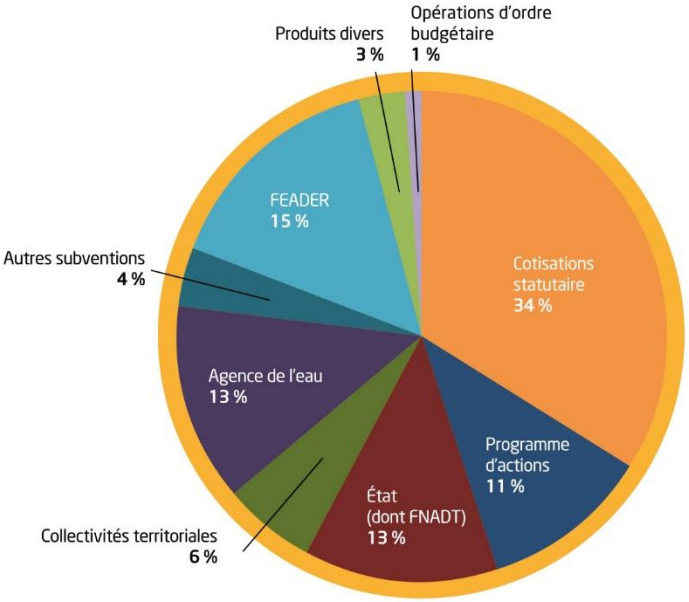

Les recettes courantes pour financer le fonctionnement et l'ingénierie du Parc sont fixes et nécessitent le recours à des financements complémentaires via des appels à projets. Le résultat de fin d'exercice est positif du fait de la perception de subventions attendues sur l'exercice précédent et de la rigueur budgétaire imposée en 2025.

Dépenses d'investissement : 583 612 €

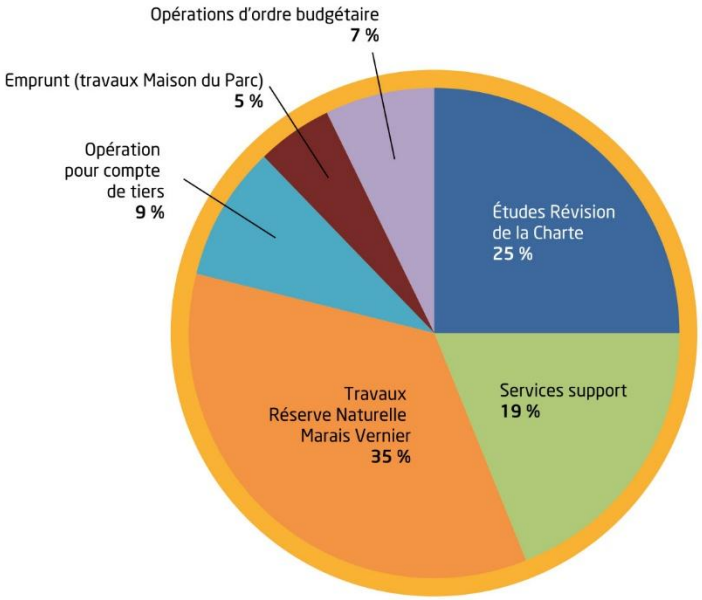

Le Parc retrouve une capacité financière d'investissement stable après l'achèvement des travaux de la Maison du Parc. L'enjeu est de veiller à provisionner des dépenses annuellement pour l'amortissement des nouveaux locaux afin d'assurer leur entretien sur le long terme.

Recettes d'investissement : 639 052 €

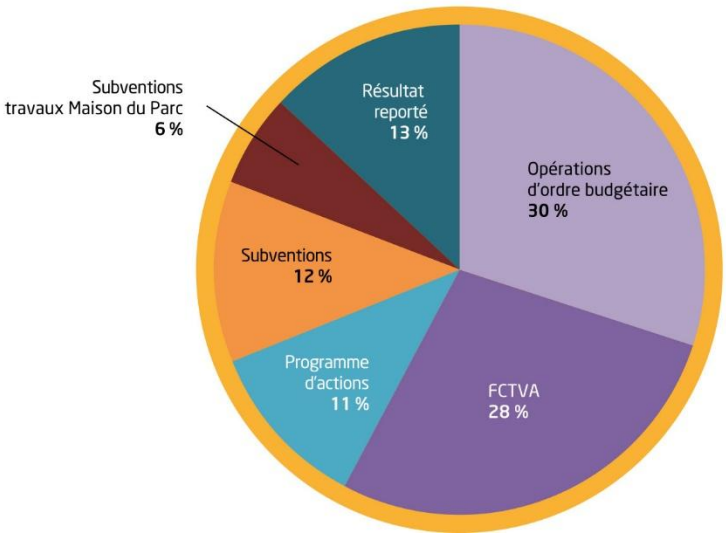

Couverture médiatique

- ***Conférences et points presse marquants de l'année :***
  - Lancement de l'ABC Seine et Pays de Caux, à la Maison du Parc, le 18 mars
  - Présentation de labellisation FSC à l'hôtel du Département à Rouen, le 28 avril
  - Lancement du livre "Rives-en-Seine", à Villequier, le 20 juin
  - Remise des prix du Concours Prairies et parcours, au Lycée agricole d'Yvetot, le 6 octobre
  - Présentation de Tanguy Beuzelin, nouveau directeur du Parc.
  - Séminaire sur la Charte du Parc, le 6 novembre au Trait.
  - Lancement de l'inventaire croisé, secteur Marais de l'estuaire, le 1er décembre.

- ***Reportages***
  - France 3 Normandie sur la libre évolution (PRELE) au vallon du Vivier.
  - La Seine à vélo avec Chilowé dans le cadre d'un partenariat avec la fédération des Parcs.
  - Film-documentaire Arte Découverte (zoom sur les oiseaux et les niveaux d'eau du marais Vernier).
  - Canard de Duclair avec Périco Legasse.
  - France 3 sur FSC.
  - Route des Chaumières pour France 3 national.

- ***Partenariats :***
  - Supplément été du Courrier Cauchois : page promo Rendez-vous du Parc
  - Supplément été du Paris-Normandie : encart pour *Parc en fête*
  - Supplément été Tendance Ouest : ¼ de page de pub sur la vidéo « A quoi il sert le Parc ? »

Projet 0.0.1.1. Mise en place d'un dispositif d'évaluation

Animation du dispositif d'évaluation

Code fiche : P0011-A1

Contexte de l'action :
Le dispositif d'évaluation prévu dans la charte du Parc s'appuie sur 54 indicateurs qui permettent de comparer ce qui s'est effectivement passé par rapport à ce qui avait été prévu :
- 35 indicateurs renseignent chacun un objectif opérationnel,
- 19 indicateurs stratégiques renvoient aux grands enjeux du territoire.

Les valeurs de ces indicateurs sont renseignées en début (2014), et en fin de charte (2025). Une évaluation intermédiaire sera également réalisée.
Des compléments à ce dispositif existant sont apportés au fur et à mesure, et la gouvernance interne se définit progressivement.

Afin de répondre aux besoins des Parcs, la Fédération a impulsé il y a quelques années la création du logiciel EVA pour mener l'évaluation de la mise en œuvre des chartes de PNR et améliorer le pilotage. Cet outil est mis en place au sein de l'équipe du Parc fin 2014.

Objectifs :
Animer le dispositif global d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et le suivi de l'évolution du territoire, en suivant les recommandations de la circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux.

Descriptif :
Il s'agit de compléter la stratégie évaluative du Parc (définition de questions évaluatives, suivi de l'évolution du territoire, modalités de restitution des résultats de l'évaluation, recours à un bureau d'études...), et d'organiser la collecte des données des indicateurs de charte. La gouvernance interne en matière de suivi de l'évaluation doit également être précisée. Des réflexions sont menées au niveau du réseau Evaluation, animé par la Fédération des Parcs.

Référent de l'opération : Marc Costil

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Animation du logiciel EVA auprès de l'équipe

Code fiche : P0011-A2

Objectifs :
Mettre en place un outil de pilotage et de suivi des opérations menées par l'équipe du Parc, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte.

Descriptif :
Le Parc naturel régional a construit un dispositif lui permettant d'évaluer sa charte à 6 ans et à 12 ans. Pour compléter ce système d'indicateurs présent au niveau des objectifs de la charte, le Parc a décidé de recourir à l'utilisation du logiciel EVA. Cet outil est utile au Parc pour améliorer le suivi des opérations menées dans le cadre des objectifs fixés par la charte, et qui sont déclinées dans le contrat de Parc, programme d'actions contractualisé avec la Région pour 2014-2016 / 2018-2020 / 2022-2024
Une animation est nécessaire au sein de l'équipe du Parc pour l'utilisation de l'outil. Cette animation est réalisée par un chargé de mission Evaluation, avec l'appui de la direction du Parc.
Un réseau des Parcs utilisateurs d'EVA est animé par la Fédération et permet les échanges sur les utilisations possibles du logiciel et les évolutions prévues. La Communauté EVA se réunit annuellement au siège de la Fédération.

Référent de l'opération : Marc Costil

Public cible : Equipe du Parc

Bilan de l'année 2025 :
La capitalisation des données intégrées par les agents dans le logiciel EVA a permis la réalisation du Rapport d'Activités 2024 (présenté en Comité Syndical du 26 juin 2025).

Projet 0.0.1.2. Organiser la vie du syndicat mixte

Suivi des réunions institutionnelles

Code fiche : P0012-A1

Objectifs :
Avoir des éléments de mesures de la gouvernance sur la période de la charte pour estimer l'implication des acteurs du territoire dans le fonctionnement du Parc et pour évaluer le fonctionnement du syndicat mixte.
1- Suivi des instances consultatives : suivre le fonctionnement des instances non délibératives du Parc pour favoriser et évaluer la gouvernance partagée.
2- Suivi des bureaux et comités syndicaux : faire vivre la gouvernance du syndicat mixte et suivre la vitalité des instances délibératives

Descriptif :
Le suivi des instances institutionnelles doit permettre de vérifier que les instances délibératives sont réunies régulièrement et sont en mesure de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte, d'une part.
Et d'autre part, ce suivi doit permettre d'évaluer le fonctionnement des instances consultatives mises en place par la charte et de mesurer l'implication des acteurs locaux (privés, publics, associatifs).

1-Le Parc a mis en place dans sa charte plusieurs instances consultatives pour mieux impliquer les acteurs institutionnels et les acteurs du territoire.
Les commissions thématiques sont chargées de suivre et de nourrir les ambitions de la charte.
Le conseil scientifique et technique est chargé d'apporter une évaluation scientifique sur les projets du Parc.
Le conseil de développement durable du territoire est chargé notamment de déterminer les orientations de travail prioritaire ayant trait au développement durable du territoire du Parc.

2-Le syndicat mixte dispose de deux instances délibératives conformément à ses statuts. Le comité syndical est compétent pour prendre toute décision concernant le fonctionnement du syndicat mixte, il dispose notamment de la compétence exclusive en matière budgétaire. Le Comité syndical se réunit au minimum 4 fois par an. Pour permettre une gestion administrative plus fluide, il a délégué certaines de ses compétences au bureau qui se réunit en moyenne 9 fois par an.

Référente de l'opération : Fabienne Collineau

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, le comité syndical s'est réuni à 4 reprises, pendant lesquelles 20 délibérations ont été prises. Le bureau syndical a, de son côté, enregistré 97 délibérations au cours des 9 réunions de bureau.
En dehors des décisions budgétaires (vote du Compte Administratif 2024, du Budget Primitif 2025, des décisions modificatives et des orientations budgétaires 2026), ces débats ont permis, en particulier de valider l'avancement des travaux sur la Révision de Charte (validation du projet politique), les avis sur les documents d'urbanisme (PLUi de la CU Le Havre Seine Métropole et PLUi de Caux Seine Agglo) et les projets d'aménagement impactant le territoire (schéma régional des carrières, projet de ligne 400 000 volts), le règlement intérieur du personnel du Parc. Des conventions de partenariat ont été renouvelées sur les thématiques de l'eau (finalisation des conventions de gestion des milieux aquatiques - GEMAPI), de l'éducation à l'environnement, de la culture (Inventaires croisés "Marais de l'estuaire) et de la transition économique (PAT 2)]. Elles ont permis de lancer les demandes de subventions et d'attribuer différents marchés : Informatique, Assurances, restauration du canal St Aubin et appels à partenariat (commandes groupées de plants et arbres fruitiers) et enfin de valider la vente de la chaumière du meunier.

Chiffres clés :
9 réunions de Bureau (97 délibérations prises)
4 réunions du comité syndical (20 délibérations prises)
4 réunions du Comité syndical élargi "Charte"
4 Séminaires "Charte"
7 Comités de suivi Charte "élus-financeurs"
1 réunion des financeurs Contrat de Parc 2024-2026
1 réunion de la Commission Education et Culture
1 réunion de la Commission Aménagement du Territoire
1 réunion de la Commission des Ressources Humaines (Représentants du personnel)
2 réunions du Conseil scientifique
2 réunions du Conseil de développement durable du territoire
6 réunions du Comité de programmation Leader (dont 1 dématérialisée)
1 Copil Leader

Projet 1.1.1.1. Accompagner les Scot du territoire pour assurer leur compatibilité à la charte

< < 1.1.1 Objectif opérationnel : Préserver les espaces agricoles et naturels

Accompagner les structures porteuses de SCoT

Code fiche : P1111-A1

Objectifs :
Accompagner les structures porteuses de SCoT pour veiller au respect des engagements définis dans la charte du Parc et à sa compatibilité avec celle-ci.

Descriptif :
Le Parc fournit l'ensemble des informations comprenant les données disponibles sur la consommation foncière, la biodiversité, la nature ordinaire, le tourisme, le patrimoine…
Il aide à la transposition des dispositions pertinentes de la charte dans le SCoT et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales (article L. 122-1-5-II).
Une grille d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc pourra être élaborée en tant que de besoin avec les collectivités. Celle-ci pourra être utilisée en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme, comme outil d'information en aval, pour la préparation des avis rendus sur les projets arrêtés.
Le syndicat mixte du Pnr participe aux différentes phases des études et peut élaborer des contributions régulières pour enrichir le projet notamment sur la prise en compte des enjeux paysagers, du maintien de la biodiversité, de la limitation de l'artificialisation des sols, de la démarche Eviter / Réduire / Compenser. Il donne un avis sur le SCoT arrêté.

Référentes de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Métropole Rouen Normandie ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :
SCoT MRN : participation à l'assemblée des acteurs en décembre 2025 : présentation de l'avancement de la révision du SCoT MRN (DAAC, DOO, AEC).

Projet 1.1.2.1. Accompagner les documents d'urbanisme des communes du Parc

< < 1.1.2 Objectif opérationnel : Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols

Accompagner les structures porteuses de PLUi/PLU/carte communale en tant que personnes publiques associées

Code fiche : P1121-A1

Contexte de l'action :
Le rôle du Parc consiste à conseiller et sensibiliser les élus en amont (démarche d'élaboration du PLU, définition des objectifs et des modalités de concertation, aide à la rédaction du cahier des charges, tour du territoire) et durant l'élaboration du dossier de PLU pour enrichir le projet en termes de données et de points de vue sur le paysage, les milieux naturels (trame verte et bleue), le patrimoine, la consommation de l'espace… Il est également amené à proposer des modalités de concertation innovantes pour une aide à la décision.

Objectifs :
Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc

Descriptif :
Le Pnr propose aux collectivités qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme le soutien suivant :
- Fourniture en amont d'un appui pour la définition des objectifs, des modalités de concertation et pour la rédaction du cahier des charges afin notamment d'intégrer les grands objectifs de la charte du Pnr et les enjeux du territoire. Le Pnr peut participer également à l'entretien de sélection des bureaux d'étude et proposer aux élus de réaliser un tour du territoire de la commune avec la commission urbanisme. Ce tour du territoire se fait en présence des techniciens du parc (urbaniste, paysagiste, environnementaliste) pour identifier avec eux les atouts faiblesses du territoire et les thématiques sur lesquelles le parc peut les appuyer.
- Fourniture d'un porter à connaissance. Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le parc fournit le Porter à Information : outil d'accompagnement destiné à informer, sensibiliser et guider les communes dans la définition de leurs projets d'aménagement, au regard des engagements et orientations de la Charte.
  Ce document comporte un rappel des principes généraux et mesures de la Charte approuvée par la commune ; des informations relatives aux milieux naturels et à la biodiversité : il s'agit notamment de faire connaître les espèces remarquables et les menaces qui pèsent sur elles et de maintenir ou de restaurer les habitats qui les abritent. Il comporte également des informations relatives au patrimoine culturel, au patrimoine paysager et à l'évolution de l'urbanisation en sensibilisant les élus à la nécessité de maîtriser l'étalement urbain. Différentes informations permettant de nourrir le projet de développement de la commune, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière et de souligner les enjeux spécifiques de la commune au regard des dispositions de la Charte sont également précisées.
- Participation aux réunions des personnes publiques associées, ou à toute réunion préparatoire à l'initiative de la commune.
- En qualité de Personnes Publiques Associées, le Pnr rendra des avis sur les documents d'urbanisme arrêtés (délibération du bureau syndical)

Référentes de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Duclair ; Le Perrey (Saint-Thurien); Yvetot ; Petiville ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Hautot-sur-Seine ; Anneville-Ambourville ; Tancarville ; Touffreville-la-Cable ; Sahurs ; Canteleu ; La Bouille ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Berville-sur-Mer ; Auzebosc ; Caudebec-en-Caux ; Saint-Nicolas-de-Bliquetuit ; Yville-sur-Seine ; Berville-sur-Seine ; Jumièges ; Allouville-Bellefosse ; Métropole Rouen Normandie ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Barneville-sur-Seine ; Caumont ; Honguemare-Guenouville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Quillebeuf-sur-Seine

Bilan de l'année 2025 :
PLUi CCYN : Modification simplifiée du PLUi : 1 avis favorable + 1 rédaction d'une fiche conseil annexée au PLUi CCYN (protection des arbres pendant les travaux).
PLUi CCRS :
- 1 réunion à destination des élus : partage de méthode sur l'inventaire du patrimoine bâti dans les communes, et sur l'inventaire du patrimoine paysager. Sensibilisation sur l'importance de protéger le patrimoine bâti au sein des PLUi. Balade commentée du patrimoine de Trouville-la-Haule,

- fin des rendez-vous communaux entamés en 2024 pour partager l'inventaire croisé du patrimoine auprès des élus,
- 1 avis intermédiaire sur le zonage et sur le PADD.

PLU de Bourneville-Sainte-Croix : 1 avis pour l'autorité environnementale pour la modification du PLU.
PLUi CSA : 1 avis sur le PLUi : avis favorable avec réserves.
PLU de Tancarville : 1 avis pour l'autorité environnementale pour la modification du PLU.
PLUi CCPAVR : 1 porté à information pour la révision du PLUi, réalisé en interne et transmis à la CCPAVR.
PLUi CU LHSM : 1 avis sur le PLUi : avis favorable.

Formation et / ou sensibilisation

Code fiche : P1121-A3

Objectifs :
Proposer des formations, des démarches innovantes visant à sensibiliser et conseiller les élus dans le domaine de l'urbanisme réglementaire.

Descriptif :
Il s'agit de sensibiliser sur la législation en vigueur, les documents de planification (présentation du contenu d'un dossier, de la procédure d'élaboration et d'exemples au conseil municipal), de proposer des outils d'aide à la décision, des tours du territoire avec les élus et les techniciens du Pnr, de travailler sur plan, de proposer des modalités de concertation innovantes.

Référentes de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Honguemare-Guenouville ; Barneville-sur-Seine ; Auzebosc ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Quillebeuf-sur-Seine ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :
1 visite de commune (Trouville-la-Haule) en partenariat avec la CCRS, à destination des élus, pour sensibiliser sur la protection de la TVB et du patrimoine bâti dans un PLUi.
Intervention devant les étudiants de l'ENSAIA (Nancy) en visio pour présenter nos métiers (chargée de mission urbanisme + collègue chargé de projet ABC).
Publication de la revue Etudes Normandes (décembre 2025) : outil de sensibilisation aux paysages et à l'urbanisme durable - distribué aux élus du comité syndical et aux élus des communes ayant participé à l'Atelier hors les murs du Pays de Caux.

Projet 1.1.2.3. Mettre en place sur le territoire du Parc une expérimentation en matière d'urbanisme

Mettre en place sur le territoire du Parc une expérimentation en matière d'urbanisme

Code fiche : P1123-A1

Objectifs :
Des opérations expérimentales pourront être développées sur le territoire du Parc, en collaboration avec les différents partenaires : il s'agit de promouvoir des projets innovants et exemplaires.

Descriptif :
Le Parc souhaite proposer aux élus, en collaboration avec les CAUE, les agences d'urbanisme, les DDTM... des opérations de promotion d'un urbanisme intégrant les préceptes du développement durable. Ces opérations pourront prendre la forme d'un concours ou d'un appel à projet.

Référentes de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
Valorisation de l'Atelier hors les murs Biodiversité via 1 rendez-vous avec les élus, et la rédaction et la coordination du futur numéro hors-série de la revue Etudes Normandes.
Participation au groupe de travail sur le bilan des Ateliers hors les murs organisés par la Fédération des Parcs.
Webinaire et présentation de l'Atelier devant les partenaires réunis par la Fédération des Parcs.
Participation au groupe de travail pour porter la candidature à un programme de recherche financé par l'ANR « Les Ateliers hors les murs comme dispositifs de co-production territoriale dans les PNR » (Université d'Angers - FPNRF – Caisse des Dépôts).
Participation aux journées d'études à Nancy sur les 20 ans des ateliers hors les murs et distribution des exemplaires du Hors-série « Etudes Normandes ».

Projet 1.1.3.1. Construire un groupement d'acteurs sur la mise en œuvre de la démarche E/R/C

< < 1.1.3 Objectif opérationnel : Eviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité

Créer et animer le réseau d'acteurs ERC

Code fiche : P1131-A1

Objectifs :
L'objectif est de réunir les acteurs majeurs de l'aménagement et de la restauration de l'estuaire de la Seine pour discuter et partager les projets, et améliorer l'intégration de la logique ERC.

Descriptif :
L'opération vise le renforcement des échanges et de la coordination avec les services de l'Etat, le développement du partenariat avec le GIPSA, la mise en place d'une démarche proactive avec les maîtres d'ouvrage pour un accompagnement sur la logique ERC. La mobilisation du réseau d'acteurs permettra d'interroger les différents projets d'aménagement, et les mesures ERC associées, afin de les intégrer au fonctionnement estuarien, et de les partager avec le plus grand nombre d'acteurs locaux.
Le groupement d'acteurs repose sur l'échange mutuel d'informations, le soutien politique et technique. Reposant sur une vision partagée de restauration de l'estuaire de la Seine, le Parc aura en charge de mener à bien la démarche d'Évitement Réduction Compensation des impacts des projets sur l'environnement via la mise en œuvre d'une stratégie d'acteurs, et l'accompagnement des porteurs de projets.
Le groupement d'acteurs sera composé des structures en charge de l'aménagement du territoire et du développement économique, des services de l'Etat, des associations, des agriculteurs, des gestionnaires d'espaces naturels, et aura comme rôle l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie collective et anticipatrice de mise en œuvre de la logique ERC.

Référents de l'opération : Aude Binet ; Allan Vézier

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Entreprises

Bilan de l'année 2025 :
Visio réalisée avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Régionale de la Biodiversité Aquitaine sur la doctrine ERC, le lien avec la Charte et sur la création d'une communauté ERC.

Projet 1.1.3.2 Accompagner les porteurs de projets d'aménagement dans la logique ERC

< < 1.1.3 Objectif opérationnel : Eviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité

Accompagnement des porteurs de projets

Code fiche : P1132-A1-P1

Objectifs :
L'objectif est d'accompagner les porteurs de projets afin de minimiser les impacts des projets sur l'environnement : maximiser les mesures d'évitement et de réduction des impacts de leurs projets, et donc minimiser la compensation écologique.

Descriptif :
Le Parc intervient le plus en amont possible dans les dossiers afin d'en améliorer la qualité. Il apporte le soutien suivant aux porteurs de projets qui en feront la demande
- Fourniture d'un porter à connaissance ;
- Accompagnement dans la recherche de solutions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts (sans substitution de la maîtrise d'ouvrage des projets) ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de restauration ou de gestion des terrains affectés à des mesures compensatoires.

Référents de l'opération : Aude Binet ; Allan Vézier

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Marais-Vernier ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Tancarville

Bilan de l'année 2025 :
- Rédaction d'une délibération portant sur l'avis du Parc (défavorable sous réserve) concernant le Schéma Régional des Carrières élaboré par la DREAL et suivi par le Parc depuis 2019 ;
- Rédaction d'un avis (favorable sous réserve) sur le dossier loi sur l'eau réalisé par RTE pour son projet de création d'une nouvelle ligne 400 000 volts sur le territoire du Parc ;
- Rédaction d'un avis (favorable sous réserve) sur le dossier d'évaluation environnementale de la voie verte Saint-Pierre-de-Manneville/Duclair menée par la MRN ;
- Réalisation d'un avis (favorable sous réserve) sur un projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint-Vigor d'Ymonville ;
- Participation aux ateliers des solutions sur la « Transition industrielle et écologique de la Vallée de la Seine » organisé par la DREAL et la DDTM 76
- 19 réponses à des consultations de la part des services de l'État, des services instructeurs des EPCI ou des porteurs de projets ;
- 3 projets ont fait l'objet d'un accompagnement en amont :
  - Accompagnement sur la séquence ERC et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux sur un projet de photovoltaïque flottant mené par la Métropole Rouen Normandie, la Société d'Économie Mixte Axe Seine Énergie Renouvelable et la commune d'Anneville-Ambourville ;
  - Travaux de fouille menés par TRAPIL ;
  - Travaux menés par NaTran sur la commune de Trouville-la-Haule (remplacement en lieu et place d'une canalisation de gaz naturel haute pression).

Initier une démarche territoriale sur la boucle d'Anneville-Ambourville

Code fiche : P1132-A1-P2

Contexte de l'action :
La démarche fait suite au projet de reconquête paysagère de la boucle d'Anneville-Ambourville, initiée en 2000, et ayant conduit à un programme d'actions dont certaines se poursuivent aujourd'hui.

Objectifs :
Initier des démarches territoriales d'Evitement- réduction -compensation, voire de restauration de milieux naturels
L'objectif est d'aider les acteurs du territoire de la boucle d'Anneville-Ambourville à se projeter à moyen voire long terme dans un contexte de mutation (notamment économique), et face à de nombreux enjeux croisés : environnementaux, sociaux, économiques.

Descriptif :
Cet accompagnement pourra prendre la forme d'une démarche de prospective territoriale, permettant aux acteurs de la boucle de définir collectivement un scénario d'évolution, et de déployer un programme d'actions et des outils pour y parvenir.
Le Parc intervient en commanditaire de l'étude prospective, en accompagnement/appui méthodologique et technique de la démarche.

Référents de l'opération : Aude Binet ; Allan Vézier

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Entreprises ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Anneville-Ambourville ; Yville-sur-Seine ; Berville-sur-Seine ; Bardouville

Bilan de l'année 2025 :
Dans le cadre du projet de photovoltaïque flottant mené par la Métropole Rouen Normandie, la Société d'Économie Mixte Axe Seine Énergie Renouvelable et la commune d'Anneville-Ambourville, des discussions ont eu lieu avec la Métropole Rouen Normandie pour avoir une vision d'ensemble sur les plans d'eau de la boucle d'Anneville-Ambourville (vocation énergétique, écologique et usage).

Projet 1.2.1.1. Conseiller et accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets d'aménagement paysager qualitatifs

< < 1.2.1 Objectif opérationnel : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine ; 1.2.3 Objectif opérationnel : Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire

Conseil et appui technique sur les projets de développement, les études pré-opérationnelles et opérationnelles

Code fiche : P1211-A2

Objectifs :
Favoriser la mise en œuvre de projets d'aménagement de qualité sur le territoire du Parc en conservant un équilibre urbain, écologique, économique, paysager au sein des différentes échelles territoriales

Descriptif :
L'appui du Parc auprès des collectivités pourra se traduire par :

- la sensibilisation des élus afin de construire et partager une culture commune, une vision partagée de l'urbanisme durable et de guider les choix d'urbanisation ; la création d'outils de sensibilisation utiles en urbanisme opérationnel et en urbanisme réglementaire (élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation). La sensibilisation des élus pourra prendre la forme d'éductour, de conférences/débat ; la mise en place d'ateliers de travail réalisés en collaboration avec les écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage ; la mobilisation d'un réseau d'acteurs : EPCI, CAUE, agences d'urbanisme, DDTM, STAP, ADEME... ;
- la mise en œuvre de projets pilotes, l'expérimentation ; la mise en place d'ateliers de travail réalisés en collaboration avec les écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage ; la mobilisation d'un réseau d'acteurs : EPCI, CAUE, agences d'urbanisme, DDTM, STAP, ADEME ... ;
- l'appui technique : l'appui aux communes pour le lancement d'études pré-opérationnelles (définition du préprogramme, aide à la rédaction des cahiers des charges, suivi des études). Dans la phase projet, le Parc peut participer aux réunions afin d'enrichir le projet en matière de qualité urbaine, d'intégration architecturale et paysagère, d'intégration des continuités écologiques telles que définies par le SRCE et le plan de Parc, de conception d'une gestion différenciée des espaces verts, de limitation de l'artificialisation des sols. Il pourra également proposer un appui à la rédaction de cahier des charges (Appui à la Maîtrise d'Ouvrage). En aval, le Parc apportera un appui aux collectivités dans l'instruction des permis de construire ou permis d'aménager (avis consultatif). Il s'agira également de proposer des conseils en vue d'enrichir et les projets d'aménagement des collectivités (projets de territoire, projets de lotissements, aménagements de centres bourgs...)

Référents de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Frédéric Closset ; Aurélie Lasnier ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Corneville-sur-Risle ; Auzebosc ; Caumont ; Tancarville ; Sainte-Croix-sur-Aizier ; Bois-Himont ; Honguemare-Guenouville ; Anquetierville ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Bourneville ; Barneville-sur-Seine ; Berville-sur-Mer ; Louvetot ; Petiville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Saint-Mards-de-Blacarville

Bilan de l'année 2025 :
Participation aux comités de pilotage et comités de projets Petite Ville de demain Le Trait - Duclair et Yvetot.

Conforter la reconnaissance de la qualité paysagère du territoire

Code fiche : P1211-A3

Objectifs :
Accompagner et soutenir la mise en place d'outils de reconnaissance et de protection des paysages remarquables du territoire du Parc

Descriptif :
Au-delà de l'accompagnent technique, le Syndicat Mixte œuvre à travers différentes actions pour la reconnaissance de la qualité paysagère du territoire. Il intervient en :
• menant des actions de sensibilisation/ communication sur ce thème,
• en participant et en suivi le travail d'autres politiques paysagères locales, telles que les sites inscrits et classés ou les actions liées à la fiche 1.3. paysage du CPIER Vallée de Seine

• œuvrant sur certains éléments paysagers plus prégnants tels les arbres.

Référentes de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Aurélie Lasnier ; Clotilde De Zélicourt

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Bouquelon ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Quevillon ; Sahurs ; Saint-Pierre-de-Manneville ; Bardouville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Hautot-sur-Seine ; La Bouille ; Marais-Vernier ; Hénouville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Moulineaux

Bilan de l'année 2025 :
Élaboration de la future charte 2028 – 2043 :
Ecriture et finalisation du diagnostic paysager et de la grille AFOM, inclus dans le diagnostic de territoire. Animation de la partie paysage des groupes techniques (6 février, 7 mars, 13 mai, 24 juin, 29 juillet). Écriture de la fiche mesure paysage (en concertation avec d'autres thématiques, suite à une réunion à destination des élus le 14 octobre sur le thème de l'affichage publicitaire, et présentée aux partenaires lors du séminaire du 6 novembre)

Rédaction du cahier des paysages : amendement du diagnostic paysager, réception du diagnostic des sensibilités paysagères réalisé par l'atelier « les cocottes urbaines » et intégration dans le diagnostic, finalisation du diagnostic de l'affichage publicitaire, organisation d'ateliers territoriaux de recueil de la parole habitante pour définir les Objectifs de qualité paysagère (Duclair le 11 mars, Routot le 29 mars, Bouquelon le 4 avril) et définition puis première écriture des Objectifs de qualité paysagère.

Sensibilisation / communication :
Création, encore en cours, d'un outil d'animation sur l'évolution des paysages, co-animation d'un atelier habitants à Quillebeuf-sur-Seine le 19 mars, à la médiathèque. Participation à deux réunions de cadrage puis test d'un outil pédagogique sur l'agriculture du Pays de Caux à destination des scolaires, dans le cadre de l'animation des PAT (Projet Alimentaire de Territoire) de Caux Seine Agglo et de Yvetot Normandie. Lecture du paysage du marais-vernier pour aider au cadrage d'un futur projet pédagogique dans ce territoire. Organisation et animation d'une journée de partage des missions paysage avec le pôle ressource. Deux animations à destination du grand public ont été organisées (lecture du paysage le 14 juin à Canteleu, cuisinez le paysage le 1 novembre), une animation lors d'une formation à destination d'enseignants du secondaire à MuséoSeine le 24 avril.

Plan de paysage de Maulévrier-Sainte-Gertrude :
Suivi du travail d'un atelier d'étudiantes d'Unilasale évaluant la rentabilité agronomique et économique de l'établissement de prairies pour l'élevage de bovins Angus sur des terres à Maulévrier. Réunion pour dresser l'état d'avancement des actions faisant suite au plan de paysage le 28 mai. Premier cadrage d'une exposition possible des dessins produits lors du plan de paysage. Partage de cette expérience auprès des animatrices du collectif PAP. Suivi d'un groupe de travail sur la résilience alimentaire, à l'initiative de la fédération des Parcs et piloté par le Pnrbsn, dans lequel la méthodologie du plan de paysage est évoquée

Participation aux réunions de la communauté de communes Roumois Seine sur les patrimoines à préserver dans le futur PLUi ; participation à une réunion de présentation des travaux de requalification de la traversée de Bourneville-Sainte-Croix et transmission des données du Pnr utiles (tracé de la route des chaumières) ; réunion avec la section Route du Département de la Seine-Maritime de la seconde section du projet de RD490 ; Présentation par le bureau d'étude paysage de l'impact paysager de la future ligne 400 000 V et rédaction de l'avis paysage sur ce dossier de transition énergétique de la vallée de la Seine ; participation au comité technique et à un atelier de médiation dans le cadre de la révision atlas des paysages de l'Eure ; participation au concours des pratiques agroécologiques « prairies fleuries » sur le secteur du pays de Caux et explicitation des critères paysage lors de la remise des prix. Participation rendu des travaux d'étudiants de Master 2 à l'École d'architecture de la ville et des Territoire de Paris Est sur le thème de l'Architecture de la transformation dans l'embouchure de la Seine. Participation à l'écriture d'un article sur les clos masure dans le hors-série d'études normandes co-piloté par les collègues en charge du travail sur le périmètre de l'ABC.

Avis paysager sur le PLUi de Caux Seine Agglomération, sur le schéma des carrières, sur la construction d'un hangar agricole avec panneaux photovoltaïques en toiture à Bardouville, aide à la rédaction de la partie paysage du porter à information à destination de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Conseil lors de la rédaction d'une demande de plantation d'un verger à Quevillon et participation à la rédaction d'une fiche de conseil sur la protection des arbres pendant des travaux.

Projet 1.2.1.2. Etre maître d'ouvrage de projets d'aménagement paysager sur des sites emblématiques du Parc

< < 1.2.1 Objectif opérationnel : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine

Valorisation de la Hêtraie de Barre-Y-Va

Code fiche : P1212-A1

Objectifs :
Mener un projet global de restauration, d'entretien et de valorisation de la hêtraie de Barre-Y-Va

Descriptif :
Reconnue pour ses valeurs patrimoniale, paysagère et touristique, la hêtraie de Barre-Y-Va a fait l'objet d'importants travaux de restauration entre 1999 et 2006, sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Les hêtres dépérissant ont été abattus et de nombreux jeunes plants ont été plantés. Le manque d'entretien qui a suivi, de 2007 à 2012, a mis en péril les investissements consentis et la mobilisation des différents acteurs locaux sur ce projet.
En réponse à cette situation, les collectivités publiques locales et le Pnr ont lancé un projet de restauration du site en 2012. Les communes de Villequier, Saint-Arnoult et Caudebec-en-Caux ont souligné la nécessité de mener un projet global de valorisation de la hêtraie dans le cadre d'une gestion pérenne et ont souhaité confier au Parc la maîtrise d'ouvrage de ce projet.
Le projet de restauration et de valorisation de la hêtraie a débuté par une première phase de remise en état du site et de gestion forestière du coteau le surplombant (surveillance et abattage des arbres menaçant de tomber) ; pour maintenant développer des actions de valorisation des lieux, en lien avec des partenaires locaux. Un suivi continu est assuré (taille de formation des arbres si nécessaire ou taille d'entretien, débroussaillage du pied des arbres).

Référents de l'opération : Samuel Cissey ; Aurélie Lasnier ; Eva Mériadec

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Villequier) ; Saint-Arnoult

Bilan de l'année 2025 :
Les travaux initialement prévus n'ont pas pu être réalisés, faute de budget. Ils seront programmés en 2026.

Projet 1.2.1.3. Opération de commandes groupées et de conseil à la plantation

< < 1.1.2 Objectif opérationnel : Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols ; 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Conseils plantations

Code fiche : P1213-A1-P1

Objectifs :
Préserver et valoriser le patrimoine paysager du territoire en proposant un accompagnement et de conseil auprès des partenaires, collectivités et particuliers

Descriptif :
Cette action consiste à apporter des conseils paysagers et techniques pour les opérations de plantation et de gestion du patrimoine arboré, à l'occasion notamment des commandes groupées de végétaux.

Référents de l'opération : Eva Mériadec

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) :

Bilan de l'année 2025 :
Au total 55 conseils donnés (dont 6 avec visite sur le terrain) :
40 conseils à la plantation (choix des essences et des fournitures de protection - présentation du dispositif des commandes groupées - information sur les programmes d'aides financières mobilisables),
4 conseils réglementaires (porté à connaissance des lois régissant la protection des haies et des arbres),
3 demandes de diagnostic phytosanitaire de l'arbre,
5 conseils sur la gestion de l'existant (technique de taille et d'entretien des haies et des arbres),
2 conflits d'usage lié à un conflit entre la création de la Seine à Vélo et la présence d'un alignement d'arbre qui ne sera pas abattu finalement,
0 demande de labellisation Arbre Remarquable de France.

Commande groupée

Code fiche : P1213-A1-P2

Objectifs :
Participer indirectement à la création ou à la restauration de haies sur le territoire.
Planter des arbres et des arbustes adaptés au climat et au paysage de notre région.
Permettre aux habitants, communes... de bénéficier d'essences locales à prix réduits.

Descriptif :
Cette action consiste à proposer un service de commande groupée de végétaux (arbres, arbustes et fruitiers) en direction des acteurs du territoire. Le Parc se charge de rédiger le cahier des charges pour le choix de la ou des pépinières qui fournissent les plants, accompagne la commande en assurant la communication de l'opération, en centralisant les bons de commandes et en assurant l'organisation du retrait des végétaux. Cette action pourra s'étendre dans l'espace en développant un partenariat avec d'autres collectivités intéressées.

Référents de l'opération :; Eva Mériadec

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
120 commandes, chiffre d'affaires : 18 126€, 5015 plants champêtres, 110 fruitiers greffés,
Nombre de plants vendus (FG+PC) : 5125,
583 fournitures annexes,
Communes ayant passé commandes : Saint-Pierre-de-Manneville, Corneville-sur-Risle, Lycée Risle Pont-Audemer
Bilan des ventes février 2025 :
43 commandes, plants champêtres : 1417, fruitiers greffés : 44, fournitures annexes* : 423,
Communes ayant passé commandes : 0
Bilan des ventes octobre 2025 :
77 commandes, plants champêtres : 3598, fruitiers greffés : 66, fournitures annexes* : 160,

Communes ayant passé commandes : Saint-Pierre-de-Manneville, Corneville-sur-Risle, Lycée Risle Pont-Audemer
*(fournitures annexes de plantation : protections faune sauvage, tuteurs, dalles de paillage)

Restauration des linéaires boisés

Code fiche : P1213-A1-P3

Contexte de l'action :
La Charte du Parc a donné à l'arbre une place particulière, tant dans ses composantes naturelles, paysagères, culturelles, sociales ou comme ressource : préservation et restauration des fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue (TVB), traduction locale des enjeux de la TVB dans les documents d'urbanisme, valorisation économique... Depuis plus de 30 ans, le Parc délivre des conseils plantations, organise des commandes groupées, réalise des chantiers de plantation, d'élagage pour l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la biodiversité, l'aide à la résilience des territoires, tant en milieu agricole que bâti.
Dans la reconquête des arbres et des haies en milieu rural, nous nous devons d'intégrer la complexité du vivant, et développer une approche systémique : agroécologique, environnementale, sociale, économique, cultuelle, liée à la santé de l'homme et de la terre, etc. C'est cette approche non conjoncturelle qui permettra de pérenniser la haie, l'arbre.

Objectifs :
Le projet de restauration de linéaires boisés s'inscrit pleinement dans les objectifs de la charte du PnrBSN et notamment celui de préserver et restaurer les réservoirs et corridors de la trame verte.

Descriptif :
Le Parc accompagne spécifiquement les propriétaires fonciers et les agriculteurs dans la restauration du maillage de haies du territoire en apportant un conseil technique pour la définition des projets de plantations et l'accompagnement de leur réalisation.
Assurer l'accompagnement de l'ensemble des projets, des intéressés aux bénéficiaires, le suivi et la réception des travaux de terrain, la sensibilisation sur la plantation de haies, mais aussi sur leurs entretiens notamment par l'établissement de plan de gestion.
Le projet de préservation et de restauration des linéaires boisés du territoire doit également participer au remplacement des alignements de frênes particulièrement touchés en vallée de Seine par la Chalarose. Le renouvellement des alignements doit être anticipé afin de maintenir les paysages et la biodiversité liée notamment aux arbres têtards.

Référents de l'opération : Eva Mériadec

Public cible : Habitants ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Entreprises

Bilan de l'année 2025 :
Tenues de stand sur le marché de Jumièges, distribution de flyers et d'affiches en mairie et dans les commerces et information sur le programme sur les réseaux sociaux (Parc et communes).
Chantiers accompagnés dans le cadre du financement AESN (2023 - 2026) sur un secteur élargi à la Boucle de Jumièges par l'entreprise de travaux Réalivert dans le cadre d'un marché avec le Parc :
Lors de l'hiver 2025-2026, 5 chantiers de plantation ont été réalisés (données anonymisées) :
- Chantier 1 : 350 ml (agricultrice),
- Chantier 2 : 71 ml (particulier),
- Chantier 3 : 487 ml,
- Chantier 4 : 276 ml (agriculteur),
- Chantier 5 : 75 ml (particulier).

Et 1 chantier de taille d'arbres têtards :
- Chantier 1 : 9 têtards

Sur l'ensemble de l'opération des chantiers financés par l'agence de l'eau à 80% (2 hivers) : 1897 ml plantées et 65 têtards restaurés.

Projet 1.2.2.1. Mettre en place un projet de préservation/réhabilitation des structures paysagères sur au moins un des territoires identifiés par la charte

< < 1.2.2 Objectif opérationnel : Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères

Préserver et valoriser les clos masure

Code fiche : P1221-A1

Objectifs :
Préserver, maintenir et gérer les clos masures en mettant en œuvre de nouvelles réflexions permettant de réadapter les stratégies d'actions du Pnr et des partenaires aux usages et fonctions actuels des clos-masures

Descriptif :
Œuvrer en faveur des clos masures implique de :
1 - recueillir de la connaissance sur leurs usages et fonctions actuelles, connaitre les habitants des clos et leur regard.
2 - communiquer et sensibiliser en faveur des clos. Le Pnr travaille sur la reconnaissance de ce patrimoine et de ce paysage. Pour cela, nous profitons de différents évènements pour communiquer sur les clos. Les objectifs de ces rencontres restent de croiser les regards des différents acteurs (habitants, élus, techniciens) et d'écouter l'autre, de débattre de ces regards.
3 - réaliser/expérimenter des opérations de gestion.

Référente de l'opération : Aurélie Lasnier

Public cible : Habitants ; Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Saint-Paër ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Allouville-Bellefosse ; Saint-Nicolas-de-la-Taille ; La Cerlangue ; Norville ; Petiville ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon ; Villequier) ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Bois-Himont ; Hénouville ; Anquetierville ; Louvetot ; Maulévrier-Sainte-Gertrude ; Saint-Arnoult ; Saint-Gilles-de-Crétot ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Saint-Nicolas-de-la-Haie ; Touffreville-la-Cable ; Triquerville ; Auzebosc ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Touffreville-la-Corbeline ; Yvetot ; Duclair

Projet 1.3.1.1. Veiller à la traduction locale des enjeux de la trame verte et bleue, notamment dans les documents d'urbanisme et de planification

< < 1.3.1. Objectif opérationnel : Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité

Veiller à la traduction locale des enjeux de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et de planification

Code fiche : P1311-A1

Objectifs :
Veiller à assurer une réelle traduction locale et adaptée des enjeux de la trame verte et bleue, notamment dans les documents d'urbanisme et de planification

Descriptif :
Pour assurer la réalisation de cet objectif :
Le Parc fournit l'ensemble des informations disponibles (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) à prendre en compte dans le document d'urbanisme dans le cadre du Porter A Information, permettant à la commune de réaliser au mieux son document d'urbanisme.
Le Parc appuie les collectivités pour intégrer les enjeux dans les documents ou les projets urbains par des conseils sur la méthode de travail, par des documents mettant en évidence des enjeux suite à des visites de terrain (notamment en site Natura 2000). Le Parc pourra aider les bureaux d'étude en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de projets à traduire à l'échelle de la commune les données Trame verte et Bleue.
L'action peut consister pour le Parc à cartographier les corridors écologiques à l'échelle parcellaire sur des secteurs qui présentent à la fois un fort enjeu écologique et des usages qui menacent le maintien des continuités écologiques de la trame verte et bleue (forte urbanisation, etc...). Cette cartographie à échelle fine présente plusieurs intérêts. Elle peut servir de base pour la réalisation de la trame verte et bleue des documents d'urbanisme ; c'est un document technique apportant une aide à l'instruction des évaluations d'incidences en sites Natura 2000 (projets d'urbanisme ou autres cf. fiche projet relatif à N2000) ; c'est un support pour sensibiliser les habitants à la gestion de leurs parcelles en faveur de la circulation des espèces (gestion différenciée, etc…).
Le Parc met en œuvre des compétences à la fois en termes d'urbanisme, de biodiversité mais aussi de paysage pour réaliser cette cartographie des corridors et des parcelles supports de ces corridors à préserver.
Le Parc donne un avis sur les documents d'urbanisme et notamment la qualité de la traduction des enjeux trame verte et bleue (grille d'analyse).
La démarche sera adaptée pour les documents de planification (SAGE, Schéma des Carrières, etc.).

Référents de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Christelle Steiner ; Aurélie Marchalot ; William Béduchaud ; Clotilde De Zélicourt ; Elodie Trublard

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Marais-Vernier ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux) ; Bouquelon ; Quillebeuf-sur-Seine ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Le Perey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Sahurs ; Hautot-sur-Seine ; Barneville-sur-Seine ; Honguemare-Guenouville ; Hénouville ; Jumièges ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Bilan de l'année 2025 :
Dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, le Syndicat Mixte a proposé à la communauté de communes Roumois Seine un accompagnement pour avoir une meilleure connaissance du patrimoine et de la trame verte et bleue (TVB) sur son territoire :
- Le Syndicat Mixte a proposé et organisé le 16 janvier 2025 une réunion en partenariat avec la CCRS, à l'échelle de l'EPCI, afin de sensibiliser sur la TVB réalisée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) du Roumois en 2022, et sur l'inventaire du patrimoine bâti et paysager (inventaire croisé) du Roumois réalisé de 2018 à 202. Des réunions ont également été organisées pour présenter l'inventaire croisé ou d'autres inventaires du patrimoine, et leur intégration dans le PLUi, dans les communes de Tocqueville, La Haye-Aubrée, Barneville-sur-Seine, La Haye-de-Routot, Eturqueraye (hors inventaire croisé), Caumont (hors inventaire croisé).
- 1 inventaire des haies à protéger a été réalisé dans la commune de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, puis la rédaction d'un article pour le journal communal sur l'intérêt des essences locales dans les plantations.
- la communauté de communes Roumois Seine a sollicité le Parc pour l'accompagner à avoir une meilleure connaissance et prise en compte des mares sur leur territoire. Le but de ce travail est de pouvoir intégrer les mares existantes dans le futur plan de zonage. Dans un premier temps, des rendez-vous ont eu lieu avec les élus des

communes du Parc afin de recenser les mares existantes ou disparues. Beaucoup de mares étaient identifiées comme potentielles mais pas forcément avérées. Un passage terrain a permis ensuite de conforter ou d'invalider les mares recensées sur plan par photographie aérienne. Cinq communes ont été recensées : Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Etreville, Hauville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot. Les données issues du terrain et de la visite en mairie ont ensuite été transmises au bureau d'études missionné dans le cadre de l'élaboration du PLUi,

Le Parc a également accompagné la communauté de commune Pont-Audemer Val de Risle dans le cadre de la déclinaison de sa trame verte bleue et noire. Le Parc en tant que partenaire technique et institutionnel a été sollicité à chaque étape du projet de la transmission des données, au partage des aspects méthodologiques de sa TVB jusqu'à l'accompagnement dans la déclinaison de cette TVB, la territorialisation des secteurs à enjeux et la définition des actions. Il a notamment participé à tous les comités de pilotage et comités technique. Plus spécifiquement, le Parc a accompagné la commune de Saint-Samson-de-la-Roque autour de la déclinaison communale de la TVB et sur l'aspect pédagogique de sa traduction réglementaire. La commune avait déjà fait l'objet d'une étude TVB réalisée par le Parc dans le cadre de Natura 2000.

Le Parc a participé à un atelier de concertation pour l'élaboration de la stratégie foncière écologique sur le territoire de la CU Le Havre Métropole. La stratégie vise à identifier des espaces à préserver et à restaurer en priorité, au regard de leur rôle écologique et en lien avec les déplacements d'espèces sur le territoire. Elle vise aussi à proposer aux élus des outils d'aide à la décision permettant de construire sa politique d'aménagement et d'orienter les projets et actions foncière au regard de différents enjeux : préservation des espaces naturels, disponibilité du foncier pour la compensation, maintien des activités agricoles et qualité de vie. Cet atelier participatif rassemblait des services internes et les partenaires techniques et institutionnels dans le but de recueillir leur connaissance du terrain, partager autour des enjeux et coconstruire une stratégie de territoire.

La Région Normandie a lancé la révision de sa trame verte et bleue (SRADDET). En cela elle a missionné 3 bureaux d'études pour travailler à l'identification des continuités écologiques et leurs déclinaisons au niveau régional. Le Parc fait partie des groupes de travail techniques et a transmis un certain nombre de données cartographiques sur son territoire ainsi que le partage des aspects méthodologiques de la trame verte et bleue du Parc.

Cartographier les corridors écologiques à l'échelle communale ou intercommunale

Code fiche : P1311-A2

Objectifs :
Assurer la prise en compte de la trame verte et bleue à l'échelle parcellaire sur des secteurs à fort enjeu écologique. Avoir une vision précise des corridors écologiques encore fonctionnels notamment sur les sites Natura 2000 pour aider à la planification et à l'instruction des projets d'urbanisme.

Descriptif :
L'action consiste pour le Parc à cartographier les corridors écologiques à l'échelle parcellaire sur des secteurs qui présentent à la fois un fort enjeu écologique et des usages qui menacent le maintien des continuités écologiques de la trame verte et bleue (forte urbanisation, etc…).
Cette cartographie à échelle fine présente plusieurs intérêts. Elle peut servir de base pour la réalisation de la trame verte et bleue des documents d'urbanisme ; c'est un document technique apportant une aide à l'instruction des évaluations d'incidences en sites Natura 2000 (projets d'urbanisme ou autres cf. fiche projet relatif à N2000) ; c'est un support pour sensibiliser les habitants à la gestion de leurs parcelles en faveur de la circulation des espèces (gestion différenciée, etc…).
Le Parc met en œuvre des compétences à la fois en termes d'urbanisme, de biodiversité mais aussi de paysage pour réaliser cette cartographie des corridors et des parcelles supports de ces corridors à préserver.

Référents de l'opération : Astrid Bigault-Dam ; Christelle Steiner ; Aurélie Marchalot ; William Béduchaud ; Clotilde De Zélicourt ; Elodie Trublard ; Marc Ballan

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : Berville-sur-Mer ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Toutainville ; Conteville ; Foulbec ; Bouquelon ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc révise actuellement sa charte (2028-2043). Dans ce cadre, la trame verte et bleue à l'échelle locale a été réactualisée (phase diagnostic). Elle permet de définir les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques qui les relient sur le nouveau périmètre d'étude qui couvre 89 communes.
Pour la définition des réservoirs, 6 sous-trames ont été définies (boisée, prairiale, silicicole, calcicole, humide et aquatique) dans lesquelles différents milieux ou types d'habitats sont pris en compte. Ce travail émane d'une compilation de données cartographiques des périmètres réglementaires ainsi que de données d'inventaires ou d'études de végétations.
Les corridors écologiques reliant les réservoirs de même sous trames ont été modélisés à partir d'un outil disponible sous QGIS (Miticonnect). Il permet de simuler les logiques de déplacements pour des guildes d'espèces (espèces fictives) dont les paramètres ont été choisis selon la littérature scientifiques et à dire d'expert du Parc. Pour représenter un maximum d'espèces et de possibilités de déplacements, trois espèces théoriques ont été créées : les espèces à fort déplacements, les espèces à moyen déplacement et les espèces à faible déplacement.
Dans la poursuite de ce travail et pour apporter plus de finesse dans l'analyse, le Parc a signé une convention de partenariat avec l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) pour lancer une expérimentation de modélisation des déplacements d'amphibiens sur son territoire.
Pour ce faire, le Parc s'est appuyé sur l'expertise scientifique et technique de l'URCPIE justifiée par la nécessité d'une connaissance plus approfondie sur la répartition spatiale des espèces, l'état des populations à l'échelle régionale et la caractérisation des connectivités.
Le but de cette collaboration est de mettre en exergue au travers des espèces cibles (amphibiens) les connexions existantes à l'intérieur d'un réseau de mares (connectivité, réseau) et entre les différentes sous trames qu'elles soient humides ou terrestres dans le but de connaître les secteurs à enjeux et de mettre en place des actions de suivis de restauration des connectivités en faveur de ces espèces. La modélisation se base sur les données de la TVB du Parc et de l'outil SIG utilisé pour définir les continuités écologiques au sein du Parc.
Ce travail pourra ensuite être repris et déployé sur d'autres territoires par d'autres structures.
Une première modélisation a été faite sur la plaine de la Risle maritime donnant lieu à un rapport et des préconisations de gestion. Le Parc et l'URCPIE ont valorisé la démarche et présenté les premiers résultats aux structures concernées par ce périmètre d'étude (Département 27, Conservatoire du Littoral, ...) fin d'année 2025.
La démarche, sa méthodologie et les premiers résultats d'analyse ont également été valorisés lors d'une réunion d'animation Cater qui s'est déroulée le 18/09/2025 organisée par le Département 76 ainsi que lors de la journée du COTECH organisé par le Conservatoire d'Espaces Naturel de Normandie (CEN) dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM).

Projet 1.3.1.2. Lutter contre le développement des espèces invasives en cohérence avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité

< < 1.3.1. Objectif opérationnel : Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité ; 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

Lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes en cohérence avec la Stratégie Régionale de la Biodiversité

Code fiche : P1312-A1

Objectifs :
Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes sur le territoire et contribuer à la dynamique d'acteurs en vue de la mise en œuvre concertée et intégrée d'une stratégie de lutte contre ces espèces.

Descriptif :
Affichée comme l'un des axes de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes correspond également à un engagement fort du Grenelle de l'Environnement. Les objectifs sont de :
- apporter des réponses scientifiques et techniques aux acteurs de terrain,
- améliorer les connaissances sur les espèces envahissantes,
- partager les retours d'expériences de terrain avec l'ensemble des acteurs,
- proposer des stratégies de gestion opérationnelle des invasions en cohérence avec les politiques publiques,
- communiquer régulièrement les résultats acquis auprès de tous les acteurs concernés, sur le territoire du Parc et à plus long terme dans la région,
- sensibiliser et communiquer auprès du grand public et du monde professionnel sur cette problématique.

Référentes de l'opération : Rachel Siccard ; Lucie Buleux

Public cible : Tous les publics ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Aizier ; Allouville-Bellefosse ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Vieux-Port ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Heurteauville ; Saint-Romain-de-Colbosc

Bilan de l'année 2025 :
Des projets ont été menés sur cette thématique et sont développés dans d'autres fiches :
- lutte contre la Crassule de Helms sur une mare de chasse au Marais Vernier et sur l'ENS des mares de Conteville,
- chantier d'arrachage et de coupe dans le cadre de la gestion des terrains gérés par le Parc,
- cartographies des espèces exotiques envahissantes sur certains terrains gérés par le Parc.

Projet 1.3.2.1 Accompagner les acteurs du territoire pour les projets en faveur de la biodiversité et des milieux humides et aquatiques

< < 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

Accompagner les partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de documents de gestion ou de programmes d'actions structurants

Code fiche : P1321-A1-P1

Objectifs :
Faire bénéficier les collectivités et partenaires de l'expérience du Parc en matière de gestion et de suivi des milieux humides et aquatiques.

Descriptif :
Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande dispose de compétences, de moyens spécifiques et d'expérience en matière de connaissance et de gestion écologique. Il accompagne ainsi, à des degrés variables selon les besoins, les partenaires dans leur propre démarche de planification et de gestion des milieux humides et aquatiques.

Référents de l'opération : Christelle Steiner ; Florian Rozanska ; Simon Gaudet

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Vatteville-la-Rue ; Lillebonne ; Sahurs ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Anneville-Ambourville ; Petiville ; Quevillon ; Vieux-Port ; Sandouville ; La Cerlangue ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Saint-Pierre-du-Val ; Berville-sur-Mer ; Fatouville-Grestain ; Le Trait ; Pont-Audemer ; Saint-Germain-Village ; Toutainville ; Sainte-Opportune-la-Mare

Bilan de l'année 2025 :
Accompagnement du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec
En 2023, le Parc a accompagné le SMBVAS en élaborant un diagnostic écologique de plusieurs parcelles situées dans la vallée de la Sainte-Gertrude. L'état des lieux a été rédigé en 2024, et les échanges se sont poursuivis en 2025.
Accompagnement de la Fédération des Chasseurs de l'Eure pour le plan de gestion de la Grand Mare
Le Parc a participé au comité de suivi et aux réunions relatives au plan de gestion de ce site.
Accompagnement du CEN pour la mise en place de son Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution
Le Parc a plus largement participé aux réunions techniques sur le sujet.
Accompagnement des sites gérés par la Métropole de Rouen Normandie.
Le Parc a participé aux comités de suivis du Marais du Trait et des terrains du moulin à vent à Bardouville.
Accompagnement de la maison de l'Estuaire dans la gestion de la RNN Estuaire de la Seine.
Le Parc a accompagné la Maison de l'estuaire sur la mise en œuvre de l'action « Suivi de l'ichtyofaune » (CS22) inscrite au quatrième plan de gestion de la Réserve, au travers de la réalisation de 6 inventaires piscicole par pêche électrique dans le marais de Cressenval.

Co-porter la gestion du site Ramsar Marais Vernier vallée de la Risle maritime et en accompagner l'animation

Code fiche : P1321-A1-P2

Objectifs :
Accompagner l'animation du site Ramsar par le portage de certains volets du programme d'actions.

Descriptif :
Le site RAMSAR Marais Vernier et vallée de la Risle maritime s'étend sur 9 564 ha de la commune d'Aizier jusqu'à Berville-sur-Mer, recoupant ainsi les territoires de trois Communautés de Communes. Il est intégralement inclus dans le territoire du Parc. Il présente une importante diversité d'habitats comprenant des milieux secs représentés par les coteaux crayeux, et des milieux humides très variés allant des habitats de marais ouverts, de tourbière, de marais boisés, de vallée alluviale, etc… La diversité, la richesse et la patrimonialité des espèces et des habitats présents sur le site qui justifient la labellisation du territoire. Du fait de ses missions constitutives et de ses actions sur le territoire concerné, le Parc travaille étroitement avec la Communauté de communes en charge de l'animation du site.

Référents de l'opération : Christelle Steiner ; Florian Rozanska ; Géraud Ranvier

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Pont-Audemer ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Bilan de l'année 2025 :
Les données du site internet ainsi que sa fiche descriptive dédiée ont fait l'objet d'une révision complète par le Parc avec la CCPAVR. Les critères d'adhésion RAMSAR ont été actualisés afin de refléter la situation actuelle du site, et de nouvelles propositions de rédaction ont été proposées.

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des SAGE

Code fiche : P1321-A1-P3

Objectifs :
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Descriptif :
Le Parc naturel régional est associé à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...) qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Au travers de ces objectifs, le Pnr participe à l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE de son territoire. Spécifiquement, le Parc peut aider les bureaux d'étude en charge de l'élaboration de ces documents. Dans ce cadre, il apporte l'ensemble des informations qu'il a en sa possession (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) permettant à la structure porteuse de réaliser au mieux son schéma.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc a suivi l'ensemble des échanges abordés lors des différentes CLE du SAGE de la Risle et a participé à la commission « Milieux aquatiques et usages ».

Assister les structures menant des actions sur les rivières et le fleuve Seine

Code fiche : P1321-A1-P4

Objectifs :
Apporter aux structures à compétence GEMAPI ou celles menant des projets sur les rivières un appui technique et administratif, ainsi qu'une expertise scientifique pour la gestion et la restauration des cours d'eau (lits mineur/majeur), dont ils ont la charge.

Descriptif :
Le Syndicat mixte n'est pas maître d'ouvrage direct sur les rivières et cours d'eau. En revanche, il assure un rôle d'assistant aux maîtres d'ouvrage existants sur les cours d'eau pour inciter à des projets ambitieux de décloisonnement longitudinal et transversal et de restauration de la continuité écologique. L'accompagnement peut aller de l'avis simple jusqu'à la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque celle-ci n'est portée par aucune structure, en passant par la réalisation d'études, protocoles, analyses, au stade diagnostic, suivi avant/après travaux, ou retour d'expériences.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Christelle Steiner ; Maxime Archeray

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Bilan de l'année 2025 :
GIPSA - Renforcement des connaissances sur l'Anguille européenne au service de la restauration des habitats de l'estuaire de la Seine (REEL)
Dans le cadre des travaux menés par le GIPSA pour renforcer les connaissances sur l'Anguille européenne en vue de restaurer les habitats de l'estuaire de la Seine, le Parc a activement contribué aux comités techniques, de pilotage et de travail, en apportant une expertise transversale au projet. Plus spécifiquement, le Parc a intégré le groupe scientifique animé par le GIPSA en tant que producteur de données. En 2025, il a participé à la phase test de l'étude

Flottang sur l'estuaire de la Seine, à laquelle il a contribué tant à son élaboration qu'à sa mise en œuvre sur le terrain (relevé du piège environ une fois par semaine).

Maison de l'Estuaire (MdE) - Inventaires piscicoles dans le marais de Cressenval par pêche électrique
Dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, le PnrBSN et la MdE ont intégré le suivi de l'ichtyofaune parmi les actions à mettre en place. En 2025, le Parc a réalisé six inventaires par pêche électrique, permettant ainsi d'alimenter le suivi du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du marais de Cressenval, actuellement en cours d'application. Ces pêches s'appuient sur des inventaires réalisés en 2016 et renouvelés en 2021, avec l'appui matériel et humain de la FDPPMA76 dans le cadre d'une convention avec le Parc.

HAROPA Port - Inventaire piscicole dans le site des "Petits saules"
Suite aux inventaires piscicoles des réseaux hydrauliques de la Seine et de la Risle menés en 2024 et au partenariat avec HAROPA Port, le Parc a caractérisé en 2025 les continuités écologiques entre la Seine et l'annexe. Pour ce faire, deux verveux ont été disposés à l'entrée du site afin de capturer les flux entrants et sortants pendant trois jours, avec un total de six relevés (trois de jour et trois de nuit). Ces inventaires ont donné lieu à la rédaction d'une fiche de synthèse, transmise aux référents environnement de la structure.

MuséoSeine - Exposition "Dans la Seine… Des poissons ?"
Le Parc a figuré parmi les partenaires principaux de l'exposition et a contribué à l'ensemble des réflexions tout au long du projet (contenu des séquences, objets pouvant être prêtés par les partenaires, définition des « poissons totems », etc.). Il a également rédigé plusieurs textes de vulgarisation destinés au parcours grand public ainsi qu'au parcours enfant. Avec les partenaires principaux, il a échangé avec l'illustratrice et MuséoSeine tout au long de l'élaboration de la fresque principale. Par ailleurs, le Parc a apporté son soutien à la conception des ateliers scientifiques, tels que la scalimétrie, ainsi qu'à la relecture et à la correction des fiches espèces réalisées par l'OPSN. De plus, lors des pêches électriques menées dans le marais de Cressenval, les agents du Parc, ainsi que ceux de la FDPPMA76, ont participé en tant qu'acteurs à la réalisation d'un film visant à mettre en lumière le travail des scientifiques sur l'ichtyofaune dans l'estuaire de la Seine.

Mission 1000 tonnes - Sequana Incognita
Porté par l'association Mission 1000 Tonnes, Sequana Incognita est un projet artistique, scientifique et citoyen dédié à l'exploration, la valorisation et la transmission des richesses insoupçonnées de l'estuaire de la Seine. Pour mener cette mission, le Parc a accompagné Manuel AÑÒ, photographe et vidéaste sous-marin, lors de ses plongées, dans le Vallon du Vivier, la Risle maritime ou encore dans le Marais Vernier. En 2025, il est également intervenu dans la rédaction et la correction de documents de vulgarisation scientifique, ainsi que dans l'intégration du projet dans ses propres documents de valorisation et de sensibilisation.

Etude de faisabilité portant sur la restauration de la continuité écologique du Canal Saint Aubin (marché)

Code fiche : P1321-A1-P5

Objectifs :
Evaluer la faisabilité de la restauration de la continuité écologique du canal Saint-Aubin, exutoire du réseau hydrographique du marais tourbeux du marais Vernier.

Descriptif :
Le canal Saint-Aubin, principale sortie d'eau du marais tourbeux du Marais Vernier, est équipé de deux ouvrages : un clapet « anti-retour » pour empêcher les remontées d'eau de Seine dans le marais, et un vannage pour maintenir un niveau d'eau dans le marais tourbeux. Les études menées par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et ses partenaires démontrent que ces obstacles engendrent des problèmes de franchissement pour les espèces piscicoles, dont l'anguille.
Par délégation de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de régulation hydraulique du marais Vernier, propriétaire et gestionnaire des ouvrages, le Parc mène une étude de faisabilité permettant d'étudier les possibilités d'aménagement de ces ouvrages pour faciliter le passage de ces espèces.
Cette étude intègre des inventaires piscicoles au niveau du clapet de Quillebeuf, et des relevés altimétriques sur le canal entre les deux ouvrages par un géomètre expert pour réaliser une modélisation de son fonctionnement hydraulique.
Il s'agit également d'étudier les possibilités d'évolution du règlement d'eau des ouvrages et notamment la gestion des niveaux d'eau au sein du marais tourbeux.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Quillebeuf-sur-Seine ; Marais-Vernier ; Bouquelon

Bilan de l'année 2025 :
L'étude de la restauration de la continuité écologique (RCE) du canal Saint-Aubin étant désormais portée par un groupement de commande établi par une convention entre le SMGSN, la CCPAVR et le PnrBSN depuis 2024, une nouvelle convention d'autorisation d'accès et de participation à l'étude a dû être élaborée entre l'ASA de gestion hydraulique du Marais Vernier et le groupement, représenté par le PnrBSN en tant que coordinateur. De plus, le changement de portage du projet, initié en 2024, a contraint le PnrBSN à modifier l'ensemble des pièces du marché, notamment le CCTP, en s'appuyant sur le service juridique du SMGSN.
Le marché a ainsi pu être lancé en septembre et a permis de sélectionner un bureau d'études par décision du bureau syndical en date du 17 novembre.
Le marché ayant été attribué, le PnrBSN a initié des demandes de subventions auprès du Fonds vert et de l'AESN. L'opportunité de faire subventionner une partie de l'étude par le Fonds vert, afin d'alléger la participation des EPCI, a engendré une modification de la convention de groupement de commande par un avenant validé en bureau syndical en date du 17 novembre. La demande de subvention au Fonds vert a été validée le 8 décembre et celle réalisée auprès de l'AESN devrait l'être début 2026.

Accompagner la gestion des réseaux hydrauliques en vallée de Seine

Code fiche : P1321-A1-P7

Objectifs :
- Inventorier, cartographier les réseaux hydrauliques de la vallée de Seine et en réaliser un diagnostic suivant une approche transversale afin de proposer des plans de gestion concerté et durable du réseau hydrographique de la basse vallée de Seine (petits cours d'eau et fossés en zone humide).
- Promouvoir une gestion durable des réseaux hydrauliques en basse vallée de Seine et accompagner la mise en œuvre de plans de gestion hydraulique.

Descriptif :
Depuis plusieurs années, le Parc s'est lancé dans une démarche d'inventaire et de diagnostic des réseaux hydrauliques de la vallée de Seine, qui servent de base à l'élaboration de plans de gestion des réseaux hydrauliques par unité hydrographique.
L'animation de ces plans de gestion auprès des gestionnaires doit permettre :
- de promouvoir une vision globale de la gestion des réseaux hydrauliques par la mise en œuvre de plan de gestion à l'échelle de chaque boucle,
- de sensibiliser les gestionnaires sur les "bonnes pratiques" d'entretien permettant de limiter les impacts sur la biodiversité, voire d'en améliorer les composantes.

Cette démarche s'inspire des outils de gestion de l'eau et des milieux aquatiques mis en place sur les différents bassins du territoire et s'inscrit dans une vision globale de préservation et restauration des zones humides et des milieux aquatiques de l'estuaire de Seine.

Référents de l'opération : Maxime Guénard ; Coralie Pallier

Public cible : Habitants ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Bouquelon ; Heurteauville ; Vatteville-la-Rue ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Le Perrey (Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien, Foulbec) ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Petiville ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon) ; Conteville ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; La Cerlangue ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Pont-Audemer ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Jumièges

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, le Parc a poursuivi le travail de mobilisation des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'une gestion concertée des réseaux hydrauliques via l'accompagnement des gestionnaires concernés (ASA, communes...) et des EPCI dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI dans la basse vallée de Seine. Plusieurs expertises ponctuelles et/ou des conseils ont également été délivrés sur la gestion des réseaux hydrauliques notamment dans le cadre de projets de travaux ou de l'accompagnement des communes du Parc.
Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc, la MRN et le SMGSN, les réseaux hydrauliques sur la boucle de Roumare ont été inventoriés et caractérisés pour être intégrés dans le PPMHA sr le territoire de la MRN mené par SMGSN.
4 communes ont été entièrement prospectées : Val-de-la-Haye, Hautot-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville. Quevillon a été partiellement prospectée.

Accompagner les différents acteurs du territoire pour la préservation et la restauration des mares

Code fiche : P1321-A1-P8

Objectifs :
Répondre aux besoins des particuliers ou des partenaires en matière de conseil pour la gestion et la restauration de mares.

Descriptif :
Au-delà des programmes d'actions structurants pour la préservation et la restauration des réseaux de mares, le Parc se tient également à disposition pour délivrer des conseils auprès des habitants, partenaires, collectivités lors de leurs projets d'études ou de travaux, voire pour porter la maîtrise d'ouvrage de programmes de travaux.

Référentes de l'opération : Aurélie Marchalot ; Elodie Trublard

Public cible : Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Entreprises ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc a restauré deux mares. Une mare sur la commune d'Hauville (Communauté de communes de Roumois Seine) qui avait déjà été restaurée en 2022 mais qui faisait l'objet d'un dysfonctionnement d'étanchéité et une autre sur la commune d'Arelaune-en-Seine (Communauté d'agglomération Caux Seine agglo) qui fait l'objet d'une signature d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec le Parc. Le Parc en tant que maître d'ouvrage a accompagné les propriétaires sur toutes les démarches réglementaires et administratives (dérogation d'espèces protégées, déclaration-plan d'eau, CCP, consultation des entreprises et visite sur le terrain avec les entreprises jusqu'au suivi de chantier et la restitution de fin de chantier).
Le Parc en binôme avec la communauté de communes de Roumois Seine a fait une réunion sur le terrain avec la commune de Caumont dans le but de caractériser les 4 mares communales et les accompagner dans des conseils en gestion de leurs mares communales.
Le Parc a également accompagné la commune d'Honguemare-Guenouville qui a signé une ORE avec le Parc sur 4 mares et 2 boisements. La caractérisation des mares communales avait été réalisée en 2024 et une réunion s'est tenue en 2025 avec le maire et son adjoint pour faire le point sur les travaux à prévoir pour ces mares.
Sur l'année 2025, le Parc a accompagné 11 particuliers pour l'entretien et la gestion des mares.
En binôme avec le Syndicat de Bassin Versant de Caux Seine, le Parc a présenté le 25 novembre 2025 lors du COTECH du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) organisé par le conservatoire d'espaces naturels de Normandie, l'étude sur les réseaux de mares (connectivité) porté par le Parc. Le Parc a présenté les aspects méthodologiques de la démarche et le SMBV la déclinaison de cette méthodologie dans le cadre de leur stratégie de restauration de mares. Cette réunion a permis de réunir différentes structures travaillant sur les mares en groupe de travail dans le but de définir de ce qu'est un réseau de mares ; réactualiser les critères de la fiche de caractérisation et d'intégrer d'autres problématiques liées notamment aux ruissellements.

Accompagner des communes pour mettre en place des plans d'actions en faveur de la Trame verte et des actions de sensibilisation à la biodiversité.

Code fiche : P1322-A1-P1

Objectifs :
Mettre en place et animer des plans d'actions, sensibiliser et accompagner les communes qui le souhaitent à restaurer les fonctionnalités écologiques de la Trame verte sur leur territoire.

Descriptif :
Le Parc soutien les communes qui le sollicitent pour mener des actions globales en faveur de la biodiversité (dont la biodiversité dite plus "ordinaire").
Il accompagne les communes soit par des actions de sensibilisation, de valorisation et de connaissances soit par la mise en œuvre d'actions opérationnelles en faveur de la restauration des continuités écologiques terrestres.
Le parc se veut intégrateur dans cette démarche en concertant toutes les forces vives du territoire (élus, habitants, associations, entreprises...).
Cette approche permet de conforter, d'affiner ou de compléter la Trame verte existante sur les territoires et d'opérer sur les milieux pour les rendre plus favorables à l'accueil et au déplacement de la petite faune, et à l'accueil de la flore spontanée.

La Parc accompagne les collectivités dans les dispositifs de reconnaissance existants pour valoriser et faire connaitre le travail entrepris.

Référents de l'opération : Marc Ballan ; Samuel Cissey ; Eva Mériadec ; Elodie Trublard

Public cible : Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Manneville-sur-Risle ; Jumièges

Bilan de l'année 2025 :
La commune de Jumièges a sollicité le Parc afin de les accompagner dans la labellisation de leur commune au dispositif « Territoire engagé pour la Nature (TEN) » et à définir les axes et grandes actions sur lesquelles s'engager sur les 4 ans à venir. La commune a été labellisée en février 2025.
Une des actions fléchées dans la candidature était la mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale.
La commune a candidaté à l'AAP ABC soutenu par l'OFB. Elle a donc sollicité le Parc pour l'accompagner en tant que partenaire technique. Le Parc a assisté à la première réunion COTECH de lancement en mai 2025. Le Parc a partagé des données de connaissances scientifiques (données d'inventaires naturalistes) qui ont été réalisées par le Parc sur la commune dans le cadre d'autres études.
Dans la poursuite des actions engagées avec la commune, un DD Tour a été organisé en partenariat avec l'ANBDD pour valoriser les actions menées sur la commune et également mobiliser différents élus d'autres territoires.
La commune a bénéficié de l'accompagnement du Parc pour la réalisation de travaux de plantation de haie et de futurs arbres têtards sur ces terrains, près de 200 plants ont été plantés en mars 2025 sur 3 sites différents.
Le Parc a également accompagné la commune d'Yvetot pour la relecture de son dossier de candidature TEN ainsi que la CA Caux Seine Agglo dans le cadre du concours « capitale de la biodiversité".
A des fins d'actions de sensibilisation à la biodiversité, le Parc a publié un dossier spécial dans l'écho des boucles sur la TVB. Cet article à destination des habitants des communes du Parc a pour vocation d'expliquer ce qu'est la trame verte et bleue, valoriser les actions déclinées à l'échelle locale (témoignages, retours d'expériences...) et d'orienter vers des pistes d'actions concrètes pour impulser une action à l'échelle locale.

Projet 1.3.2.3. Engager et suivre des contrats et chartes Natura 2000 et des MAE

< < 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue

Engager et suivre des contrats MAE

Code fiche : P1323-A2

Contexte de l'action :
En 2014, une nouvelle campagne de mesures agro-environnementales s'est enclenchée dans le cadre de la nouvelle PAC. Le Parc a souhaité poursuivre son rôle d'opérateur Natura 2000 et MAE qui lui permet d'avoir un outil opérationnel, technique et financier, à proposer aux gestionnaires des milieux pour pérenniser ou restaurer ces derniers. En 2015, il a déposé en ce sens un Projet Agro-Environnemental et Climatique. Il peut ainsi assurer l'ensemble de la démarche, depuis l'inventaire des milieux jusqu'au suivi de la gestion et de ses effets sur le milieu. En accompagnement des animations collectives et des formations peuvent être organisées en lien avec le développement de la filière élevage et de l'agriculture biologique (2.1.1).
En 2023 s'est ouverte la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) avec ses nouvelles règles, tant sur les aides du premier pilier que sur celles du second pilier dont font partie les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Ainsi, en 2023, débute la mise en place d'un nouveau catalogue de mesures agroenvironnementales et climatiques.

Objectifs :
Engager les exploitants agricoles ayant des parcelles en zone humide ou Natura 2000 dans des mesures agro-environnementales et climatiques, afin de garantir des pratiques respectueuses des enjeux locaux.

Descriptif :
En lien avec les structures administratives (DDTM, DRAAF...) et financières (AESN, DREAL, DRAAF...), le syndicat mixte accompagne individuellement les exploitants souhaitant contractualiser des mesures agro-environnementales. Il réalise le montage et le suivi financier des opérations, puis rencontre plusieurs fois les exploitants, pour réaliser le diagnostic technique et environnemental, mais également les conseiller dans le choix des mesures. Enfin il constitue les dossiers individuels pour les présenter aux financeurs, et assure le suivi des dossiers.

Référents de l'opération : Wesley Riochet ; Clara Disse

Public cible : Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Natura 2000 - Site Boucles de la Seine Aval ; Zones humides ; Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, 2 ans après le renouvellement de la programmation PAC, les nouveaux contractants ont été peu nombreux. Le bilan de la campagne 2025 est le suivant : Surface totale : 11.48 ha / Linéaire de ligneux : 1.5 km / Nombre d'agriculteurs : 3.
Bilan / MAEC sur les sites Natura 2000 : 1 agriculteur - 1.84 ha / Boucles Seine Aval : 1 agriculteur - 1.84 ha / Marais-Vernier Risle-Maritime : 0 agriculteur. 1 agricultrice a décidé de s'engager dans une MAEC système élevage d'herbivores (9.64 ha). A noter, ces valeurs sont issues d'une analyse interne avant instruction des dossiers par les DDTM. Ces données sont susceptibles d'être modifiées.
Les exploitants engagés dans la mesure système HBV ont été rencontrés ou contactés afin d'établir les bilans IFT et plans prévisionnels de fumure (PPF) requis par le cahier des charges ; 20 exploitants sont concernés.
Organisation de formations thématiques à destination des agriculteurs engagés en MAEC : 6 demi-journées thématiques ont été organisées faisant intervenir des agents du parc ou des experts extérieurs, elles ont comptabilisé la participation de 44 agriculteurs. Les sujets ont porté sur : l'avifaune prairiale (x2) (Géraud Ranvier), les marges économiques en élevage à l'herbe (Olivier Decarville, CIVAM), la méthode du diagnostic prairial (Olivier Decarville, CIVAM), la valorisation et l'entretien durable des ligneux (x2) (Eva Mériadec).
Une demande de paiement a été finalisée auprès de la DRAAF pour financer l'animation des MAEC qui a eu lieu entre 2023 et 2024.
Le renouvellement du PAEC pour les campagnes 2026 et 2027 a également été effectué en répondant à l'appel à projet de la DRAAF afin de continuer à proposer de nouveaux engagements MAEC aux agriculteurs du territoire qui le souhaiteront.

Projet 1.3.3.2. Dans le cadre de la charte forestière, encourager la gestion durable des haies et forêts

< < 1.3.3. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte

Améliorer les connaissances sur les écosystèmes forestiers

Code fiche : P1332-A1

Contexte de l'action :
Afin d'accéder à un financement pour ces actions, le Parc a répondu à un appel à projet FEDER "Accroître la protection et la restauration des milieux naturels". Le projet FEDER a pris fin en 2020.
Depuis lors, une nouvelle problématique s'est déclarée autour du retour du cerf en forêt domaniale de Brotonne. Un programme d'éradication du cerf y avait été mis en place en 2006 suite à la mise en évidence de son rôle de vecteur de la tuberculose bovine. Cette espèce patrimoniale est actuellement considérée comme absente du massif et cette situation est unique en France. L'enjeu est donc de construire un plan pour gérer de manière responsable la nouvelle population de cerfs, tout en tenant compte des intérêts et craintes des acteurs affectés par son retour (ONF, chasseurs, agriculteurs...).

Objectifs :
Mieux connaitre les écosystèmes présents en forêt privée dans un but d'information des propriétaires en vue d'une meilleure préservation des milieux forestiers les plus remarquables.

Descriptif :
Réaliser des inventaires complémentaires de terrain pour l'acquisition des données manquantes compatibles avec l'OBHN. Y associer le CRPF pour le suivi méthodologique et la garantie des intérêts des propriétaires forestiers :
- des habitats d'intérêt communautaire sur les zonages Natura 2000 (focus sur boisement alluviaux),
- sur les mares forestières,
- sur les aires de rapaces.

Réaliser des études complémentaires sur le fonctionnement des écosystèmes (par exemple : fonctionnement des lisières, fonctionnalité des corridors écologiques, naturalité des forêts, relation entre l'ancienneté des forêts et leur biodiversité, etc.)
Informer les propriétaires forestiers :
- de la réalisation d'inventaires écologiques dans leurs forêts,
- des résultats de ces inventaires.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la concertation autour du retour du cerf en forêt de Brotonne. Le rapport technique associé a ainsi été transmis au préfet avec un scénario de compromis se dessinant sur base des éléments suivants :
1. L'ensemble les acteurs concertés souhaitent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la résurgence de la tuberculose bovine. Un retour naturel d'individus d'origine inconnue, voir douteuse en l'absence de données sur l'état sanitaire des cerfs du Marais-Vernier, est donc le scénario qui suscite le plus de craintes.
2. Les chasseurs et citoyens souhaitent globalement voir revenir le cerf mais tous ses partisans ne sont pas forcément favorables à la chasse. La régulation des ongulés étant indispensable au renouvellement des forêts il sera nécessaire de dialoguer avec les habitants à ce sujet.
3. La forêt de Brotonne est en déséquilibre forêt-gibier à cause des chevreuils en surnombre, il est donc impératif d'élaborer un plan clair pour réduire cette population à un seuil soutenable (à déterminer) avant d'organiser l'introduction d'une espèce de cervidés supplémentaire. La FDC76 s'est engagée à contribuer activement aux suivis de populations de cervidés et de pression sur le milieu.
En novembre le CROPSAV a été réuni par la DRAAF sur ce sujet. Des avis positifs été émis pour la levée de l'éradication du cerf dans la zone Brotonne-Mauny et l'arrêt de la prophylaxie renforcée pour les élevages bovins.

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces boisés

Code fiche : P1332-A2

Objectifs :
Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces boisés sur le territoire du Parc.

Descriptif :
Accompagnement des propriétaires d'espaces boisés, publics et privés, pour la mise en œuvre d'une gestion favorable à la préservation et à la restauration de la biodiversité.
Mise en œuvre de projets ou programmes visant à sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de protection de la biodiversité et des sols forestiers.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2025 :
Le projet interparc normands s'est mué en une candidature commune entre 11 Parcs naturels, 9 français et 2 wallons, pour obtenir un financement européen Life "Clim'Adage". Le projet Clim'Adage porte sur l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique via 6 orientations :

- ORIENTATION 1 : Développer/pérenniser la sylviculture mélangée à couvert continu et préserver les sols forestiers,
- ORIENTATION 2 : Œuvrer localement à l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique pour permettre une régénération diversifiée,
- ORIENTATION 3 : Limiter les risques sanitaires par le développement de trames de vieux bois, la biosécurité de chantier et la lutte contre les EEE,
- ORIENTATION 4 : S'appuyer sur la diversité génétique et la plasticité phénotypique des essences autochtones pour conserver la biodiversité fonctionnelle des peuplements,
- ORIENTATION 5 : Augmenter la valorisation et l'utilisation locale du bois d'essences autochtones, dans une logique d'économie circulaire,
- ORIENTATION 6 : Limiter collectivement le risque incendie en forêt.

Les Parcs co-bénéficiaires s'engagent à respecter 3 principes-cadres : coopération entre co-bénéficiaires, pilotage local en concertation avec les acteurs concernés, collecte de données locales selon des protocoles standardisés. L'enveloppe Région attribuée à l'Interparc normand pour des projets liés au changement climatique, a en grande partie été mobilisée pour rémunérer le temps de travail lié la construction de ce projet. Bien que le Pnr des Marais du Cotentin de du Bessin ne soit pas concerné par la thématique, son aval a été obtenu au regard des enjeux.

Développer la culture forestière du grand public

Code fiche : P1332-A3

Objectifs :
Permettre une bonne compréhension des enjeux forestiers par le grand public : protection des écosystèmes, exploitation, multiplicité des usages.

Descriptif :
Collaborer avec les partenaires pour l'élaboration de supports d'information en commun ou pour la création d'animations à destination du grand public dans le cadre de la semaine de la forêt (ou autres) pour améliorer la connaissance de la sylviculture et de l'exploitation forestière
Intégrer la thématique forêt/bois aux événementiels existants sur le territoire (journée de la randonnée, fête du parc, 24 heures de la biodiversité, fête du bois et de la chasse, etc.)
Améliorer les expositions proposées par le Parc sur la forêt et les usages du bois :

- Organiser un retour d'expérience sur les expositions actuellement en place
- Restructurer le cas échéant les éléments de l'exposition

Mettre à disposition des outils pédagogiques déjà existants sur la forêt auprès des animateurs nature du Parc (dupliquer notamment la mallette pédagogique de la MRN)
Continuer les animations d'éducation à la forêt auprès des scolaires dans les écoles et en proposer de nouvelles régulièrement concernant des thématiques variées autour de la forêt et la filière bois.
Aider les communes pour accéder aux animations du Parc, de la MRN et d'autres prestataires (appui logistique et financier), dans le cadre du parcours « Je découvre mon Parc » proposé aux enseignants.

Référent de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Touristes / visiteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :
Différents publics ont été touchés par les événements forestiers du Parc :
- Deux marteloscopes avec le grand public,
- Un bivouac à la maison du Parc pour inaugurer l'aire aménagée pour les campeurs et mettre en valeur sa faune nocturne : papillons, chouette effraie et chevêche...,
- Une journée intégrative sur les sujets forestiers à destination des étudiants en 1ère année BTS Gestion forestière de Mesnières-en-Bray : présentation des actions à la maison du Parc, découverte de la forêt de Villequier certifiée FSC suivie de la visite du Vallon du Vivier,
- Une activité sur les graines dans une classe de maternelle avec la chargée de mission agriculture dans le cadre du CTEJ.

Encourager le maintien du linéaire d'arbres têtards

Code fiche : P1332-A7

Contexte de l'action :
Selon l'essence, les arbres sont élagués tous les 7 à 10 ans environ. Cette taille permet de diminuer le houppier et d'éviter la chute de grosse branche qui peut potentiellement entrainer la chute voire la mort de l'arbre.
Cette action peut être soutenue financièrement par différents partenaires (Région, Agence de l'eau).

Objectifs :
Maintenir le paysage et la forme paysagère de l'arbre têtard.
Encourager la poursuite du traitement des arbres en têtard pour protéger les micro-habitats et espèces associés (notamment le pique-prune).

Descriptif :
1) Conseiller les agriculteurs et les collectivités pour la gestion en têtard de leur patrimoine arboré linéaire :
- Identifier spécifiquement les agriculteurs détenteurs d'arbres têtard et les communes qui en disposent
- Renforcer la communication auprès des acteurs concernés pour les sensibiliser aux atouts de la conduite en têtard et aux possibilités de valorisation du bois issu de ces têtards (bois énergie, paillage, litière animale, BRF)

2) Réaliser des campagnes de plantation, d'élagage en têtard ou de restauration :
- Identifier des secteurs d'installation/entretien d'arbres têtard
- Organiser les travaux
- Élaborer un article de communication sur cet évènement

3) Organiser des visites à destination des exploitants agricoles, des collectivités et des particuliers sur des sites où les arbres sont traités en têtard

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Simon Gaudet ; Eva Mériadec

Public cible : Public expert ; Associations ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Quevillon

Bilan de l'année 2025 :
Lors de l'hiver 2025-2026, 5 chantiers de plantation ont été réalisé :
- Amélie PAIN : 350 ml (agri),
- Anne-Claire KLEINDIEST : 71 ml (particulier),
- Commune de Jumièges : 487 ml
- Loïc PATIN : 276 ml (agri),
- Olivier HARTOUT : 75 ml (particulier),

Et 1 chantier de taille d'arbres têtards : Guy PORTAIL : 9 têtards
Sur l'ensemble de l'opération des chantiers financés par l'agence de l'eau à 80% (2 hivers) : 1897 ml plantées et 65 têtards restaurés.

Projet 1.4.1.1 Elaborer, mettre en œuvre et évaluer les documents de gestion et de valorisation d'un réseau de sites humides gérés par le Parc

< < 1.3.3. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte ; 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Patrimoine arboré des terrains gérés par le Parc

Code fiche : P1411-A1-P1

Objectifs :
Veiller à ce que les travaux effectués sur le patrimoine arboré des terrains gérés par le Parc soient conformes aux plans de gestion et/ou aux cahiers des charges.

Descriptif :
L'ensemble des terrains gérés en régie par le Pnr abrite un patrimoine arboré conséquent (haies, arbres têtards). Cette phase vise à coordonner les différents travaux de plantations, élagages sur l'ensembles de ces terrains.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels,

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Heurteauville ; Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Tancarville ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Marais-Vernier ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Le Perrey (Foulbec)

Bilan de l'année 2025 :
Il n'y a pas eu de prestation en 2025 en raison de restrictions budgétaires sur les ENS 27 et d'un manque de temps pour les autres sites (2 agents en arrêt longue durée).
L'UGS est intervenue sur le patrimoine arboré pour des interventions en régie :
- sur les sites des Mannevilles, les haies du chemin d'accès ont été entretenues,
- sur le marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, le populetum a été entretenu (végétation autour des arbres et taille des peupliers en têtard),
- sur le site de l'ENS des Marais de la Risle Maritime, un gros chêne têtard a été taillé, ainsi que les haies le long des chemins,
- sur le site de l'Observatoire, les haies et les pommiers ont été taillés,
- sur le site du Pré aux ânes, les haies et les pommiers ont été taillés, (dont une matinée avec l'APHN) et des pommiers greffés,
-- sur le site d'Heurteauville, les tailles sanitaires ont été réalisées sur 67 arbres têtards (frênes et chênes) le long du chemin. Les frênes morts le long du fossé ont été évacués,
- sur le marais du Mesnil-sous-Jumièges, les 4 têtards ont été taillés,
- sur le site de la Maison du Parc, l'équipe s'est formée au plessage avec Dominique Mansion.

Prés aux ânes

Code fiche : P1411-A1-P10

Objectifs :
Mettre en œuvre des actions de gestion du site.

Descriptif :
Sur le territoire du marais Vernier, le Pnr possède et gère depuis de nombreuses années une prairie, "le pré aux Anes". Cette parcelle a de nombreux atouts paysagers, écologiques et culturels. Elle accueille un verger conservatoire entouré d'une haie champêtre composée d'une diversité d'essences d'arbustes et de saules têtards, ainsi que deux mares.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Marais-Vernier

Bilan de l'année 2025 :
2 chevaux ont pâturé le site en février et en avril. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.

Les pommiers ont été taillés, dont une matinée avec l'APHN. Des jeunes sujets ont également été greffés.
Les clôtures ont été entretenues.
Les haies ont été taillées, à l'intérieur du site et à l'extérieur côté route et côté du voisin à l'Ouest.
Le site a été fauché avec exportation pendant l'été.

Sentier de la Fontenelle

Code fiche : P1411-A1-P14

Objectifs :
Gérer écologiquement des prairies bordant le sentier de la Fontenelle à Saint-Wandrille-Rançon.

Descriptif :
La commune de Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon) a souhaité valoriser le site de la Fontenelle suite à sa renaturation en aménageant un sentier de découverte. Le Parc a été sollicité pour gérer une partie des parcelles longeant ce sentier à l'aide d'animaux rustiques.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / visiteurs ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon)

Bilan de l'année 2025 :
Le site a été pâturé par des bovins du 29 janvier au 21 avril. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.
Les zones de prairies ont été fauchées pendant l'été. Les fixations des barrières du parc de contention et l'entrée du pré-parc ont été réparées.
La végétation de la zone de contention a été entretenue mécaniquement.
Les pieds d'*Acer negundo*, espèce exotique envahissante, ont été coupés.

Marais du Mesnil-sous-Jumièges

Code fiche : P1411-A1-P15

Objectifs :
Gérer une partie des marais communaux du Mesnil-sous-Jumièges.

Descriptif :
Dans le cadre d'un partenariat entre la commune du Mesnil, la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime et le Parc, le Parc a été sollicité pour assurer la gestion par pâturage extensif d'une partie des marais communaux dotés d'un plan de gestion.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Le Mesnil-sous-Jumièges

Bilan de l'année 2025 :
Le site a été pâturé par un couple de chevaux et 2 bœufs. Un poulain est né le 25 avril. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.
Les clôtures intérieures et la zone de contention ont été entretenues mécaniquement, ainsi que l'entrée du site et les buttes le long du chemin.
La Balsamine du Cap a été arrachée manuellement. Un enclos provisoire a permis de se servir des animaux en soutien dans la gestion de l'espèce. La tâche d'Aster à feuilles lancéolées a été gérée mécaniquement avant floraison.
Les petits saules ont été broyés dans la parcelle le long du chemin.
Les têtards de saules à l'entrée ont été taillés.
La convention tripartite (commune et fédération des chasseurs 76) a été renouvelée.

RNN du Marais Vernier

Code fiche : P1411-A1-P2

Contexte de l'action :
L'année 2022 a été marquée par l'élaboration du plan de gestion. Une partie conséquente du temps de travail du gestionnaire a été consacrée en 2022 à la rédaction du plan de gestion : le diagnostic a été présenté en commission Espaces naturels du CSRPN du 16 novembre 2021 afin de valider ses conclusions et de travailler à la formulation des enjeux de conservation. Les remarques et demandes de corrections ont été intégrées dans la version finalisée du diagnostic, début 2022.
A l'issue de ce diagnostic, deux enjeux ont été formulés :
- habitats ouverts, oligotrophiles à mésotrophiles, des milieux tourbeux à paratourbeux et des mares,
- mosaïque de milieux ouverts et fermés.

Le fonctionnement hydrologique est identifié comme un facteur d'influence central, à présenter en préambule de la déclinaison stratégique.
Ces deux propositions d'enjeux ont servi de base de travail pour la rédaction du second document du plan de gestion : le document stratégique pour l'élaboration-description des enjeux associés à l'arborescence du plan de gestion. Il s'agit d'un travail prospectif qui a pour objectif d'apporter aux lecteurs et aux décideurs tous les éléments techniques et scientifiques qui composent la complexité de la situation de la Réserve dans le marais.
Un second passage en commission espaces protégés du CSRPN en janvier 2023 a permis au gestionnaire d'échanger avec des experts régionaux sur la difficulté de cerner ou de formuler les enjeux, en lien avec le niveau élevé d'incertitude sur le devenir du marais.
Plusieurs autres points forts ressortent : La Réserve est actuellement en période de gros travaux, notamment de remise en état des clôtures (4km de clôtures refaites, 8 ponts installés) et l'aménagement de l'entrée du secteur de Bouquelon. La thématique sangliers représente toujours un investissement en temps de travail conséquent. L'animation territoriale s'étoffe progressivement et demande un investissement conséquent et sur le long terme pour aboutir à une gestion et une animation sereine du territoire. Les modifications du plan de pâturage initié en 2019 portent porter leurs fruits.

Objectifs :
Elaborer, mettre en œuvre et évaluer une stratégie de gestion et de valorisation de la RNN du Marais Vernier.

Descriptif :
La RNN du marais Vernier se compose du site des Mannevilles (97ha) appartenant à l'Etat, et du marais de Bouquelon (48ha) propriété du Parc. La Réserve est également incluse dans le site Natura 2000 "Vallée de la Risle maritime – marais Vernier" (ZPS et ZCS) et labellisé Ramsar. Ce site est doté d'un plan de gestion qui guide les actions de connaissance, de gestion et de valorisation, et qui est révisé régulièrement. Un comité consultatif encadre la bonne mise en œuvre des actions, et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel joue le rôle de conseil scientifique de la RNN.

Référents de l'opération : Christelle Dutilleul ; William Béduchaud

Public cible : Habitants ; Public expert ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Bouquelon ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Communauté de Communes Roumois-Seine

Bilan de l'année 2025 :
Les actions courantes d'entretien des milieux ouverts par pâturage avec les vaches Highland et chevaux Camargue et par fauche, ainsi que les travaux d'entretien ont continué.
Les suivis scientifiques (observatoire de l'avifaune, entomologiques), hydrologiques, pédologiques et micro-climatiques notamment dans le cadre de l'étude "Stratégie de Restauration du marais Vernier" qui intègre une étude fonctionnelle de le Réserve sont déployés et permettront une analyse pluriannuelle en 2027. L'étude des invertébrés offre des résultats intéressants à propos des papillons de nuit (Gaudet S., 2026, PNR BSN) et par la première mention régionale d'une espèce de fourmis inféodée aux zones humides inondables (Gouraud C. & Gaudet S., 2026). L'observatoire ornithologique a été installé.
201 visiteurs ont découvert la Réserve à l'occasion de 12 rendez-vous du Parc et de visites organisées avec structures partenaires.
168 étudiants de niveaux et filières variées ont découvert la Réserve au cours de 8 visites dédiées.
Le marché d'équipement pastoral financé par le Fonds Vert, pour 2025-2026 s'inscrit dans le cycle de modernisation de la réserve pour une gestion adaptée aux enjeux écologiques (pont, clôtures, passerelles) tous les équipements prévus ont été réalisés avec déclaration préalable d'urbanisme. La subvention permet également la mise en exclos des habitats fragiles, qui ouvre le défi de gérer les ligneux et les ourlets autrement qu'avec le pâturage (ou pas exclusivement).

Les neuf espèces exotiques envahissantes sont une pression croissante avec le doublement des stations de Crassule de Helms et le retour de la Jussie aux Mannevilles. L'ensemble des espèces problématiques a été géré.
Les suivis et actions de destruction du sanglier par battue administrative ont été mis en œuvre par arrêté préfectoral.
La pression de l'espèce est suivie par cartographie des dégâts permise par vol de drone.

Vallon du Vivier

Code fiche : P1411-A1-P3

Objectifs :
Réaliser et mettre en œuvre le plan de gestion du Vallon du Vivier.

Descriptif :
Le Parc gère depuis 1977 le site du Vallon du Vivier, acquis à la même date par le Ministère de l'Environnement. De nombreuses études et actions sont menées sur le site au fil du temps. Une étude préliminaire à la mise en réserve Naturelle Volontaire a été réalisée en 1993, puis un document d'objectifs Natura 2000 du site validé en 2002 et révisé en 2015 à l'occasion de la rédaction d'un plan de gestion. Un projet de classement en Réserve Naturelle Nationale est en cours. La gestion est guidée par le plan de gestion et le document d'objectifs.

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Virginie Leroy ; Maxime Archeray

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / visiteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Tancarville

Bilan de l'année 2025 :
Afin de mettre en place un suivi continu des niveaux d'eau et de mieux comprendre les interactions entre la zone humide et le cours d'eau, un piézomètre a été installé en 2022 par le bureau d'études ALISE. Celui-ci a été équipé cette année d'une sonde piézométrique permettant de mesurer le niveau de la nappe heure par heure. Afin de mieux appréhender l'influence de cette dernière sur le Vivier, une sonde ainsi qu'une échelle limnimétrique ont également été installées dans le lit mineur du ruisseau. Le suivi des niveaux d'eau est ainsi programmé sur plusieurs années, avec un relevé annuel des données, le premier étant prévu début 2026.
De plus, afin d'évaluer les effets de la restauration de la cressonnière, un suivi de la reproduction du chabot est mis en place depuis 2014. Dans ce cadre, deux agents du PnrBSN ont été mobilisés en 2025 pour réaliser cet inventaire.
Par ailleurs, plusieurs tempêtes ont provoqué la chute d'arbres, principalement des frênes atteints de chalarose, depuis les coteaux jusqu'au sentier de randonnée. Le chemin communal a rapidement pu être dégagé grâce à l'intervention des propriétaires riverains, engagés dans une convention avec le propriétaire du bois de la Hèse, sous la coordination informelle du Parc.
Dans la continuité des actions menées en 2024 et dans le cadre du projet participatif « Sequana Incognita », visant à collecter des images et des informations sur l'estuaire de la Seine afin de sensibiliser le grand public, le Vallon du Vivier a fait l'objet de plusieurs campagnes photographiques. Ces prospections, réalisées par Manuel Ano de l'association 1000 Tonnes, seront valorisées auprès des scolaires et du grand public en 2026. Ces photographies subaquatiques contribueront ainsi à mieux faire connaître le site à une plus large échelle.
Enfin, en 2025, le Parc a engagé une réflexion visant à mieux valoriser les potentialités du Vallon du Vivier aux abords du site. Dans cette perspective, une exposition photographique est programmée le long du chemin de randonnée. Elle présentera une dizaine d'images issues du projet « Sequana Incognita » ainsi qu'une dizaine de photographies provenant de la banque de données interne du Parc.

ENS des marais de la Risle Maritime et des Mares de Conteville

Code fiche : P1411-A1-P4

Objectifs :
Assurer la gestion des ENS de la vallée de la Risle Maritime et des mares de Conteville par la mise en œuvre des plans de gestion.

Descriptif :
Le Parc gère deux Espaces Naturels Sensibles dans la vallée de la Risle Maritime par convention avec le Département de l'Eure : l'ENS des marais de la Risle Maritime (74 ha) et l'ENS des mares de Conteville (6 ha). Les deux sites font partie du site Natura 2000 "Vallée de la Risle maritime - Marais Vernier" (ZPS et ZCS) et sont labellisés Ramsar. Ces sites sont dotés de plans de gestion qui guident les actions de connaissance, de gestion et de valorisation.

Référents de l'opération : Clémentine Camus ; Rachel Siccard ; Maxime Archeray ; Lucie Buleux ; Simon Gaudet

Public cible : Scolaires / Milieu éducatif ; Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Conteville ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Le Perrey (Foulbec)

Bilan de l'année 2025 :

ENS des marais de la Risle maritime

Projets de restauration

Le PnrBSN est gestionnaire de l'ENS "Maris de la Risle maritime" par voie de convention avec le CD27. Dans le cadre de cette gestion, il est envisagé de restaurer la connectivité latérale lit majeur/lit mineur de la Risle et de créer des zones intertidales. Cela se traduirait par un projet de création d'une annexe hydraulique en lieu et place de l'ancien méandre de la Risle, couplé au démerlonnage et reprise des berges de la Risle afin de donner la possibilité au lit mineur de se rééquilibrer (suite à la chenalisation) et d'avoir un gradient d'habitat estuarien en berge du lit mineur et de l'annexe. Depuis 2024, ce projet a été mis en attente, mais la rédaction du CCTP et le lancement du marché sont prévus au cours de l'année 2026.

L'étude des sols par l'entreprise Tellux (analyse et interprétation des résultats des sondages) a également été poursuivie et une station limnimétrique a été mise en place sur la Risle maritime.

Expérimenter l'ouverture des clapets à marée (RCE sources)

Depuis 2019, une expérimentation est menée pour permettre la restauration de la continuité avec une ouverture du clapet sud qui communique avec la Risle. Cette année, les suivis des niveaux d'eau, de la conductivité et de l'inondabilité du site lors des grandes marées de mars 2025 ont été réalisés.

Gestion courante :

- Marais de la Risle

Le site a été géré par pâturage extensif mixte (bovins Highlands et chevaux de Camargue). Le Parc a assuré la gestion courante du cheptel (surveillance régulière, suivi vétérinaire,) et l'entretien des équipements agro-pastoraux (enclos de contention, clôtures).

Des arbres têtards ont été entretenus. Des interventions de débroussaillage ont été réalisées afin de faciliter les accès pour les opérations de gestion et de limiter l'expansion des ronciers et arbustes dans certains secteurs. Le sentier de l'anguille a également été entretenu.

Plusieurs stations de Balsamine du Cap (espèce exotique envahissante) ont été arrachées en régie mais également via une prestation (insertion - Etre et boulot). Une nouvelle espèce exotique envahissante (Solidage du Canada) a été observée sur le site. L'expérimentation de gestion par un pâturage ciblé par les chevaux puis arrachage manuel a été reconduite. Il permet de réduire les interventions manuelles sur les zones concernées.

Le sentier de l'anguille a été entretenu en régie mais également via une prestation (Etre et Boulot).

Suivis écologiques

Un suivi des Odonates (libellules) a été réalisé.

Le suivi hydrologique et piézométrique a été poursuivi avec un entretien courant des équipements de suivi et le renouvellement d'une sonde.

L'analyse et l'interprétation des résultats du suivi pédologique réalisé en 2022 dans le cadre de Mhéo (observatoire des zones humides) ont été effectués.

Le suivi de l'avifaune (groupes fonctionnels et autres espèces cibles) a été poursuivi également.

ENS des mares de Conteville

Lutte contre les EEE

La Crassule de Helms a été observée sur la mare de la Vallée. Un protocole de lutte a été mis en place pour tenter d'éradiquer l'espèce sur le site. Il a consisté en un comblement de la mare avec les matériaux extraits via la création d'une mare sur une parcelle avoisinante du Conservatoire du Littoral. Une cartographie des espèces floristiques protégées a été réalisée en amont des travaux afin de cibler les secteurs sensibles pour le dossier réglementaire.

Gestion courante

Un pâturage de chevaux de Camargue sur les sites de la Vallée et du Douy, avec surveillance régulière du cheptel, déplacement, abreuvement, suivi sanitaire entretien des équipements de contention (parc et clôtures) a été réalisé.

Le site du Grand Coude a été fauché, sous maitrise d'ouvrage du département de l'Eure.

Sur le site de la Vallée, quelques saules ont été coupés le long du fossé extérieur. Les haies le long du chemin du Grand Coude et celui de la Vallée ont été entretenues tout comme les chemins sur les 3 entités.

Suivis écologiques

Dans le cadre de l'observatoire de l'avifaune, des points d'écoute ont été mis en place à proximité des 3 entités. Le suivi s'est poursuivi cette année.

Dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge des abeilles de France, des individus collectés sur l'ENS des mares de Conteville ces dernières années ont pu être transmis pour identification à un expert. Cela a conduit à l'identification de 4 espèces d'abeilles sauvage pour le site. Parmi celles-ci, *Bombus veteranus* (Fabricius, 1793) est une donnée intéressante puisqu'il s'agit d'une espèce de bourdon en déclin (Quasi menacée en Europe). Ce bourdon aime les zones à fabacées et se trouve souvent dans les zones humides en plaine.

Marais de Caudebec-en-Caux

Code fiche : P1411-A1-P6

Objectifs :
Gérer le marais communal de Caudebec-en-Caux conformément au plan de gestion.

Descriptif :
Le Parc dans sa politique de préservation des milieux naturels gère environ 7 hectares de zone humide - propriété de la commune de Caudebec-en-Caux - via une convention entre les deux collectivités depuis 2007. Un plan de gestion guide les actions de connaissance, de gestion et de valorisation.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux)

Bilan de l'année 2025 :
Le suivi temporel des libellules a été poursuivi en 2025.
En ce qui concerne la gestion, 2 juments ont pâturé le site du 28 mars au 7 juillet et du 28 août au 16 novembre. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.
Les deux tiers Sud de la parcelle d'entrée ont été gyrobroyés le 21 mai, le 13 août et le 6 novembre. L'Amarante, toxique pour les chevaux, a été gyrobroyée ou débroussaillée le 13 août, avant le retour des chevaux.
Deux placettes de 5m de diamètre dans la parcelle tourbeuse ont été débroussaillées et la végétation exportée, deux fois, dans le cadre d'une expérimentation sur la gestion du Ményanthe Les pieds de renouée sur l'île ont été arrachés 3 fois par les agents du Parc entre mai et novembre.
L'évaluation du plan de gestion, débutée en 2023 a été finalisée en 2025.
Un suivi floristique des espèces patrimoniales a été réalisé et un comité de suivi avec la commune a été organisé.

Marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit

Code fiche : P1411-A1-P7

Objectifs :
Gérer le marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit propriété du Parc.

Descriptif :
Le Parc dans sa politique de préservation des milieux naturels a acquis environ 6 ha sur la commune d'Arelaune - en Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit). Une première parcelle de 3,5 ha a été acquise en 1994 et est gérée de façon écologique depuis, tandis qu'une seconde de 2,5 ha acquise en 2012 conserve une vocation agricole extensive. Ces terrains comprennent également un populetum, composé de plusieurs sujets de Peuplier noir (*Populus nigra*) issus de prélèvement en vallée de Seine. Les actions de connaissance, de gestion et de valorisation sont guidées par un plan de gestion.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit)

Bilan de l'année 2025 :
L'évaluation du plan de gestion qui a débuté en 2023 s'est poursuivie et est quasi-finalisée.
La parcelle Est a été pâturée par 4 chevaux du 1er au 28 janvier, puis par 3 chevaux du 27 mars au 12 mai, puis 2 chevaux du 17 novembre au 1er décembre, puis 2 chevaux et 4 bovins jusqu'au 31 décembre. Les animaux ont fait l'objet d'un suivi sanitaire bihebdomadaire.
Les clôtures ont été entretenues.
La parcelle Ouest a été fauchée pendant l'été, la moitié Ouest de la parcelle Est a été fauchée en juillet.
Plusieurs passages de contrôle de présence de la Balsamine du Cap ont été effectués, sans qu'elle ne soit détectée.
La végétation du Populetum a été entretenue par gyrobroyage et débroussaillage, les arbres mesurés et taillés pendant l'hiver.
Les pieds de laurier palme ont été coupés et broyés dans le bois en bord de Seine.
Le bois des frênes taillés en 2024 a été évacué.

Les déchets au Nord et au Sud de la parcelle Ouest ont été évacués en déchetterie.
Un suivi floristique sur les espèces patrimoniales et invasives a été réalisé.

Marais d'Heurteauville

Code fiche : P1411-A1-P8

Objectifs :
Assurer la gestion des terrains d'Heurteauville, propriété du Parc.

Descriptif :
Le Pnr dans sa politique de préservation des milieux naturels a acquis 21 hectares de zone humide sur la commune d'Heurteauville entre 2003 et 2008. Ces terrains se situent à proximité de l'Espace Naturel Sensible, propriété du Conseil Départemental de la Seine Maritime. Une gestion environnementale a été mise en place sur ces terrains ainsi qu'un plan de gestion qui guide les actions de connaissance, gestion et valorisation.
Le Parc gère en outre une trentaine d'hectares de l'ENS de la tourbière d'Heurteauville qui fait l'objet d'un plan de gestion sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine Maritime.

Référentes de l'opération : Rachel Siccard ; Lucie Buleux

Public cible : Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Heurteauville

Bilan de l'année 2025 :
L'évaluation du plan de gestion du site a été finalisée. Des opérations de gestion courantes ont aussi été effectuées sur le terrain :
- Pâturage mixte chevaux de Camargue et bovins Highland, y compris sur une partie de l'ENS de la Tourbière d'Heurteauville avec surveillance régulière du cheptel, déplacement, abreuvement, suivi sanitaire et vétérinaire et entretien des équipements de contention (parc et clôtures). Il s'agit du site de reproduction pour les bovins du cheptel du Parc.
- Une partie des prairies du site ont été fauchées avec exportation le 11 août, dans le cadre d'un contrat de vente d'herbe à zéro euro. 15 Rounds Ballers ont été laissés par l'exploitant pour compléter le stock de la Maison du Parc en cas de besoin d'affouragement.
- 2 espèces d'EEE ont été gérées en 2025.

La lutte contre la Balsamine s'est à nouveau appuyée sur l'aide des chevaux, qui consomment l'espèce. A cela s'ajoutent deux passages d'arrachage. Ces actions ont été menées sur les parcelles du Parc et sur les parties limitrophes des parcelles du département.
La lutte contre les Asters a été réalisée par plusieurs moyens. Une gestion mécanique par faucardage du fossé, gyrobroyage des secteurs facilement accessibles en tracteur avant floraison et débroussaillage des clôtures sous lesquelles elle pousse, une gestion par le pâturage des bovins qui la consomment, puis une gestion manuelle par arrachage des pieds restants avant la montée en graine.
- Le bois des arbres têtards taillés en régie en décembre 2024 a été évacué début 2025. Les frênes morts le long du fossé au Nord de l'entrée de l'UG2 ont été abattus et évacués, avant qu'ils ne tombent dans le fossé. Les rejets sur les troncs des petits têtards le long du chemin ont été taillés.

Suivis écologiques
- Suivis Ornithologique : plusieurs suivis ornithologiques sont réalisés et notamment un suivi des rallidès rares effectué chaque année depuis 2008. Plusieurs points d'écoute nocturne sont situés à proximité des sites de l'ENS.
- Une cartographie des espèces floristiques patrimoniales et exotiques envahissantes a aussi été effectuée.

Dans le cadre de battues réalisées sur l'ENS de la Tourbière d'Heurteauville, l'association de Chasse de la Tourbière d'Heurteauville a procédé à plusieurs battues comprenant uniquement des levées de sangliers sur le terrain dit « Ancienne Peupleraie ».

Trouville-la-Haule

Code fiche : P1411-A1-P9

Objectifs :
Gérer le site propriété du Parc et pour partie de HAROPA.

Descriptif :
Il s'agit de mettre en œuvre une gestion écologique sur cette ancienne carrière d'extraction rétrocédée au Parc au début des années 2000 dans le cadre de la fin d'exploitation.

Référent de l'opération : Géraud Ranvier

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Trouville-la-Haule

Bilan de l'année 2025 :
Une gestion simplifiée a été mise en place en 2019. L'équipe de gestion des terrains a réalisé une journée d'entretien de la végétation durant laquelle elle sécurise les zones précédemment gagnées sur le buddléia, espèce exotique envahissante. Si possible, cette zone est étendue. Le Faucon pèlerin est toujours présent sur le site.

Projet 1.4.1.2 Mettre en œuvre les documents d'objectifs Natura 2000

< < 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Animer la ZPS (Zone de Protection Spéciale) Estuaire et marais de la basse Seine

Code fiche : P1412-A2-P1

Objectifs :
Réaliser le programme de l'observatoire de l'avifaune de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et s'assurer de la prise en compte des enjeux de la ZPS dans les documents de planification, les projets.

Descriptif :
Il s'agit de mieux connaître et suivre l'état des populations de certains groupes et espèces d'oiseaux choisis comme indicateurs sur la Zone de Protection Spéciale, et d'en rendre compte dans le cadre des comités de pilotage de l'Observatoire de l'avifaune et des sites Natura 2000.

Référent de l'opération : Géraud Ranvier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Zones humides

Bilan de l'année 2025 :
Les travaux de l'observatoire de l'avifaune se poursuivent avec des protocoles de suivis de terrain et des analyses qui continuent à se moderniser. Cette année, un travail sur la gestion des données de limicoles nicheurs a été lancé avec pour objectif d'homogénéiser et de valoriser les travaux sur ces espèces suivies depuis 2000 sur différents secteurs de la ZPS. Les fiches « indicateur » de plusieurs groupes nicheurs ont été mises en ligne : les Limicoles estuariens, les oiseaux prairiaux et les palustres.

Animer les ZSC (Zones de conservation spéciale Habitat, Faune, Flore) de la Vallée de Seine

Code fiche : P1412-A2-P2

Objectifs :
Animer les sites Natura 2000 : Boucle de la Seine aval, Val Eglantier, Marais Vernier - Risle maritime

Descriptif :
L'animation consiste à :
- assurer la mise en œuvre des mesures répondant aux objectifs de développement durable du Docob,
- réaliser des comités de pilotage, des réunions techniques et des réunions d'informations,
- mettre ponctuellement à jour le DOCOB et l'atlas cartographique,
- impliquer les usagers du site dans la démarche Natura 2000 : inciter les usagers à monter des contrats Natura 2000 et des chartes Natura 2000 à la fois pour les trames verte et bleue,
- accompagner les porteurs de projets pour veiller à la compatibilité des projets, des plans, des manifestations .... avec les objectifs de développement durable du site Natura 2000,
- assurer une veille environnementale sur le site et alerter les usagers et les services de l'état en cas de dégradation du site,
- améliorer les connaissances sur les végétations et les espèces afin d'évaluer leur état de conservation sur le territoire.

Référents de l'opération : Virginie Leroy ; Romain Francin

Public cible : Habitants ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / visiteurs ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Conteville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Bouquelon ; Berville-sur-Mer ; Foulbec ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Marais-Vernier ; Aizier ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Toutainville ; Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Bardouville ; Hénouville ; Val-de-la-Haye ; Arelaune-en-Seine (la Mailleraye-sur-Seine) ; Rives-en-Seine (Villequier); Vatteville-la-Rue ; Heurteauville ; Trouville-la-Haule ; Natura 2000 - Site Boucles de la Seine Aval

; Anneville-Ambourville ; Tancarville ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Saint-Pierre-de-Manneville ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Jumièges ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Sahurs ; La Cerlangue ; Saint-Vigor-d'Ymonville

Bilan de l'année 2025 :

Site « Marais Vernier, Risle maritime »

Le comité de pilotage du site ne s'est pas réuni en 2025, il est objectivé qu'il soit conjoint avec le COPIL Ramsar.

Trois contrats N2000 ont été soldés, deux pour des chantiers de réouverture, d'entretien d'arbres têtards et d'équipements pastoraux chez des propriétaires privés et un pour la mise en œuvre de la gestion de la réserve des Courtils de Bouquelon. Les travaux se sont poursuivis sur la commune de Foulbec pour la création d'une forêt alluviale de 6,41 ha.

Les actions de lutte contre la Crassule de Helms ont été poursuivies avec une deuxième opération de salage en partenariat avec la FRC Normandie et le CEN Normandie. Une opération de sauvetage du Potamot coloré (mise en culture) a été faite avant le salage. Des suivis de conductivité et biologiques pour rendre compte de la résilience du milieu sont mis en œuvre et un bilan des suivis biologiques et abiotiques à l'attention de la DREAL va être rédigé.

La Crassule de Helms a été découverte en avril sur l'ENS des mares de Conteville (site géré par le PnrBSN), après une analyse de la balance "bénéfice-risque", il a été décidé de combler la mare. Un suivi de l'évolution de la flore (recolonisation de la Crassule, évolution des zones perturbées) et un suivi des communautés d'amphibiens seront mis en œuvre.

L'animateur a participé à la contractualisation MAEC (2 624,24 ha sont aujourd'hui contractualisés sur la ZSC soit 77% de la SAU éligible), aux autres projets internes du PNR concernant la gestion et la restauration des milieux aquatiques et de la tourbière (projet de restauration de la continuité écologique sur le canal St Aubin, stratégie de restauration du marais Vernier tourbeux).

Pour les évaluations des incidences Natura 2000, l'animateur a accompagné 21 projets ou activités dont 16 pour travaux en zone humide (6 dans le cadre du comité de suivi des travaux sur mares de chasse, 2 pour l'entretien des fossés), 4 pour urbanisme et 1 pour un retournement de prairie).

2 dégradations sur le site ont été constatées (retournement de prairie).

L'inventaire hivernal des 4 cavités à chiroptères du site, confirme la présence du Grand murin, du Grand Rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées. Vallée de la Risle, l'agrion de Mercure est suivi avec 132 individus contactés.

L'animation suit la révision des PLUI de la CCRS et de la CCPHB et est en lien avec d'autres acteurs pour la gestion de sites : CCPAVR, CRPF, CEN, DDTM27, DREAL, HAROPA. La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, animatrice du site RAMSAR était accompagnée techniquement pour la rédaction du plan de gestion écologique du site.

Site « Boucles de la Seine Aval »

1 contrat Natura 2000 a été signé cette année : il concerne du pâturage sur les coteaux calcaires à Hénouville, porté par un particulier. 4 contrats sont en cours sur le site.

Côté réglementaire, le Parc a accompagné 6 projets ou activités dans la réalisation de leur évaluation d'Incidences Natura 2000 : 1 pour une manifestation sportive, 2 pour des demandes d'urbanisme, 1 pour des fouilles, et 2 pour des travaux en mares de chasse.

Plusieurs dégradations ont été constatées sur des retournements de prairies ou des destructions d'habitats d'intérêt communautaire.

Le bilan des MAEC sur le site est le suivant : 1 exploitant complète ses engagements (ESP1 et IAE1) en 2025. Ainsi, sur 2 290 ha de prairies éligibles, 1 368 ha sont engagés en MAEC, soit environ 60 % de la SAU en prairie éligible. (41 exploitations sont engagées sur les 104 éligibles, soit 40 % des exploitations). 6 demi-journées de formations thématiques pour 44 agriculteurs ont été organisées en 2025.

Une procédure d'extension du site a été entamée en 2022. Celle-ci a été suspendue en 2023 à la demande de la DREAL, mais a repris en 2025. Un dossier de consultation a été envoyé aux collectivités concernées avec un délai de 4 mois pour rendre une délibération.

La mise à jour de la cartographie des végétations sur le site Natura 2000 s'est poursuivie. Une saison de terrain supplémentaire a été octroyée en 2025, pour un rendu final en 2026.

L'animateur est intervenu dans des lycées et BTS et a participé aux rencontres annuelles Biodiversité & Territoires Normandie 2025 pour présenter le dispositif Natura 2000. Une conférence sur le changement climatique a été organisé à Jumièges, permettant de présenter les évolutions projetées sur le site et la boucle en particulier.

Site « Val Eglantier »

La mise en œuvre du document d'objectifs du site est réalisée à travers le Plan de Gestion du site. Le bilan de l'année est détaillé dans la fiche P1411-A1P3.

Le Vallon du Vivier est classé par un APHN depuis 2025.

L'animatrice a participé à un reportage sur le site pour le 19/20 de France 3 Normandie.

Action transversale à tous les sites

Les animateurs participent aux projets de partenaires et d'autres services du Parc pour la prise en compte des enjeux des sites Natura 2000 : révision de la charte du PNRBSN, gestion (Haropa Port, Conservatoire du Littoral, Métropole Rouen Normandie, ...), conception de PLUI, règlement d'eau du Marais Vernier, programmes régionaux d'actions, atlas de la biodiversité communale, schéma régional des carrières, annexe verte "Espèces protégées" du CRPF...

Évaluer et réviser les Documents d'objectifs des sites Natura 2000

Code fiche : P1412-A3

Contexte de l'action :
L'État français s'est engagé auprès de la Commission européenne à lancer en 2016 la révision des Docob Natura 2000 vieux de 10 ans de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine » et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qu'elle recouvre. Dans un souci de cohérence et d'efficacité de la démarche de révision, l'État a souhaité confier à une seule structure la révision de l'intégralité des Docobs.
Compte tenu de la qualité d'animateur du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande pour deux des trois ZSC de l'estuaire, d'animateur pour une partie des actions de conservation de la ZPS au travers de l'Observatoire de l'avifaune, et étant donné que la quasi-totalité de la surface en ZPS, hors partie maritime, se situe sur le territoire du Parc, l'État a proposé au Parc de porter cette révision des Docob.
Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande a ainsi été désigné par le COPIL comme rédacteur unique des quatre Documents d'objectifs.

Objectifs :
Réaliser l'évaluation et la révision des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 "Marais Vernier, Risle Maritime", "Estuaire de Seine", "Boucles de la Seine aval" et "Estuaire et Marais de la Basse Seine" (ZPS)

Descriptif :
L'évaluation concerne :
- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive "Habitats-Faune-Flore" : Marais Vernier, Risle Maritime (MVRM), Estuaire de Seine (ES), Boucles de la Seine aval (BSA),
- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux" : Estuaire et Marais de la Basse Seine

L'évaluation des documents d'objectifs pour les sites animés par le parc (MVRM et BSA) comprend :
- une évaluation socio-économique,
- une évaluation écologique (habitats et espèces d'intérêt communautaire),
- une évaluation de la gouvernance, de l'animation et de l'appropriation locale,
- une évaluation des outils et actions,
- une évaluation structurelle du Docob.

L'évaluation du site "Estuaire de la Seine" s'appuiera en grande partie sur le travail réalisé lors du 4ème plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine (par la Maison de l'Estuaire), la réserve recoupant une grande partie du site Natura 2000. L'évaluation sur les autres secteurs se fera avec l'appui des partenaires concernés.
Le Docob de la ZPS fera la synthèse des enjeux "Oiseaux" sectorisés et intègrera la vision plus globale à l'échelle estuarienne.

Référente de l'opération : Virginie Leroy

Public cible : Habitants ; Public expert ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Equipe du parc ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Natura 2000 - Site Boucles de la Seine Aval ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux) ; Heurteauville ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine); Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Petiville ; Saint-Arnoult ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Tancarville ; Vatteville-la-Rue ; Berville-sur-Mer ; Conteville ; Fatouville-Grestain ; Fiquefleur-Equainville ; Foulbec ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; La Cerlangue ; Oudalle ; Saint-Vigor-d'Ymonville ; Sandouville ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Toutainville ; Barneville-sur-Seine ; Caumont ; Le Landin ; Mauny ; Saint-Ouen-de-Thouberville ; Aizier ; Bouquelon ; Marais-Vernier ; Quillebeuf-sur-Seine ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Le Perrey (Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien) ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Sainte-Croix-sur-Aizier ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Trouville-la-Haule ; Vieux-Port ; Anneville-Ambourville ; Bardouville ; Berville-sur-Seine ; Canteleu ; Gonfreville-l'Orcher ; Hautot-sur-Seine ; Hénouville ; Jumièges ; La Londe ; Le Havre ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Le Trait ; Quevillon ; Rogerville ; Sahurs ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Saint-Pierre-de-Manneville ; Val-de-la-Haye ; Yville-sur-Seine

Bilan de l'année 2025 :
Estuaire de la Seine (ZSC)
Cette année a permis de finaliser le diagnostic. Pour cela, deux groupes de travail ont été organisés pour présenter l'état des lieux, la hiérarchisation des enjeux et les objectifs à long terme (OLT). Une présentation des usages sur la partie terrestre a également été réalisée, tout comme un travail important sur la hiérarchisation des enjeux et le regroupement des OLT, en collaboration avec les partenaires. La chargée de mission a suivi une formation à la méthodologie CT88 pour conforter ce travail.
La validation en COPIL aura lieu en début d'année 2026.
Ce site fait également l'objet d'une procédure d'extension, mais la DREAL a donné comme consigne de poursuivre le travail de révision sur le périmètre existant.

Estuaire et Marais de la Basse Seine (ZPS)
Dans le cadre de cette révision, une procédure d'extension du site a débuté l'année dernière. Elle a été suspendue en 2023 mais a repris en 2025.
L'évaluation de l'ancien DOCOB s'est poursuivie avec la mise à jour des indicateurs (travail de l'observatoire de l'avifaune) : l'indicateur grands échassiers est à jour, limicoles nicheurs et oiseaux prairiaux en cours.

Projet 1.4.1.3 Acquérir des terrains en zone humide et les confier en gestion à des exploitants agricoles

< < 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire

Elaborer la stratégie foncière du Parc

Code fiche : P1413-A1-P1

Objectifs :
Produire un document de cadrage de la stratégie, explicitant les outils utilisés, les partenariats, les procédures ...
Produire un atlas cartographique des secteurs privilégiés d'acquisition, avec une hiérarchie selon l'objectif visé (biodiversité / zones humides, agriculture, urbanisme ...).

Descriptif :
La stratégie foncière du Parc encadre son intervention sur le foncier. Le Parc acquiert des terrains en zones humides avec le soutien de l'AESN, mais peut aussi développer des actions sur le foncier en dehors de ces secteurs (par exemple : promotion du bail rural à clauses environnementales, signature de conventions de gestion avec des propriétaires ...).

Référents de l'opération : Aude Binet ; Allan Vézier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2025 :
- Accompagnement de la Communauté de Communes Yvetot Normandie dans la mise en œuvre du dispositif ORE et transfert d'expérience. Première ORE signée par la CCYN le 24/11/2025 sur un site d'environ 2 hectares hors Parc avec des propriétaires privés.
- Restauration de la mare de Mme Orange et Monsieur Cardon d'environ 3 000 m² et contractualisée en ORE en 2023.
- Transfert d'information sur les ORE signées par le PnrBSN à la DREAL dans le cadre de leur animation du site "Normandie Artificialisation » et à la DDTM 76 dans le cadre du suivi de leur feuille de route foncier.
- Participation à un mémoire portant sur « le portage foncier agricole public est-il une solution pour faciliter la transmission des exploitations agricoles ? ".
- 6 retours d'expérience sur les ORE donnés à différentes structures (chambre d'agriculture de Normandie, Pnr Cotentin Bessin, Pnr des Milles Vaches, forum des marais Atlantique, FNE PACA, ville de Nanterre).
- Présentation des ORE et de l'ORE signée avec Thalès à Pont-Audemer lors d'un webinaire organisé le club TVB de la fédération des SCOT.
- Présentation des ORE lors d'un webinaire interne de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les outils fonciers.
- Réalisation d'un rendez-vous du Parc sur les ORE à Bourneville Sainte-Croix, sur la ferme fortifiée de Beaumont contractualisée en ORE en 2024. Environ une trentaine de participants.
- Relance de l'AMI foncier communal, travail sur la priorisation de communes à contacter prioritairement pour déployer des ORE ou BRE sur leur foncier communal et travail sur une formation sur les enjeux de préservation du foncier agricole et naturel avec terres de liens pour les communes Natura 2000.
- Elaboration de quatre nouvelles ORE en projet.

Acquérir des terrains

Code fiche : P1413-A1-P2

Objectifs :
Acquérir des terrains en zone humide afin de les protéger et de les restaurer par le biais d'une gestion écologique adaptée.

Descriptif :
Le Parc acquiert, grâce au soutien de l'AESN, des parcelles de terrain dans des secteurs humides. Les acquisitions sont réalisées par le biais de la SAFER.
Le Parc réalise une veille sur le foncier, notamment grâce à l'outil Vigifoncier, mais également grâce aux relais locaux (collectivités, agriculteurs ...).
Le Parc peut acquérir à l'amiable, ou mobiliser le droit de préemption de la SAFER, pour un motif paysager ou environnemental.

Référents de l'opération : Aude Binet ; Allan Vézier
Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Corneville-sur-Risle ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Saint-Martin-de-Boscherville

Bilan de l'année 2025 :
Pas d'acquisition en 2025. Réalisation d'une convention de location pour des terrains à Saint-Opportune-la-mare entre un agriculteur et le Parc afin que l'UGS puisse mettre en hivernage environ 10 chevaux de janvier à mai 2026.

Confier la gestion des terrains acquis par le Parc à des tiers

Code fiche : P1414-A1-P1

Objectifs :
Conclure des contrats de gestion avec des tiers (majoritairement des exploitants agricoles) pour la gestion des terrains acquis par le Parc dans le cadre de sa politique d'acquisition soutenue par l'Agence de l'Eau Seine Normande.

Descriptif :
Avec le soutien de l'AESN, le Parc a acquis des terrains, principalement des zones humides, dans le but de les protéger et de les restaurer. Ces acquisitions se font par l'intermédiaire de la SAFER, avec laquelle le Parc a signé une convention de partenariat. Dans le cadre de cette convention, le Parc s'est engagé à avoir recours, autant que possible, à des exploitants agricoles pour la gestion des terrains acquis. Les terrains constituent alors des propriétés privées du Parc, sur lesquelles il est possible de conclure des contrats de droit privé tels que des baux ruraux à clauses environnementales, soumis au statut du fermage.
Le Parc travaille en collaboration avec les chambres d'agriculture de Seine-Maritime et de l'Eure pour l'élaboration des cahiers des charges environnementales. Ces structures veillent notamment à ce que les clauses imposées soient compatibles avec une exploitation agricole viable économiquement.

Référents de l'opération : Aude Binet ; Allan Vézier

Public cible : Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Saint-Martin-de-Boscherville

Bilan de l'année 2025 :
Rendez-vous annuels réalisés avec tous les exploitants excepté Madame Nozin ;
Gestion administrative et juridique de l'affaire Levacher ;
Financement d'une clôture sur la parcelle gérée par Monsieur Lelièvre à Corneville-sur-Risle. Clôture livrée par l'entreprise "Environnement et forêts" à sa ferme et qui doit ensuite être posée par Monsieur Lelièvre.

Projet 1.4.2.1. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communaux

< < 1.4.2. Objectif opérationnel : Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité

Gestion durable des espaces collectifs publics et privés

Code fiche : P1421-A1

Objectifs :
Apporter un meilleur accompagnement aux communes, habitants et entreprises en matière de conception et d'entretien des espaces verts dans un objectif de gestion durable (gestion différenciée, suppression du recours aux produits phytosanitaires, fleurissement local)

Descriptif :
Afin de répondre au mieux aux enjeux actuels de préservation de la biodiversité, de préservation de la ressource en eau et aux réglementations en cours sur les produits phytosanitaire, le Pnr propose de déployer différents outils pour accompagner les communes, les habitants et les entreprises dans la mise en œuvre d'une gestion durable de leurs espaces : sensibilisation à cette thématique, organisation de formation, conception et distribution d'outils de communication, conseils techniques, ou bien encore accompagnement.
Les sites d'accueil de la maison du Parc serviront de support test. Ces actions seront réalisées en partenariat avec des organismes locaux sur les aspects phytosanitaires et fleurissement. Le Pnr pourra alors proposer une vision globale associant les approches flore/paysage/gestion/phytosanitaire.

Référentes de l'opération : Aurélie Lasnier ; Rachel Siccard ; Lucie Buleux

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Bardouville ; Saint-Arnoult ; Heurteauville ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Corneville-sur-Risle ; Yainville ; Le Trait ; Hénouville ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Rouen ; Jumièges

Bilan de l'année 2025 :
Renaturons la Maison du Parc :
Le 6 janvier 2025, des étudiants en Licence professionnelle métier de la protection et de la gestion de l'environnement (parcours zones humides/mares) sont intervenus sur la mare située sur la maison du Parc. Cette intervention intervient dans le cadre d'une collaboration entre la Maison Familial et Rurale (MFR) de Coqueréaumont (organisme de formation), le Conservatoire d'espace Naturel qui intervient en faveur des mares sur toute la Normandie dans le cadre de son programme d'action régional (PRAM) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. L'intervention a consisté à retirer de la végétation qui avait colonisée une bonne partie de la mare et à réouvrir le milieu.
Le Parc a accompagné la commune de Maulévrier-Sainte-Gertrude qui souhaitait des conseils en gestion différenciée de ses talus communaux. Ceci posait des difficultés à quelques riverains et usagers (sécurité, pédagogie et acceptabilité). Une rencontre et une visite terrain ont été réalisées pour promulguer par la suite quelques conseils de gestion et faire de la pédagogie auprès des usagers.

Projet 1.4.2.2 Atlas de la Biodiversité Communale

< < 1.4.2. Objectif opérationnel : Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité

Atlas de la Biodiversité Communale sur le territoire du Roumois

Code fiche : P1422-A1

Objectifs :
Ce projet a pour principale finalité de garantir la préservation et la restauration de la biodiversité de ce territoire en utilisant l'échelle communale pour améliorer les connaissances et impliquer les différents usagers (citoyens, élus, associations, scolaires…) en les rendant acteurs directement.

Descriptif :
Le projet ABC porte sur les communes situées au sud du territoire du Parc, sur la Rive gauche de la Seine, de Corneville-sur-Risle à La Bouille. Ce territoire correspond principalement au plateau du Roumois. Une quinzaine de commune a été ciblée. Il est prévu sur 3 ans (2020-2022) et sera décliné annuellement sur un secteur différent par regroupement de communes, ceci afin de permettre une meilleure appropriation et de créer du lien social. Toutefois, certaines actions pourront être menées à plus grandes échelles (ex : inventaires naturalistes).
Le projet comporte plusieurs parties :
- un recueil de données et des inventaires naturalistes afin d'augmenter la connaissance naturaliste sur le territoire retenu,
- une phase de valorisation et de sensibilisation pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants,
- une implication des acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Référents de l'opération : Rachel Siccard ; Marc Ballan ; Lucie Buleux

Public cible : Tous les publics
Communes concernées (depuis 2014) : Corneville-sur-Risle ; Le Perrey ; Bourneville-Sainte-Croix ; Tocqueville ; Etreville ; La Haye-Aubrée ; La Haye-de-Routot ; Routot ; Hauville ; Le Landin ; Honguemare-Guenouville ; Barneville-sur-Seine ; Mauny ; Caumont ; La Bouille

Bilan de l'année 2025 :
Le document de vulgarisation à destination des élus et des habitants du territoire a été envoyé à chaque commune et mis en ligne sur le site internet du Parc.

Atlas de la Biodiversité Communale Seine et Pays de Caux

Code fiche : P1422-A2

Objectifs :
Ce projet a pour principale finalité de garantir la préservation et la restauration de la biodiversité de ce territoire en utilisant l'échelle communale pour améliorer les connaissances et impliquer les différents usagers (citoyens, élus, associations, scolaires…) en les rendant acteurs directement.

Descriptif :
Le projet ABC porte sur les communes situées au nord du territoire du Parc, sur la Rive droite de la Seine, de Rives-en-Seine à Saint-Maurice-d'Etelan et s'enfonce sur le plateau jusqu'à Yvetot. Ce territoire correspond principalement au plateau de Caux. Seize communes ont été ciblées. Il est prévu sur 3 ans (2024-2026).
Le projet comporte plusieurs parties :
- un recueil de données et des inventaires naturalistes afin d'augmenter la connaissance naturaliste sur le territoire retenu,
- une phase de valorisation et de sensibilisation pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants,
- une implication des acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Référents de l'opération : Lucie Buleux ; Marc Ballan

Public cible : Tous les publics
Communes concernées (depuis 2014) : Anquetierville ; Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon, Villequier) ; Louvetot ; Maulévrier-Sainte-Gertrude ; Norville ; Saint-Arnoult ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Saint-

Gilles-de-Crétot ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Saint-Nicolas-de-la-Haie ; Allouville-Bellefosse ; Auzebosc ; Bois-Himont ; Saint-Clair-sur-les-Monts ; Touffreville-la-Corbeline ; Yvetot

Bilan de l'année 2025 :
L'ABC est entré dans sa phase opérationnelle avec :
Inventaires :
Le lancement de la cartographie de végétations. 76 % du terrain a été réalisé, ce qui est conforme aux objectifs.
L'attribution du marché invertébrés au Gretia et le lancement des inventaires. Tous les groupes ciblés (bourdons, hétérocères et rhopalocères, coléoptères saproxyliques et coléoptères aquatiques) ont pu être inventoriés, en totalité ou en partie, ce qui est conforme au cahier des charges.
Sensibilisation :
21 animations et interventions ont pu être organisés à destination des habitants du territoire, ce qui a permis de rencontrer environ 460 personnes.
3 journées techniques et de formation ont pu être organisées à destination des élus et des agents techniques, pour mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion de la nature en ville.
Le concours prairies et parcours a pu être organisé avec nos partenaires, 4 agriculteurs ont concouru.
10 enseignantes ont été accompagnées lors de 3 sessions de terrain pour une initiation à la botanique, afin de mieux prendre en compte la flore dans leur terrain de nature à visée éducative.
Le lancement d'une Newsletter pour informer sur l'avancement du projet avec 6 lettres publiées en 2025.
A la suite de l'Atelier hors les murs, le travail des étudiants a été valorisé par une publication de leurs travaux et de leurs réflexions dans la revue Etudes Normandes. Le Parc a coordonné cette rédaction et préparé différents articles présentant son action.

Projet 1.4.3.1. Apporter un conseil architectural aux collectivités et aux habitants en matière de restauration du patrimoine bâti

< < 1.2.3 Objectif opérationnel : Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire ; 1.4.3 Objectif opérationnel : Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables

Apporter un conseil architectural aux collectivités et aux habitants en matière de restauration du patrimoine bâti et de performance énergétique

Code fiche : P1431-A1

Objectifs :
Promouvoir des constructions contemporaines économes en énergie, utilisant les ressources locales, les matériaux écologiques et empreintes des caractéristiques du patrimoine existant
Apporter des conseils pour l'amélioration des qualités thermiques du bâti ancien
Donner des conseils sur les dossiers de demandes de permis de construire et les déclarations préalables (en concertation avec les différents services instructeurs).

Descriptif :
L'architecte du Parc se tient à la disposition des particuliers, des élus, des collectivités pour leur apporter des conseils pratiques sur les étapes à suivre dans leur projet de construction, extension ou rénovation d'un bâtiment. L'ensemble des questions ayant trait à l'acte de bâtir est abordé en apportant des réponses sur des points administratifs, financiers, réglementaires, techniques ou esthétiques - notamment concernant l'aspect architectural et l'intégration paysagère du projet tout en s'inspirant des matériaux et des caractéristiques du bâti traditionnel, et en matière de performance énergétique du bâti. Les conseils prodigués le sont avec le souci de respecter le programme, la réalité économique et la faisabilité technique du projet. Le Parc naturel régional travaille en collaboration étroite avec ses partenaires (DDTM, CAUE, ABF, EIE, etc.), au service de l'intérêt collectif, respectueux de l'identité et de la spécificité des lieux.
L'architecte-conseil ne réalise ni les plans ni les dossiers de permis de construire. De même, il n'effectue pas de mission de programmation, de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Son rôle est d'informer et de conseiller en toute impartialité et indépendance, son conseil n'a pas valeur d'autorisation, ni d'obligation.

Référent de l'opération : Frédéric Closset

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Bardouville ; La Haye-Aubrée ; Saint-Arnoult ; Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit) ; Rives-en-Seine (Villequier, Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Triquerville ; Saint-Paër ; Vatteville-la-Rue ; Yainville ; Saint-Maurice-d'Etelan ; Le Perrey (Saint-Ouen-des-Champs, Fourmetot, Saint-Thurien) ; Touffreville-la-Cable ; Yvetot ; Canteleu ; Norville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Tancarville ; Maulévrier-Sainte-Gertrude ; Hauville ; Saint-Nicolas-de-la-Taille ; Touffreville-la-Corbeline ; Saint-Nicolas-de-la-Haie ; Heurteauville ; Aizier ; Bouquelon ; Caumont ; Etreville ; La Haye-de-Routot ; Honguemare-Guenouville ; Routot ; Anneville-Ambourville ; Marais-Vernier ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Pont-Audemer ; Duclair ; Louvetot ; Jumièges ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Notre-Dame-de-Bliquetuit ; Saint-Gilles-de-Crétot ; Saint-Aubin-de-Crétot ; Bourneville ; Hénouville ; Barneville-sur-Seine ; Bois-Himont ; Anquetierville ; Allouville-Bellefosse ; Tocqueville ; Saint-Pierre-du-Val ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Sainte-Croix-sur-Aizier ; Petiville ; Trouville-la-Haule ; Vieux-Port ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Corneville-sur-Risle ; Toutainville

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc n'apporte plus de conseil architectural, suite à la suppression du poste d'architecte en fin d'année 2024.

Projet 2.0.0.1. Animation et gestion du programme LEADER

< < 2.0 LEADER

Mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2022

Code fiche : P2001-A2

Objectifs :
LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement basée sur une priorité ciblée : un Pays ou un Parc naturel régional. Ce programme finance des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

Descriptif :
Une priorité ciblée **:**
« L'économie de proximité et les services à la population au prisme du développement durable et de l'innovation »
Les fiches actions thématiques du programme **:**
- Qualifier et promouvoir les produits et les savoir-faire du territoire,
- Valoriser et optimiser les ressources locales,
- Créer un terreau favorable à l'initiative économique,
- Structurer une offre touristique attractive et durable,
- Adapter l'offre de services aux besoins actuels et futurs,
- Favoriser la mobilité et l'inclusion sociale et professionnelle.

Une enveloppe de 3,15 M€ de FEADER pour soutenir des projets publics (collectivités locales et leurs groupements, établissements publics…) et privés (agriculteurs, entrepreneurs, artisans, commerçants, associations, coopératives, prestataires touristiques…) qui s'inscrivent dans la stratégie du GAL Seine Normande.
La Politique Agricole Commune étant prolongée de 2 années (2021 et 2022), le LEADER Seine Normande s'est vu attribuer une enveloppe complémentaire de 900 k€ pour continuer à accompagner de nouveaux projets pendant cette période de transition. Le début de la nouvelle programmation est prévu en 2023. 2022 sera donc une année de nouvelle candidature.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Habitants ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine

Bilan de l'année 2025 :
2025 était la dernière année pour la programmation LEADER 2014-2022, cette année a été consacrée aux paiements.
Gouvernance **:** Nombre de réunions :
- COPROG : 1 réunion dématérialisée, l'ensemble des dossiers devait être envoyé à la Région pour fin mars 2025
- COPIL : 1 réunion (en présentiel + visioconférence)

En 2025, 720 557,09 € de FEADER ont été payés ce qui porte à 97% l'utilisation de l'enveloppe globale de 4 050 000 € avec 75 projets financés (30 privés et 45 publics).

Mettre en œuvre le programme LEADER 2023-2027

Code fiche : P2001-A4

Objectifs :
Bâtir une stratégie locale de développement pour un développement rural moteur d'innovation et de lien social, résilient face au changement climatique

Descriptif :
L'élaboration du dossier de candidature consiste à mettre en place une stratégie locale de développement avec une analyse des besoins du territoire et un plan d'actions. La stratégie locale a pour priorité ciblée : un "Développement rural moteur d'innovation et de lien social, résilient face au changement climatique".
Le tout s'est appuyé sur un diagnostic du territoire et sur la co-construction avec les acteurs du territoire publics et privés.
Le Séminaire LEADER du 10 octobre 2022 a permis d'élaborer les fiches actions découlant des besoins identifiés grâce à plusieurs ateliers thématiques.

La démarche de construction d'un projet LEADER a été participative, le processus d'implication et de concertation des acteurs locaux a constitué la colonne vertébrale de l'élaboration du dossier de candidature. Plusieurs temps de concertation ont été organisés : 2 Réunions du comité de préfiguration, 1 Séminaire LEADER, 2 comités de pilotage. Le Comité de préfiguration est l'organe central de la concertation et est chargé de contribuer à la réflexion sur le projet de territoire et d'approuver les différents chapitres du dossier de candidature. Préfigurant en partie le futur comité de programmation, cet organe se compose de 12 élus locaux et de 15 acteurs privés reflétant la diversité socio-économique du territoire.
Une gouvernance spécifique a été mise en place :
- le comité de pilotage, composé de 12 élus (chaque partenaire y est représenté proportionnellement à son nombre d'habitants sur le territoire) approuve chacune des étapes de la démarche de projet, notamment le budget prévisionnel pour l'élaboration de la candidature LEADER et les grandes étapes du processus de concertation.
- le comité de préfiguration est chargé de contribuer à la réflexion sur la stratégie de territoire. Préfigurant en partie le futur comité de programmation, le CoPref se compose des 15 élus du Copil et de 15 acteurs privés reflétant la diversité socio-économique du territoire de projet.

Référents de l'opération : Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de Communes Roumois Seine

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, 1,6 ETP ont été dédiés à l'animation du programme. 1ETP de janvier à décembre, 0,8 ETP d'avril à décembre.
Gouvernance :
Nombre de réunions :
- COPROG : 5 réunions en présentiel
- COPIL : 1 réunion en hybride (présentiel + visioconférence)
Au 1er Décembre 2025, la Région Normandie a accordé au GAL une réserve de performance d'un montant de 100 000 €. L'enveloppe LEADER Seine Normande est donc passée de 1 853 631 € à 1 953 631 €. Au 31 décembre 2025, l'enveloppe Leader était la suivante :
- montant disponible : 1 153 844,73 €
- montant de dossier favorable : 513 743,35 €
- montant dossier en instruction à la Région pour programmation : 131 788,92 €
- montant de dossier programmé : 72 640,00 €
- montant de dossier en demande de paiement : 17 289,84 €
- montant de dossier payé : 64 324,16 €
Coopération :
Voyage en Estonie sur les îles de Hiiumaa et Saaremaa à la rencontre des GALs estoniens pour 3 membres du Comité de Programmation et 2 porteuses de projets
- 18 projets visités
- Conclusion de la visite à l'Ambassade de France en Estonie pour discuter des possibilités de coopération entre les deux pays
A l'issue de ce voyage d'étude, deux projets de coopération sont envisagés à partir de 2026 :
- Un premier projet local, destiné à soutenir et structurer l'auto-entrepreneuriat en zone rurale. Il vise à capitaliser sur l'élan collectif créé, à favoriser les collaborations spontanées nées du voyage, et à construire un cadre d'accompagnement permettant aux entrepreneurs et entrepreneuses ruraux de trouver soutien, visibilité et nouvelles opportunités sur leur territoire.
- Un second en coopération avec les 2 GALs Estoniens visités autour des techniques traditionnelles, de la restauration du patrimoine et des pratiques d'écoconstruction. La rencontre a mis en évidence un socle d'intérêts communs qui pourrait donner naissance à un projet de chantiers de formation croisés pour les artisans et artisanes de nos territoires respectifs.

Projet 2.1.1.1. Valoriser les productions emblématiques du territoire (fruits, volailles, abeilles, élevage …) et conserver la biodiversité domestique

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

Pérenniser et valoriser la filière fruits sur le territoire

Code fiche : P2111-A1

Contexte :
En 2011, le parc a souhaité développer un projet de valorisation de ses productions agricoles emblématiques, en particulier la production arboricole spécifique à la vallée de Seine. La route des fruits a été choisie comme fil conducteur pour expérimenter de nouvelles méthodes de valorisation et de développement local. Mêlant approche touristique, animations culturelles, éducation à l'environnement… et constituant un réseau vivant d'acteurs… le challenge était d'inventer une autre manière de valoriser les « + parc ». Après une première phase d'identification de l'ensemble des prestataires (agriculteurs, restaurateurs, hébergements, écoles, sites, monuments…) situés sur la route des fruits, le parc s'est rapproché de la Chambre d'Agriculture et du Conseil général de Seine-Maritime pour proposer l'animation d'une journée de communication grand public intitulée "journée pour ma pomme".

Objectifs :
- valoriser les produits et savoir-faire agricoles du territoire,
- faire vivre la Route des Fruits,
- favoriser l'appropriation de la route des fruits et l'appartenance au territoire du Parc par les prestataires afin qu'ils contribuent à sa valorisation et sa promotion.

Descriptif :
Organisation d'opérations de promotion de l'arboriculture locale (Journée pour ma pomme...)
Suivi et valorisation des vergers conservatoires

Référents de l'opération : Wesley Riochet ; Clara Disse ; Léa Vandecandelaere

Public cible : Tous les publics ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc a mis en valeur la Route des Fruits pendant 2 jours au Salon International de l'Agriculture à Paris, en exposant sur l'espace du département 76 au thème évocateur : "Fruit Style". A cette occasion, a été créé un petit jeu "Une saison au Verger" pour découvrir la saisonnalité des vergers et le travail des arboriculteurs.
La *Journée pour ma Pomme* a mobilisé cette année 10 fermes arboricoles, de Caumont à Notre-Dame-de-Bliquetuit. De nombreuses animations ont été faites sur les fermes pour le plus grand plaisir des visiteurs ; concert, dégustation, exposition photo, tour de tracteur dans les vergers... L'APHN a également proposé un stand et des animations chez un jeune arboriculteur en cours d'installation. Le Parc a pu répartir les panneaux de l'exposition du département 76 "Les Fruits en Vallée de Seine", chez différents producteurs. Pour inciter les visiteurs à passer sur plusieurs fermes, un jeu-concours avec tirage au sort a permis de faire remporter 2 paniers garnis de produits de nos arboriculteurs.
Grâce à l'animation du groupe arboriculteurs nous avons organisé plusieurs glanages solidaires avec l'association SOLAAL, permettant de collecter plus d'1,5 tonne de pommes. Ramassées par des bénévoles ou salariés en réinsertion, cela a permis d'approvisionner 3 structures de l'aide alimentaire locales qui ont pu en faire profiter leurs bénéficiaires.

Projets LEADER contribuant à valoriser les productions agricoles emblématiques du territoire

Code fiche : P2111-A5

Contexte de l'action :
Sur le territoire « Seine Normande », les démarches de qualité qu'elles soient agricoles (AOP, AB), artisanales et commerciales, forestières sont peu développées. Or, elles peuvent représenter un levier important de plus-value économique et de valorisation du territoire. En effet, préservation de l'environnement, produits locaux sains, démarche éthique intégrée dans les pratiques, hébergements, les activités ou les séjours, respect des savoir-faire, authenticité et proximité, sont autant de critères de qualité aujourd'hui recherchés par les consommateurs

Objectifs :
La fiche 1 "Qualifier et promouvoir les produits et les savoir-faire du territoire" du plan d'action LEADER répond aux objectifs suivants :
Objectifs stratégiques :

1.1 Le développement des produits qualifiés et labélisables
Objectifs opérationnels :
1.1.1. Qualifier les produits agricoles, forestiers et artisanaux
1.1.2. Communiquer sur la plus-value des produits locaux

Descriptif :
Le programme LEADER intervient spécifiquement sur les actions suivantes :
- meilleure prise en compte des impacts environnementaux, des process et des modes de production locale.
- développement du nombre de produits, de savoir-faire et d'entreprises qualifiés et repérables à l'extérieur du territoire.
- fédération des acteurs autour des démarches de qualité et des actions collectives en direction des consommateurs

Référentes de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ;

Public cible : Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Notre-Dame-de-Bliquetuit, Villequier

Bilan de l'année 2025 :
Accompagnement par LEADER de la rénovation de la couverture en chaume des murs d'enceinte du manoir de la maison du parc
La couverture chaume des murs d'enceinte (bauge et pierre) du Manoir de la Maison du Parc est fortement dégradée sur le faitage et le rang supérieur du chaume. En complément de la rénovation récente de l'intérieur du manoir et de la grange (notamment), il convient de parachever l'entretien et la mise en valeur d'un mur d'enceinte dont les derniers travaux datent de 30 ans.
L'objectif du projet, outre de conserver un patrimoine traditionnel le long de la route des chaumières est de maintenir / transmettre un savoir-faire et participer au développement du retour de la culture du roseau en Normandie…
Étapes d'instruction du projet :
Le dossier a été payé le 18/07/2025
Montant des dépenses LEADER : 33 456,40€ HT
Montant de la subvention LEADER : 22 400 €

Valoriser les prairies semi-naturelles en zone humide

Code fiche : P2111-A6

Contexte de l'action :
Le territoire du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande est couvert par environ 50% de terres agricoles. Une grande part de cette surface est constituée de prairies semi-naturelles (prairies permanentes) situées en zone humide. La valeur écologique de ces milieux est remarquable tout comme leur intérêt pour le paysage, la préservation de la qualité de l'eau et le stockage de carbone. Cependant, l'exploitation de ces prairies est souvent vécue comme une contrainte par les éleveurs du territoire étant donné leurs particularités de gestion (mise à l'herbe tardive, flore diversifiée, accessibilité parfois difficile...). Ainsi, il semble primordial de mener un travail spécifique sur ce type de milieux en lien avec la profession agricole.
Le concours des prairies fleuries a été créé en 2010 à l'initiative des Parcs Naturels Régionaux et des Parcs Nationaux. Il entre au Concours Général Agricole en 2014 et concerne depuis, plus de 50 territoires organisateurs et près de 400 éleveurs candidats par an.
Les objectifs de ce concours national sont les suivants :
- distinguer et promouvoir les pratiques favorisant les équilibres agro-écologiques de ces espaces et leurs contributions à l'accroissement de la qualité alimentaire des fourrages,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde rural et des territoires, à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité des herbages naturels,
- valoriser le dialogue entre acteurs des territoires et de l'élevage,
- communiquer sur le lien entre biodiversité et qualité des produits. Promouvoir la notion de résultat agro-écologique dans les politiques agricoles.

Objectifs :
Il s'agira de :
- mobiliser un collectif d'agriculteurs du secteur marais Vernier et Risle maritime sur la valorisation des prairies semi-naturelles humides,
- mobiliser les acteurs de la recherche et les organismes professionnels agricoles sur la thématique,

- organiser le concours général agricole des pratiques agro-écologiques "prairies et parcours" (ex concours prairies fleuries) sur le territoire du Parc.

Les axes de travail abordés qui pourront être abordés sont : le pâturage / le potentiel agronomique des parcelles / le sol / le parasitisme...

Référents de l'opération : Wesley Riochet ; Clara Disse

Public cible : Agriculteurs

Bilan de l'année 2025 :

Plusieurs actions d'animation auprès des agriculteurs ont été menées en 2025.

- Organisation d'une 4ème édition locale du concours général agricole des pratiques agro-écologiques "prairies et parcours". Cette année, le concours s'est déroulé sur le territoire de l'ABC Seine et Caux en partenariat avec les Communautés de Communes Caux Seine agglo et Yvetot Normandie, action s'inscrivant dans le cadre de leur PAT. Quatre agriculteurs ont participé à cette édition. La visite du jury a eu lieu fin juin. Ce dernier était composé de Hélène TESTU et Juliette DORIN (Naturapôle Yvetot), Nicolas VALY (CBN), Michel JOUEN (apiculteur), Aurélie LASNIER (PNR), Simon GAUDET (PNR). Il était présidé par Denis HAUCHARD (Agriculteur retraité, conseiller municipal d'Yvetot et délégué du Parc). Une remise des prix a eu lieu en octobre en présence de plusieurs élus (communes, EPCI, SBV), d'élèves du lycée et d'anciens lauréats. Le lauréat 2025 est M. HAUGUEL.
- Organisation de formations thématiques à destination des agriculteurs du territoire : 2 demi-journées sur l'avifaune des prairies humides (PNR), 2 demi-journées sur la valorisation et l'entretien des haies et arbres têtards (PNR), une demi-journée sur les marges économiques en élevage et une demi-journée sur la méthode du diagnostic prairial (CIVAM). En tout, 44 agriculteurs ont participé à ces animations.
- Poursuite de la démarche Patur'Ajuste sur le territoire du Parc : 4 suivis individuels : 2 éleveurs ont bénéficié d'un point d'avancement deux an après le début des suivis, et la démarche a été présentée à deux autres agriculteurs intéressés. La thématique du report sur pied a été testée à nouveau chez Frédéric Durand à Bardouville, elle a donné des résultats encourageants.

D'autres actions ont été menées :

- Poursuite de la réflexion sur le volet 2 de l'étude "Stratégie de Restauration du marais Vernier Tourbeux" intitulé : Etude des usages liés au marais Vernier tourbeux et identification des limites et des opportunités dans la perspective de sa restauration. Ebauche d'une stratégie de concertation, mobilisation des acteurs et d'appropriation des enjeux par ceux-ci.
- Deux Rendez-vous du Parc sur une ferme d'élevage bovin bio au sein d'un clos-masure et un autre sur l'histoire des prairies du marais vernier en présence d'un éleveur ont été organisés (environ 20-25 participants).
- Un projet d'étude en partenariat avec une classe de BTS ACS Agri du CFA d'Yvetot a été lancé en septembre 2025. Il vise à réaliser une enquête auprès des éleveurs bovin du territoire pour étudier les opportunités de valorisation de la filière viande bovine à l'herbe, du parc.
- 5 interventions auprès de 3 classes de BTS ACS Agri (Yvetot et Mesnils-sur-Iton), seconde générale du lycée d'Yvetot, élèves ingénieurs agronomes (AgroParisTech) pour les sensibiliser aux spécificités agricoles, au PAT et aux zones humides du parc.
- Au sujet des retournements de prairies : une réunion de rappel de la réglementation et des possibilités de positionnement du parc lors des avis "érosion ruissellement" a été menée entre la DDTM 76 et le parc, une ébauche de document d'aide à la décision à destination des élus est en cours d'élaboration par un groupe de travail interne concernant les atteintes aux patrimoines naturels et la possibilité pour le parc de faire des recours en justice.

Projet 2.1.1.2. Développer l'agriculture biologique

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux

Participation au réseau des Territoires Bio Pilotes

Code fiche : P2112-A1

Objectifs :
- S'appuyer sur un réseau national et bénéficier d'un apport d'expériences pour mettre en œuvre une stratégie de développement de l'agriculture biologique
- Valoriser et faire connaître le territoire et ses projets agricole**s.**

Descriptif :
La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique anime depuis 2010, en partenariat avec les ministères de l'environnement et de l'agriculture, les 6 Agences de l'eau, l'ONEMA, les représentants des collectivités territoriales (FNPNR, AMF, ARF), l'APCA et autres partenaires (ITAB, Agence bio, Terre de liens, Solagro, CNRS, INRA) un dispositif composé de 12 sites pilotes Eau & Bio.
Ce dispositif en cours de redimensionnement a évolué en 2015 - notamment par la formalisation de l'engagement de chaque site pilote Eau & Bio via la signature d'une charte avec la FNAB et l'entrée de nouveaux territoires - pour en faire un véritable réseau de co-production, d'expérimentation et d'innovation réunissant les territoires les plus innovants et engagés dans la problématique du développement agricole, plus particulièrement celui du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeu de protection de l'eau (grand et petit cycle de l'eau).
La FNAB a retenu la candidature du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande pour devenir site pilote Eau & Bio en 2015. Il est sollicité d'une part pour son action sur le captage de Bardouville en lien avec la réhabilitation des parcelles extraites par la carrière et la préservation de la qualité de l'eau potable, et d'autre part sur une réflexion plus globale de transition vers l'agriculture biologique à l'échelle du territoire du Parc, notamment sur les zones humides.
Cette action s'inscrit pour le parc à la fois dans les objectifs opérationnels *1.5.1 Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste* et *2.1.1 Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux* (dans le volet développement de l'agriculture biologique). Les bénéfices pour le syndicat mixte sont nombreux : apport d'expertise et d'outils de communication et d'informations, mise en réseau, appui pour l'expérimentation, perspective de financements, ainsi qu'une valorisation des résultats. En contrepartie il est attendu du parc de participer à des réunions et groupes de travail, des évènements et des outils de communication collectifs, de réaliser d'un bilan annuel ainsi que de partager de son expérience.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Wesley Riochet ; Clara Disse

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Bardouville ; Zones humides

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, la FNAB a sollicité de la part des adhérents aux territoires Bio Pilotes une contribution de 1000 € et la signature d'une convention bi-partite pour pouvoir continuer à mener les actions du réseau. Le parc n'a pas été en mesure de contribuer financièrement donc n'a pas suivi les activités du réseau cette année.

Projet 2.1.1.3. Développer les circuits courts (points de vente, restauration collective…)

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux ; 2.5.2 Objectif opérationnel : Qualifier les produits et les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable

Organiser un réseau de boutiques valorisant les produits locaux

Code fiche : P2113-A2

Objectifs :
Promouvoir les produits locaux en créant un réseau de commerces et vitrines relais du territoire
Valoriser les agriculteurs et les commerçants du territoire disposant d'un point de vente ou souhaitant en ouvrir un.

Descriptif :
Pour soutenir l'agriculture sur leur territoire, réduire les dépenses énergétiques des habitants liées à la consommation alimentaire et tisser des liens entre les habitants et leur territoire en construisant un sentiment d'appartenance, les parcs naturels régionaux de Normandie développent la promotion des productions agricoles locales et des savoir-faire culinaires.
Avant d'envisager la création d'un réseau de boutiques de Parc à l'échelle des Parcs naturels régionaux de Normandie, une étude préalable doit être menée. P : benchmarking, voyage d'études dans le Pnr Scarpe-Escaut, attentes et besoins au niveau des boutiques, commerces et producteurs du territoire du PnrBSN.
Pour ce faire, un technicien est recruté pour une durée de 5 mois d'octobre 2016 à début mars 2017.

Référentes de l'opération : Mathilde Allard ; Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Habitants ; Touristes / visiteurs ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, le Parc a mis à jour sa liste de contacts afin d'évaluer le potentiel de boutiques qui pourraient correspondre avec les critères du référentiel national de la marque Valeurs Parcs.

Projets LEADER contribuant au développement des circuits courts

Code fiche : P2113-A3

Objectifs :
La fiche 2 **"Valoriser et optimiser les ressources locales"** du plan d'action LEADER répond aux objectifs suivants :
Objectifs stratégiques :
1.2. La promotion et l'utilisation de produits locaux par les consommateurs et leur diffusion en circuits courts,
1.3. La transformation locale des ressources du territoire,
1.4. Une meilleure rationalisation des ressources du territoire en recourant aux principes de l'économie circulaire.
Objectifs opérationnels :
1.2.1. Favoriser l'utilisation de produits locaux par les collectivités locales,
1.2.2. Développer les circuits courts,
1.3.1. Créer des unités de transformation artisanales,
1.3.2. Accompagner les unités de transformation artisanales existantes pour mieux intégrer les ressources locales dans leur process
1.4.1. Optimiser l'utilisation de matières premières recyclées pour le bâtiment,
1.4.2. Limiter le gaspillage en soutenant le recyclage des déchets, le réemploi, la réutilisation, la réparation et la location,
1.4.3. Développer les filières énergétiques renouvelables.

Descriptif :
Le programme LEADER intervient spécifiquement sur les actions suivantes :
- introduction des produits et matériaux locaux dans la commande publique et privée,
- développement de la vente directe,
- transformation locale des ressources du territoire,
- recyclage des déchets, réemploi, et économie circulaire,
- transition énergétique et développement de filières énergétiques renouvelables.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :
Accompagnement LEADER - Action de sensibilisation et de réduction des déchets des marchés hebdomadaires avec le Précoval :
Précoval est compétent pour la collecte et la sensibilisation à la gestion des déchets sur 4 intercommunalités de l'ouest de l'Eure. Précoval lance un projet de marchés "zéro déchet" visant à améliorer le tri et la valorisation des déchets produits sur les marchés hebdomadaires.
Le dispositif prévoit des points de tri spécifiques, des équipes d'animation et de communication, et une caractérisation annuelle des déchets pour mesurer les progrès. L'objectif est d'éliminer l'enfouissement des déchets de marché d'ici 2027. Les actions devraient permettre d'éviter 800 tonnes de déchets en 2026 et 1 000 tonnes en 2027 sur l'ensemble du territoire concerné. Les objectifs sont :

- Augmenter le taux de tri des déchets de marché
- Sensibiliser les commerçants ainsi que le grand public au tri et à la réduction du volume de déchets générer
- Renforcer l'image de la tarification incitative, dispositif incontournable pour réduire le tonnage de déchets

Le projet est porté conjointement par 2 Groupes d'action locale Eurois (GAL Seine Normande, et GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du sud de l'Eure).
Étapes d'instruction du projet :
Le dossier est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 4 novembre 2025.
Montant des dépenses éligibles : 414 284,54 €HT - LEADER : 80 000 € - Co-financement : 31 716,41 € - Autofinancement : 302 568,13 €

Déclinaison du scénario Afterres 2050

Code fiche : P2113-A4

Contexte de l'action :
La Charte 2013-2025 qui classe le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande définit les objectifs du syndicat mixte et de ses partenaires sur le territoire pour 12 ans. Cette charte reconnue agenda 21 de territoire vise l'atteinte des objectifs de réduction « facteur 4 » des gaz à effet de serre. Pour répondre à cette ambition, plusieurs objectifs opérationnels proposent notamment de s'attacher à la transition des systèmes agricoles vers des systèmes plus autonomes et biologiques et au développement de la consommation locale. Le parc naturel a rejoint en 2016 le réseau national des sites pilotes « Eau et Bio » piloté par la FNAB. Par le biais de ce réseau, le parc a été amené à engager une réflexion sur la plus-value qu'il pouvait apporter sur la thématique « alimentaire », l'alimentation étant par ailleurs plutôt une thématique saisie par les grandes agglomérations « portes » du parc : le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie. Ces deux collectivités ont en effet engagé chacune des démarches visant à réaliser des Projets Alimentaires de Territoire.

A l'issue de réunions d'échanges entre les partenaires, il est ressorti :
- la pertinence de travailler sur une échelle cohérente mêlant bassins de consommation (zone urbaine/agglomérations) et bassin de production (zone rurale /parc),
- la nécessité de trouver un angle de travail permettant à la fois d'apporter une plus-value aux démarches des agglomérations et de ne pas faire des zones rurales du parc des « zones blanches » non intégrées dans les stratégies territoriales,
- l'intérêt de proposer un projet innovant et expérimental (l'expérimentation étant une mission des parcs naturels régionaux).

Pour répondre à ces prérequis, le parc se positionne sur un angle prospectif avec le scénario Afterres 2050. Ce dernier offre une vision de ce que pourront être l'agriculture et l'alimentation à l'horizon 2050 en répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux. Il a été choisi comme support d'une déclinaison territoriale qui permettrait de faire ressortir les enjeux alimentaires et agricoles spécifiques au territoire, d'échanger sur les stratégies et les méthodes avec les habitants et les élus des campagnes et des villes, permettant ainsi d'engager la transition.

Objectifs :
- Développer la consommation des produits du territoire
- Développer l'agriculture biologique

Descriptif :
Sur la base d'un diagnostic de territoire et de l'analyse des enjeux, démarches et politiques publiques mises en œuvre localement, l'objectif est de préparer et d'organiser 2 ateliers participatifs visant à sensibiliser et mobiliser les

acteurs sur l'ensemble des enjeux agricoles et alimentaires en lien avec l'environnement et la santé. Ces ateliers doivent aboutir à la déclinaison locale du scénario Afterres 2050 à l'échelle du territoire d'étude.

Référents de l'opération : Jennifer Mayaud ; Wesley Riochet ; Felix Corroyer ; Clara Disse ; Léa Vandecandelaere

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Agriculteurs

Bilan de l'année 2025 :
En janvier 2025, organisation d'une rencontre LHSM / MRN / Pnr afin de faire un point d'étape sur les suites données au scénario Afterres dans chaque collectivité, sur les attentes et le mode de fonctionnement collectif à envisager. Souhait de mise en place d'un GT Afterres 2 fois par an. (N'a pas été poursuivi). Possibilité d'évaluation des objectifs et de coopération sur les filières bio (céréales, légumes, viande à l'herbe, transformation pommes...). Le Parc s'interroge sur les possibilités de rejoindre projet Seine Nourricière.
Les deux projets étudiants de Maulévrier-Sainte-Gertrude ont permis de faire avancer les réflexions des agricultrices mobilisées lors des ateliers du Plan de paysage, et devraient donner suite à de nouveaux projets. La commune poursuit des démarches de réflexions, et une exposition des dessins de Stéphanie Buttier lors du Plan de paysage devrait voir le jour en 2026.
Concernant l'enjeu foncier et installation transmission identifié comme crucial lors des ateliers Afterres 2050 :
- la stratégie AMI lancée en 2024 à destination des communes du Parc leur proposant un accompagnement sur leur stratégie foncière a été révisée : il a été décidé de planifier des formations pour les élus des communes N2000 sur les outils fonciers en partenariat avec Terre de Liens pour 2026.
- participation à l'observatoire du foncier de la MRN
- accompagnement d'un projet d'installation sur la reprise d'une ferme d'élevage en pratiques agro-écologiques porté par Fermes en Vie sur Anneville-Ambourville, lettre de soutien signé par le président du parc. Non attribution par la SAFER.

Projet 2.1.2.1. Dans le cadre des chartes forestières de territoire (PNR, METROPOLE ROUEN NORMANDIE), valoriser le bois d'œuvre et de charpente local

< < 2.1.2. Objectif opérationnel : Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux

Créer et suivre un dispositif de charte forestière de territoire

Code fiche : P2121-A1

Objectifs :
Créer un outil de travail pour aborder les problématiques forestières et de la filière bois répondant aux besoins du territoire.
Rédiger de manière concertée un document de travail permettant d'aborder les problématiques forestières et de la filière bois répondant aux besoins du territoire et de faire émerger des actions à mettre en place sur 3 ans.

Descriptif :
Une charte forestière de territoire est un document de concertation non contractuel, permettant de réunir les acteurs de la forêt et de la filière bois autour d'un programme d'action visant à répondre aux problématiques spécifiques de la filière forêt bois sur le territoire.
La charte a été rédigée par un bureau d'étude, MTDA, avec le soutien d'un chargé de mission bois/forêt du Parc.
L'élaboration de la charte a compris 3 phases : le diagnostic, la définition des orientations et du plan d'actions de façon concertée.
Le diagnostic est composé d'un état des lieux forestier du territoire, d'une enquête auprès des entreprises de la filière, et d'une enquête concernant le bois énergie et les besoins des collectivités. Il présente les enjeux du territoire mis en avant par les différents acteurs interrogés et rencontrés.
La phase de concertation pour définir les orientations a été effectuée sous forme d'ateliers territoriaux : 3 ateliers se sont tenus sur le territoire.
La phase de définition des actions a été effectué sous forme d'ateliers thématiques : les trois thématiques retenues étant la filière forêt / bois économique, les haies, et les enjeux sociétaux et environnementaux de la forêt.
L'étude a abouti en 2014 à la réalisation de deux documents, un diagnostic de territoire et un plan d'action sur 3 ans qui serviront de base de travail pour la période d'animation de la charte.
Depuis 2015, un Comité de suivi réunit l'ensemble des acteurs afin de suivre la mise en œuvre du programme d'action de la Charte Forestière. Des actions de communication, des événements sont réalisés permettant de restituer l'avancement de cette mise en œuvre aux élus du territoire et aux partenaires techniques de la CFT.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Florence Allaer

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :
En début d'année le comité intercharte forestière de territoire a été organisé par la Métropole Rouen Normandie à Duclair. Les participants (partenaires techniques et élus) ont ainsi pu découvrir : le "méandre ligneux" offrant un panorama sur la Seine en forêt du Trait-Maulévrier, la première forêt privée certifiée FSC en Normandie dans la commune de Saint-Paër et enfin, l'entreprise Bomatec.
2025 a vu l'achèvement du projet "Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts". Le jeu sérieux la "Boucle est bouclée" créé par LISODE a ainsi été validé par le consortium pour sa représentation réaliste entre acteurs : propriétaire forestier privé, ONF, élue communale, association de chasse et association de loisirs. Le travail mené par la 27ème Région, partenaire du projet, a permis de déceler les limites à nos démarches actuelles de concertation dans le cadre des chartes forestières de l'axe Seine et de nous a faire connaître des exemples utiles de collaborations à plusieurs échelles : habitants, charte et vallée de Seine. Les entretiens menés en début de projet (propriétaires privés, VTTistes...) sont perçus comme une ressource importante dans le processus de révision de la charte forestière de territoire qui démarrera l'année suivante.

Créer un levier de demande en bois local par le biais de la commande publique

Code fiche : P2121-A5

Objectifs :

Développer la commande publique en bois, notamment en bois local, et promouvoir l'usage du bois par les collectivités.
Développer l'utilisation du bois dans les constructions publiques en favorisant les circuits courts et l'utilisation de bois local

Descriptif :

Inciter les porteurs de projets à l'inclusion de bois, si possible local dans leurs projets :
- Identifier les projets en cours et à venir où le bois pourrait avoir sa place.
- Sensibiliser de manière plus ciblée ces porteurs de projets pour les inciter à l'utilisation de bois local (diffusion des résultats des études sur la ressource relative aux possibilités locales de production de bois d'œuvre).
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la rédaction des cahiers des charges afin de ne pas exclure le recours à une ressource locale pour la mise en œuvre des projets.
- Mettre en relation les maîtres d'ouvrage publics avec les prescripteurs bois et les entreprises locales de construction bois.

Informer et sensibiliser les maitres d'ouvrage potentiels en montrant des exemples concrets de commande publique :
- Réaliser des articles de communication sur le sujet à destination des collectivités.
- Organiser des visites sur des réalisations en bois sur le territoire et à proximité.

Faire du projet de réhabilitation de la maison du Parc une vitrine de l'utilisation de bois, si possible local :
- Accompagner les services du Parc à l'inclusion du matériau bois dans le projet de construction et de rénovation de la maison du Parc ;
- Réaliser un panneau d'information sur ce projet à la maison du Parc, créer un article sur le sujet sur le site internet du Parc et promouvoir ce travail dans la presse locale.

Faciliter l'accès à des subventions permettant l'utilisation accrue de bois locaux dans la construction de bâtiments publics :
- Identifier les subventions disponibles pour cela
- Le cas échéant,
    - Identifier les acteurs locaux intéressés.
    - Les informer des possibilités d'appuis.
- Les accompagner dans le montage des dossiers de demandes de subvention (rédaction du cahier des charges, élaboration du dossier).

Référent de l'opération : Julien Chesnel

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :

L'extension de la maison du parc réalisé en éco-matériaux a bénéficié d'une subvention LEADER, cette dernière a été versée le 21/02/2025.
Dépenses présentées à LEADER : 64 503,59 € HT
Subvention LEADER : 30 923,40 €

Accompagner les projets de construction en bois local

Code fiche : P2121-A6

Objectifs :

Développer l'usage des éco-matériaux locaux, notamment du bois d'œuvre.

Descriptif :

L'action pourra se décliner en plusieurs phases :
Réaliser et diffuser des brochures à destination du grand public pour promouvoir la construction en éco-matériaux.
Organiser tous les ans une formation technique à destination des auto-constructeurs de bâtiments en éco-matériaux.
Lors de ces formations, guider ces maitres d'ouvrage vers les entreprises locales pour la fourniture de services et de matériaux.

Organiser des chantiers participatifs (ou faire le relais de chantiers participatifs proposés sur internet) par le biais du site du Parc, du bulletin d'informations, et de panneaux d'information à proximité des chantiers.
Identifier des porteurs de projets potentiels (démarchés par le biais des brochures d'information et des formations)
Rencontrer les porteurs de projets potentiels
Faire connaitre les chantiers participatifs par le biais d'articles du Parc, de panneaux d'information, de pages dédiées sur le site internet du Parc, etc.
Accompagner l'émergence d'une association régionale de promotion des éco-matériaux.

Référent de l'opération : Julien Chesnel

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ; Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ; Communauté de Communes Pays d'Honfleur Beuzeville Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de Communes Yvetot Normandie

Bilan de l'année 2025 :
Programmation Leader 2014-2022
Accompagnement par LEADER de la construction de la halle, lieu de rencontres et de festivité du village de Le Perrey
La commune de Le Perrey a souhaité construire une halle en bois local afin d'y organiser les festivités du village et avoir un lieu d'accueil extérieur pour les activités des écoliers, des associations et des habitants.
Suite à un travail commun entre le Parc, la commune du Perrey et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, les étudiants ont fait des propositions architecturales de halle en bois. Le projet de "la halle aux glycines" a été sélectionné. Le Parc naturel a accompagné la commune pour l'approvisionnement en bois local pour la réalisation de la halle. La pose du premier bois s'est faite en octobre 2024 et l'inauguration de cette halle s'est déroulée le 17 mai 2025.
Étapes d'instruction du projet :
Le dossier a été payé le 18/07/2025
Montant des dépenses LEADER : 254 729,41€ HT
Montant de la subvention LEADER : 100 000 €

Projet 2.1.2.2. Développer les filières artisanales et valoriser les artisans et les savoir-faire

< < 2.1.2. Objectif opérationnel : Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux ; 2.5.3 Objectif opérationnel : Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété

Valoriser les artisans et les savoir-faire locaux

Code fiche : P2122-A1

Objectifs :
- Valoriser les artisans utilisant des savoir-faire et matériaux locaux
- Développer de nouvelles filières économiques.

Référent de l'opération : Stéphane Lagreve

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Bilan de l'année 2025 :
Suite de la coopération avec l'ARPE et les Chantiers de Demain sur le projet "Coop-Reno" financé par l'ADEME.
Départ du chargé de mission Artisanat & Eco-matériaux non remplacé sur le deuxième semestre 2025
Accompagnement des projets LEADER - Auto-réhabilitation accompagnée
Le projet porté par le parc sur la thématique de l'auto-réhabilitation a été payé le 18/08/2025.
Montant des dépenses LEADER : 85 562,34 € HT
Montant subvention LEADER : 66 749,02 €

Projet 2.2.1.1. Développer les services de proximité

< <

Projets LEADER contribuant à maintenir les commerces et services de proximité

Code fiche : P2211-A1

Objectifs :
Objectifs stratégiques **:**
4.1 Le maintien du commerce de proximité de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire
4.2 Un accès aux services de proximité optimisé et équilibré sur l'ensemble du territoire
Objectifs opérationnels :
4.1.1 Proposer une offre de services marchands durables adaptée aux besoins des habitants
4.2.1 Maintenir et structurer l'offre de services et d'équipements afférents pour la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées
4.2.2 Pérenniser et améliorer l'offre de santé
4.2.3 Favoriser l'accès à la culture
4.2.4 Adapter l'offre de services aux modes de vie

Descriptif :
LEADER interviendra sur les actions suivantes :
- Aide à l'émergence et à la conception de projets d'urbanisme visant à développer une offre plus adaptée à la population en s'inscrivant dans l'un des objectifs suivants : *Améliorer l'offre de services ; Favoriser la prise en compte des besoins de populations spécifiques ; Renforcer la mixité des populations*
- Appui au regroupement et à la mutualisation de services
- Coordination, mise en réseau et animation des acteurs du territoire dans le domaine des services marchands et non marchands
- Expérimentation de solutions alternatives répondant aux besoins des habitants et des entreprises

Les investissements dans les services de transport sont traités dans la fiche-action n°6 « Améliorer l'accessibilité par la mobilité et l'inclusion sociale ».
Sont inéligibles **:**
- Création et aménagement de zones d'activités
- Travaux de mises aux normes, les démarches et documents règlementaires, rendus obligatoires en l'état du droit en vigueur
- Actions d'animation ne bénéficiant pas directement au territoire par la localisation des actions elles-mêmes ou de ses bénéficiaires

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Conteville ; Aizier

Bilan de l'année 2025 :
Programmation Leader 2014-2022
Accompagnement LEADER - Numériser les services de la médiathèque LA PAGE de Pont-Audemer :
La médiathèque de Pont-Audemer, ouverte depuis 2015, est un lieu innovant qui accueille 65 000 visiteurs par an. Afin de continuer à proposer aux visiteurs une offre de service favorisant la culture numérique, la médiathèque LA PAGE a réalisé de nouveaux investissements.
Le projet LEADER a permis le financement de :
- casque virtuel accompagné d'une console de jeu dernière génération afin de faire découvrir les possibilités du numérique aux visiteurs, tout en rappelant l'histoire du jeu vidéo avec une borne arcade vintage. Dans cette même dynamique, l'installation de tables tactiles géantes permettra aux enfants de découvrir des applications ludiques et pédagogiques ou encore de lire des histoires interactives et même en créer. Les histoires sont adaptées aux publics porteurs de troubles DYS.
- casiers libre-service pour permettre l'accès à un plus grand nombre de services de la médiathèque. Et permettre notamment au numérique d'aller jusqu'au domicile des visiteurs, Les casiers permettent un système de réservation d'outils numériques tels que liseuses, lecteurs Blu-ray par exemple en plus d'autres ressources.

Étapes d'instruction du projet :
Le dossier a été payé le 18/07/2025
Montant des dépenses LEADER : 60 659,28€ HT
Montant de la subvention LEADER : 11 043,96 €

MJ4C - Camion social numérique **:**
L'objectif du projet est de développer un dispositif de médiation numérique mobile, avec un équipement du type "multiplateforme" permettant de répondre aux besoins des personnes en situation d'éloignement géographique dans les zones rurales d'intervention de la MJ4C.
Les grandes orientations de la MJ4C sur le bus social numérique de l'EVS :

- Favoriser la mise en place d'espaces de rencontres et d'échanges entre les familles adhérentes dans une perspective de lien social, source de projets et de développement.
- Accentuer la démarche intergénérationnelle.
- Favoriser l'inclusion numérique via le déploiement d'ateliers de médiation numérique, un accompagnement aux usages numériques (développer l'utilisation de l'outil internet et plus largement des nouveaux outils de communication).
- Favoriser l'accès à la culture au sens large (exemple : ciné débat de plein air, radio troquet…).
- Participer à la sensibilisation et au développement d'actions environnementales par l'implication de nouveaux publics

Étapes d'instruction du projet :
Le dossier a été payé le 18/04/2025
Montant des dépenses LEADER : 144 183,90€
Montant de la subvention LEADER : 100 000 €

Programmation Leader 202023-2027
Accompagnement Leader - Transformation de la grange en Maison d'Assistantes Maternelles à Initiative Publique (MAMIP) et commerce à Saint Nicolas de la Taille
La commune de Saint-Nicolas-de-la-Taille possède une grange des années 1950 et souhaite la réhabiliter pour y créer une Maison d'Assistantes Maternelles à l'Initiative Publique (MAMIP) et un local de casiers pour produits locaux. La MAMIP accueillera 16 enfants encadrés par 4 professionnelles diplômées, offrant un service de garde de proximité et de qualité. Ce projet répond à la demande croissante d'accueil de la petite enfance et soutient l'installation de jeunes familles.
Le projet Leader a pour objectif de :

- Répondre aux besoins des habitants et du territoire tout en valorisant un bâtiment communal à travers un usage utile et socialement mixte. L'étude de faisabilité menée en 2023 a confirmé la demande locale pour des services de proximité.
- La MAMIP a pour objectifs de pallier le départ d'assistantes maternelles, d'accompagner l'arrivée de jeunes couples, et d'offrir un mode de garde de qualité et flexible. Elle proposera aussi des activités favorisant le lien intergénérationnel (rencontres avec retraités) et des sorties éducatives (marché, bibliothèque, aire de jeux).
- Le local casiers, complémentaire, répond à des enjeux de mobilité et de consommation locale : il facilitera l'accès à des produits locaux et dans la mesure du possible biologiques, soutenant ainsi les producteurs des alentours. Ce service permettra aussi aux personnes âgées ou sans moyen de transport de faire leurs courses facilement, tout en attirant les habitants des communes voisines, les randonneurs et les camping-caristes déjà présents sur la commune.

Étapes d'instruction du projet :
Le dossier est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 4 Novembre 2025.
Montant des dépenses : 668 000,00 € - LEADER : 60 000 € -
Co-financeurs : CAF : 152 800,00 €- Autofinancement : 182 394,95 €

Projet 2.3.1.1. Développement d'une stratégie d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets

< < 2.3.1. Objectif opérationnel : Encourager et accompagner la création d'activité et la transmission d'entreprises

Accompagnement des porteurs de projets par la cellule LEADER

Code fiche : P2311-A2

Contexte de l'action :
L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement nécessitent un important travail d'animation et un suivi en continu des porteurs de projet afin de conduire le programme d'actions dans un objectif d'efficacité optimale. Le GAL consacrera entre 1 et 3 ETP sur toute la durée du programme pour animer, gérer, évaluer et communiquer sur son programme LEADER.

Objectifs :
La cellule LEADER accompagne les porteurs de projet économique dans l'objectif de :
- Créer un environnement favorable au développement et au maintien des activités économiques locales
- Accompagner à la création d'activité et à la transmission d'entreprises
- Développer l'esprit d'entreprise et le rapprochement des sphères de l'éducation et de l'entreprise

Descriptif :
La cellule LEADER a pour missions de :
- participer à l'identification et à l'émergence de projets s'inscrivant dans la stratégie LEADER sur tout le territoire du GAL,
- informer l'ensemble des porteurs de projets potentiels,
- lancer des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt,
- accompagner et développer la dynamique au sein du Comité de programmation et le mettre en capacité de choisir des projets pertinents, en lien avec la stratégie,
- apporter un accompagnement technique et administratif aux porteurs de projets,
- faciliter l'instruction des dossiers et le relais à l'autorité de gestion,
- renseigner l'outil Osiris,
- assurer la gestion du programme Leader et l'utilisation optimale des fonds,
- communiquer sur les actions réalisées sur le périmètre du GAL afin de transférer les bonnes pratiques,
- évaluer le programme LEADER,
- capitaliser et participer aux réseaux ruraux (régional et national).

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de communes Roumois Seine

Bilan de l'année 2025 **:**
2025 est la dernière année de paiement des dossiers de la programmation 2014-2022.
12 dossiers ont été payés
Pour la programmation 2023-2027 :
16 Projets déposés sur la plateforme AIDEN et présentés en comité de programmation
3 Projets ajournés avec recommandations, 1 projet rejeté, 14 avis favorables
5 Projets ont été programmés
2 Projets ont été payés

Projet LEADER contribuant à l'initiative économique

Code fiche : P2311-A5

Objectifs :
Objectifs stratégiques :
1 Le développement de l'entrepreneuriat
2 La transmission des savoir-faire
Objectifs opérationnels :
1.1 Accompagner les porteurs de projet
1.2 Accompagner les cédants
1.3 Favoriser des nouveaux modèles d'entreprenariat plus durables

2.1 Former aux savoir-faire locaux comme vecteur de développement économique
2.2 Communiquer sur l'artisanat local
2.2.3 Faciliter l'accès aux métiers et aux formations, en particulier pour les publics les plus éloignés des lieux de formations

Descriptif :
LEADER interviendra sur les actions suivantes :
- Création d'un environnement favorable au développement et au maintien des activités économiques locales
- Accompagnement à la création d'activité et à la transmission d'entreprises

Développement de l'esprit d'entreprise et rapprochement des sphères de l'éducation et de l'entreprise

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics
Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN ; Arelaune-en-Seine (Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, La Mailleraye-sur-Seine), Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Yvetot

Bilan de l'année 2025 :
Accompagnement LEADER - CAE Hêtres Concepteurices : Coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers de la conception, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
La CAE Hêtres concepteurices est la première en France qui pourra permettre à des architectes d'exercer au sein d'une CAE (Coopérative d'activité et d'emploi). Ses objectifs sont de : Mutualiser les moyens juridiques, matériels, humains et de savoir-faire ; Être salarié de sa propre activité et bénéficier du régime général sur les différentes cotisations sociales ; Être dans un réseau de métiers connexes pour favoriser les échanges d'expériences, les veilles juridiques et techniques et s'ancrer sur le territoire ; Bénéficier des formations spécialisées pour monter en compétence selon l'évolution de chaque métier.
Ses objectifs sont :
- permettre l'installation des différentes disciplines (architecture, l'urbanisme, le paysage, l'ingénierie et le design) à exercer dans les domaines du cadre de vie et de s'installer dans des territoires désertés par ces professions, notamment dans les territoires ruraux normands et inciter l'engagement citoyen des entrepreneurs pour répondre professionnellement aux grands enjeux du territoire aux côtés et, main dans la main avec les acteurs locaux et ainsi dynamiser le tissu économique régional.
- le deuxième objectif spécifique de la CAE Hêtres est de permettre aux professionnels de pérenniser l'indépendance de leurs professions d'intérêt public, tout en permettant un travail en collectif et ainsi partager leurs savoir-faire les uns avec les autres.

Étapes d'instruction du projet :
Le dossier est passé pour avis d'opportunité au Comité de programmation du 6 février 2025.
Montant des dépenses éligibles : 96 882 € - LEADER : 60 000 € - Co-financement : 15 000 € - Autofinancement : 21 882 €.

Projet 2.4.2.1. Accompagner les collectivités dans le cadre de leur Agenda 21 et de leur démarche de développement durable

< < 1.5.3 Objectif opérationnel : Préserver et restaurer la qualité de l'air ; 2.4.2 Objectif opérationnel : Accompagner les collectivités dans le développement durable ; 2.6.1 Objectif opérationnel : Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments ; 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Accompagner les collectivités dans l'élaboration des PCAET

Code fiche : P2421-A1-P3

Objectifs :
Accompagner la mise en place de PCAET de qualité sur le territoire.

Descriptif :
L'appui du Parc auprès des collectivités pourra se traduire par la sensibilisation des élus sur le sujet du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie. Cette sensibilisation peut passer par l'animation d'ateliers de travail sur le changement climatique, la transmission de retours d'expériences réalisées par le Parc. La participation à l'élaboration des PCAET. La rédaction d'avis sur ces documents.

Référents de l'opération : Julien Chesnel ; Clotilde De Zélicourt ; Allan Vézier ; Mathilde Marty

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités

Bilan de l'année 2025 :
1 avis rédigé sur le PCAET Roumois Seine, à destination de la DREAL Normandie (avis pour l'autorité environnementale)

Projet 2.4.4.1. Avis sur dossiers ICPE, accompagnement des entreprises

< < 2.4.4 Objectif opérationnel : Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises

Avis sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code fiche : P2441-A1

Objectifs :
L'objectif est d'améliorer la qualité des projets d'aménagement sur le territoire du Parc, et notamment maitriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière. Ainsi, le Pnr, dans ses avis formule un certain nombre de remarques et de recommandations visant à améliorer le dossier, en vue d'une reprise dans l'arrêté d'autorisation. C'est le bureau syndical qui délibère et rend des avis. Par exemple, pour ce qui concerne les carrières, les réaménagements doivent être de grande qualité, ne doivent pas aggraver la fragmentation des milieux et leur état de conservation, voire apportent un gain écologique (amélioration des continuités écologiques, etc ...). Une attention particulière est portée également sur le respect de la logique ERC (cf. 113).

Descriptif :
Les projets soumis pour avis au Pnr sont analysés par les spécialistes (biodiversité, paysage...) et un avis technique et préparé pour que les élus, réunis en bureau syndical puissent délibérer et donner un avis.
Le Parc participe également aux Commissions Locales de Concertation et de Suivi.

Référent de l'opération : Allan Vézier

Public cible : Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Vatteville-la-Rue ; La Bouille ; Bardouville ; Moulineaux

Bilan de l'année 2025 :
Délibération d'un avis (défavorable sous réserve) pour le Schéma Régional des Carrières de Normandie ;
Délibération d'un avis (favorable sous réserve) sur le dossier loi sur l'eau réalisé par RTE pour son projet de création d'une nouvelle ligne 400 000 volts sur le territoire du Parc ;
Réalisation d'un avis (favorable sous réserve) sur un projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint-Vigor-d'Ymonville.

Projet 2.5.1. Route des chaumières

< < 2.5.1 Objectif opérationnel : Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

Evolution vers un nouvel itinéraire de la route des chaumières

Code fiche : P2511-A1-P4

Contexte de l'action :
À l'instar de ce travail mené sur la route des fruits, le Parc souhaite apporter une nouvelle dynamique à la route des chaumières. Depuis sa création dans les années 1980-90, cet itinéraire a connu en effet de nombreuses évolutions paysagères. Sur certaines portions, les chaumières sont moins visibles au profit de pavillons neufs. Sur ces secteurs, il faudrait donc redéfinir un autre parcours mettant plus en valeur cet habitat traditionnel. Une extension pourrait être envisagée, notamment dans le secteur de la Risle qui comprend également de nombreuses chaumières.
De plus, le slow tourisme et les pratiques des mobilités douces se sont considérablement développés ces dernières années. La Seine à vélo, inaugurée en 2021, suit pour partie l'itinéraire de la route des chaumières. Cette route thématique avait été pensée à l'époque pour être découverte en voiture ou en car. Il semble essentiel aujourd'hui de favoriser la découverte de la route des chaumières en mobilité douce. Des points d'intérêts ou des alternatives facilement accessibles à vélo ou à pied pourraient être identifiés. Il s'agira également de réfléchir à de nouveaux supports de découverte, panneaux d'information et à une signalétique adaptée.

Objectifs :
- Requalifier la Route des chaumières pour proposer une offre touristique qui met mieux en valeur les filières locales, les artisans, le paysage, et prend mieux en compte les mobilités douces.
- Adapter l'itinéraire aux évolutions du paysage.

Descriptif :
Le Parc naturel régional souhaite requestionner la **route des chaumières** et en faire au-delà d'un itinéraire de valorisation de notre territoire, un axe de développement et d'animation autour de son patrimoine, de ses potentialités économiques et touristiques et de ses ressources naturelles. Différents travaux et études sont menés dans ce sens.

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Bilan de l'année 2025 :
Suite à l'étude finalisée l'année précédente, 2025 a été principalement consacrée à des échanges avec les partenaires du Parc pour la mise en œuvre du projet de nouvel itinéraire, à savoir les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure, Caux Seine Agglo, et les Communautés de communes Roumois Seine et Pont-Audemer Val-de-Risle.
Sur le secteur de la Seine-Maritime, le Parc a déposé un dossier d'inscription sur le Plan département des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) en mai 2025. La demande d'inscription a été acceptée par la Commission départementale en décembre 2025 sous réserve du jalonnement de l'itinéraire et de la pose de panneaux par le Département 76 pour sécuriser la traversée de la RD490.
Sur le secteur de l'Eure, les différents échanges ont permis d'identifier les ajustements du tracé de la Route des chaumières à vélo qui seront à prévoir afin de correspondre aux projets des schémas cyclables des deux communautés de communes et optimiser ainsi les dépenses publiques.

Projet 2.5.1.4. Structurer une offre de tourisme de nature

< < 2.5.1 Objectif opérationnel : Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire

Développer le tourisme ornithologique

Code fiche : P2514-A1

Contexte de l'action :
Dans sa stratégie de développement touristique, le Parc affirme sa volonté de compléter les actions menées par les EPCI et Offices de Tourisme qui ont la compétence tourisme, en priorisant sur ses spécificités : routes des chaumières et des fruits, marque Valeurs Parc naturel régional, tourisme de nature.
Le tourisme ornithologique s'inscrit dans une démarche de tourisme durable. Il est au carrefour des pratiques du tourisme de nature qu'un Parc naturel régional a pour mission de valoriser dans le respect des espèces et des milieux naturels. Entre randonnées, observations de la faune sauvage, le marché touristique de l'ornithologie représente un fort potentiel qui peut contribuer au développement de l'économie locale.
Idéalement situé entre la mer, le fleuve et la terre, le PnrBSN constitue un intérêt majeur pour les oiseaux et principalement les oiseaux migrateurs. L'État finance un poste d'ornithologue sur le territoire du PnrBSN dans le cadre de suivi d'une zone Natura 2000.

Objectifs :
Le développement du tourisme ornithologique permet de répondre aux objectifs suivants :
- s'appuyer sur la biodiversité pour développer l'attractivité du territoire du Parc,
- sensibiliser les habitants et le public sur les spécificités environnementales du Parc,
- enrichir l'offre touristique tout en affirmant la plus-value du Parc,
- participer au développement d'un tourisme d'observation sur le territoire en lien avec le site Ramsar.

Descriptif :
Une demande de financement dans le cadre du programme LEADER permet de dédier du temps d'animation spécifique à cette filière. Ce projet de développement du tourisme ornithologique comporte deux volets, correspondant à deux demandes de subventions LEADER distinctes :
Volet 1 : Mutualisation des actions à l'échelle du territoire du Parc
Plusieurs structures locales interviennent dans ce domaine sur le territoire : Maison de l'estuaire, LPO, GONm, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédération de Chasse de l'Eure... Une concertation a été engagée en 2017 afin d'étudier les possibilités de mutualisation. Il en ressort une nécessité de structuration des acteurs et de positionnement de l'offre sur le marché. Une coordination portée par le Syndicat Mixte du Parc est souhaitée. Ce premier volet du projet vise donc à répondre aux attentes du terrain et à présenter une meilleure lisibilité de l'offre auprès du public.
Volet 2 : Projet de destination ornithologique d'excellence au niveau national
Une dizaine de Parcs naturels régionaux de France valorisent la richesse ornithologique de leur territoire en participant depuis près de 20 ans, au British Birdwatching Fair, le plus grand rassemblement international dédié au tourisme naturaliste. Au sein de ces Parcs, 8 d'entre eux dont le PnrBSN proposent un projet de coopération LEADER pour réaliser une stratégie de positionnement marketing visant à conquérir de nouveaux marchés**.**

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Public expert ; Touristes / visiteurs ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc a mis à jour et réédité la version française de la brochure « Où observer les oiseaux » en 9500 exemplaires.
Le Parc a bénéficié de subventions LEADER pour solder les actions de la coopération sur le tourisme ornithologique, pour un montant de 16 591,72€ payé le 18/07/2025.
Au-delà du dossier de coopération qui est désormais achevé, le Parc a poursuivi son travail collectif avec les 7 Parcs partenaires (Lorraine, Golfe du Morbihan, Brenne, Marais du Cotentin et du Bessin, Alpilles, Camargue, Avesnois), notamment à travers l'alimentation du site Internet vitrine Birding France mis en ligne fin 2024.
Afin de faire découvrir le nouvel aménagement de la Maison de l'estuaire au marais du Hode (sentier et observatoires ornithologiques ouvert au public en 2024), le Parc a organisé un éductour à destination des professionnels du tourisme le 1er avril 2025.
Pour la deuxième année consécutive, le Parc a organisé en décembre une réunion d'échanges entre les gestionnaires de milieux naturels, les associations ornithologiques et les partenaires tourisme de son territoire. Cette réunion a permis aux participants de partager les projets de leur structure dans l'objectif d'une meilleure valorisation de l'offre ornithologique du territoire du Parc. Organisée dans les locaux de la Fédération de Chasse de l'Eure, la réunion s'est conclue par la visite de la nouvelle tour observatoire de la Grand'mare, ouverte au public en 2025.

Projet 2.5.2.2. Développer la qualification des entreprises par des démarches de labellisation de développement durable (marque Accueil, PANDA, Respect…) selon les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable

< < 2.1.1. Objectif opérationnel : Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux ; 2.5.2 Objectif opérationnel : Qualifier les produits et les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable

Qualification des entreprises à travers la Marque "Valeurs Parc naturel régional"

Code fiche : P2522-A3

Contexte de l'action :
La Charte du Parc affirme la nécessité de valoriser le territoire et ses savoir-faire en développant un tourisme et des loisirs durables. Par ailleurs, les rencontres avec les partenaires engagées en 2014, ont confirmé la nécessité de faire émerger une offre « qualifiée » répondant aux valeurs du Parc.
Après une étude des différents labels développés par les Parcs naturels régionaux (marque Valeurs Parc naturel régional, volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable...), une stratégie de qualification a été définie. Pour les prestataires touristiques, le Parc a décidé de développer la marque Valeurs Parc naturel régional.
En parallèle, concernant le développement de la consommation de produits agroalimentaires locaux, un projet est mené sur la création d'un réseau de boutiques du Parc. Pour la qualification des produits agricoles, la volonté est de miser en priorité sur le développement label Agriculture Biologique, mais la marque pourra être utilisée comme un outil pour la protection de certaines espèces patrimoniales notamment.

Objectifs :
Développer les démarches de qualification de l'offre de tourisme et de loisirs, afin de valoriser les entreprises touristiques engagées dans une démarche de développement durable.
Promouvoir les produits locaux en créant un réseau de boutiques relais du territoire.
Valoriser les agriculteurs du territoire engagés dans la protection des espèces patrimoniales.

Descriptif :
La "Marque Parc" a été développée il y a plusieurs années, dans une logique de création de plus-value pour les entreprises et le territoire. La Marque a évolué au niveau national pour renforcer son impact auprès des consommateurs avec une nouvelle stratégie marketing, et simplifier la démarche d'adhésion avec une procédure allégée pour le Parc et le prestataire.
Depuis 2016, une nouvelle marque « Valeurs Parc naturel régional » met en avant des produits et services du territoire obéissant à des critères spécifiques, auprès de consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable. Les critères de la Marque s'articulent autour de trois valeurs : le lien au territoire, la dimension humaine, et la préservation et la valorisation de l'environnement.
Le Parc souhaite développer cette marque à l'échelle de son territoire, en la proposant dans un premier temps aux hébergements touristiques et à la restauration. Dans un second temps, elle pourra être élargie à d'autre filières en dehors du secteur touristique : boutiques de Parc, produits locaux, artisanat, etc.

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Entreprises

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, la marque Valeurs Parc naturel régional a été attribué à 4 nouveaux prestataires :
1 artisan d'art : Céramiste Séverine Coraichon, Saint-Sulpice-de-Grimbouville (27),
3 hébergements :
- Gites du Grain Clos, Conteville (27),
- Chambres d'hôtes de la Ferme Bernard, Saint-Pierre-de-Manneville (76),
- Chambres d'hôtes de la Maison Plûme, Villequier (76).

2 hébergements ont obtenu le renouvellement de la marque Valeurs Parc :
- Gites du Grain Clos, Conteville (27),
- Camping Risle et Seine, Toutainville (27), changement de prestataire,
- Gîte La P'tite maison, Saint- Martin-de-Boscherville (76).

Ces nouvelles entrées et ces renouvellements portent le nombre de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc à 28 établissements fin 2025 : 19 hébergements, 4 restaurants et 5 artisans d'art.
Sur le volet animation, la réunion annuelle du réseau de prestataires a eu lieu le 14 octobre 2025, à la Maison du Parc. Par ailleurs, un éductour, organisé le 1er avril en partenariat avec la Maison de l'estuaire, a permis la découverte du sentier ornithologique du marais du Hode à l'ensemble des professionnels du tourisme (réseau de la marque, offices de tourisme et autres prestataires touristiques).

Projet 2.5.3. Actions de promotion, d'animation et de diffusion

< < 2.5.3 Objectif opérationnel : Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété

Mener des actions avec les offices de Tourisme de proximité

Code fiche : P2531-A1-P3

Objectifs :
Renforcer le rôle de prescripteur des Offices de Tourisme voisins de notre territoire et valoriser l'offre de tourisme et de loisirs auprès de leurs visiteurs (clientèle touristique et habitants).

Descriptif :
Il est proposé d'organiser une animation sur un ou plusieurs jours afin d'aller à la rencontre des conseillers en séjour des Offices de Tourisme d'une part et des visiteurs d'autre part. Les sites ciblés sont ceux faisant l'objet d'une importante fréquentation à proximité du Parc : Le Havre, Rouen, Etretat, Honfleur, Giverny...

Référente de l'opération : Anne-Sophie Jehanne

Public cible : Touristes / visiteurs

Bilan de l'année 2025 :
Le Parc a organisé un éductour à destination des professionnels du tourisme le 1er avril 2025 au marais du Hode. Accompagné par un guide de la Maison de l'estuaire, le groupe composé d'offices de tourisme et de prestataires touristiques a pu découvrir le sentier et les 3 observatoires ornithologiques aménagés en 2024.

Projet 2.6.2.1 Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

< < 2.6.2 Objectif opérationnel : Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire

Projets LEADER contribuant au développement de la filière bois-énergie

Code fiche : P2621-A3

Objectifs :
Objectifs stratégiques **:**
1.2. La promotion et l'utilisation de produits locaux par les consommateurs et leur diffusion en circuits courts
1.3. La transformation locale des ressources du territoire
1.4. Une meilleure rationalisation des ressources du territoire en recourant aux principes de l'économie circulaire
Objectifs opérationnels **:**
1.2.1 Favoriser l'utilisation de produits locaux par les collectivités locales
1.2.2. Développer les circuits courts
1.3.1. Créer des unités de transformation artisanales
1.3.2. Accompagner les unités de transformation artisanales existantes pour mieux intégrer les ressources locales dans leur process
1.4.1. Optimiser l'utilisation de matières premières recyclées pour le bâtiment
1.4.2. Limiter le gaspillage en soutenant le recyclage des déchets, le réemploi, la réutilisation, la réparation et la location
1.4.3. Développer les filières énergétiques renouvelables

Descriptif :
LEADER interviendra sur les actions suivantes :
- introduction des produits et matériaux locaux dans la commande publique et privée,
- développement de la vente directe,
- transformation locale des ressources du territoire,
- recyclage des déchets, réemploi, et économie circulaire,
- transition énergétique et développement de filières énergétiques renouvelables.

Référents de l'opération : Mathilde Allard ; Karine Lecroq ; Emma El Aouni ; Thomas Collignon

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Aizier

Bilan de l'année 2025 :
Accompagnement par LEADER du projet de coopération sur la structuration de la filière bois énergie
Dinan Agglomération, SCIC EnR Pays de Rance et le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, Thermopolis et Metsakeskus participent à un projet de coopération sur la filière bois énergie. L'objectif de ce projet de coopération est d'échanger sur les différentes pratiques sur chacun des territoires puis proposer localement des solutions pour une meilleure structuration de la filière bois énergie.
Ce projet de coopération a été payé le 29/08/2025
Montant des dépenses LEADER : 99 040,54€
Montant de la subvention LEADER : 77 926,13 €

Promouvoir et impulser des démarches de projets citoyens d'énergies renouvelables

Code fiche : P2621-A4

Contexte de l'action :
En créant un projet citoyen d'énergie renouvelable, les habitants et acteurs d'un territoire participent localement à la transition énergétique, se réunissent pour se réapproprier les enjeux liés à l'énergie, s'interrogent sur leurs propres consommations d'énergie, imaginent collectivement de nouveaux projets (de sobriété par exemple) et par la même occasion créent du lien dans des zones rurales où l'isolement est un enjeu fort.

Objectifs :
Développer des projets d'énergies renouvelables favorisant une gouvernance locale et des retombées économiques pour le territoire.

Descriptif :
Un projet citoyen d'énergie renouvelable est un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement sa gouvernance et son capital aux citoyens, collectivités et acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Référente de l'opération : Mathilde Marty

Public cible : Tous les publics

Communes concernées (depuis 2014) : Aizier

Bilan de l'année 2025 :
Animation de 2 collectifs citoyens avec des projets photovoltaïques en toiture : le Collectif Solaire de la Boucle de Brotonne et le Collectif Solaire d'Hénouville.
Accompagnement de la commune de Jumièges à créer un projet photovoltaïque au sol de territoire (intégration au capital et à la gouvernance de la société de projet du parc photovoltaïque de la commune et d'une société citoyenne) : présentation des projets d'énergie renouvelable de territoire au conseil municipal, accompagnement de la commune à la rédaction de l'AMI, à l'analyse des offres et à la négociation avec les développeurs.

Projet 3.1.1.1. Observatoire photographique du paysage

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Observatoire photographique du paysage

Code fiche : P3111-A1

Contexte de l'action :
Un Observatoire photographique des Paysages (OPP) est un outil de sensibilisation et d'évaluation des évolutions des territoires. Il se matérialise sous la forme d'une série de prises de vues, réalisées sur un territoire donné, et reconduites régulièrement dans le temps. Cette reconduction régulière, suivant les mêmes conditions, permet de mettre en évidence les évolutions, les dynamiques en œuvre, à différentes échelles territoriales.
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76), le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine (Cen NS) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PnrBSN) et le Centre Photographique des Paysages portent le projet.

Objectifs :
Créer un observatoire photographique des paysages

Descriptif :
Faire vivre la gouvernance globale du projet, multi-partenaires.
Constituer la première série photographique constitutif de l'observatoire
Impliquer les élus, les aménageurs, les acteurs du territoire et les habitants, les sensibiliser à l'évolution des paysages et leur faire prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans ces évolutions

Référente de l'opération : Aurélie Lasnier

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
Le travail de confortement de l'outil OPP a été poursuivi, tout en continuant à le diffuser pour différents travaux et à le valoriser.
Un thésaurus de mots-clés a été défini et a permis de qualifier les points de vue, facilitant les recherches par thématique. Le légendage des points de vue a également été finalisé. Et un appui a été pris auprès d'une avocate pour échanger sur les droits d'auteur liés aux photographies et au film.
Le 17 octobre 2025, l'Observatoire photographique des paysages a été officiellement déposé à la Bibliothèque nationale de France, en présence des responsables des structures porteuses et des photographes Maxence Rifflet et Claire Tenu. Le dépôt est composé des 150 photographies ainsi que du cahier des charges de la commande publique, du carnet technique, d'une notice méthodologique rédigée par les photographes et des deux séries de livrets publiées à l'occasion des expositions.
Pour ce qui est des partenariats et travaux, nous avons participé aux deux premières réunions de travail d'enquête sur les paysages de l'estuaire, menées par l'AURH et pour lesquelles des points de vue de l'OPP ont été utilisés pour un des ateliers. L'objectif est de produire un atlas des paysages de l'estuaire de la Seine d'aujourd'hui et de demain. L'OPP a également été présenté à des étudiants de l'ENSA Paris-Est dans le cadre d'une présentation des paysages entre Tancarville et Le Havre, le 21 février. Une réunion de partage méthodologique a également été organisée avec les porteurs du futur Observatoire photographique des inondations, afin de partager nos retours d'expérience et convenir de l'articulation de ces deux observatoires. Nous avons ensuite participé au comité technique de lancement de cet Observatoires photographique des inondations le 16 octobre. Nous avons également présenté l'OPP le 13 juin lors d'un séminaire de recherche organisé par des chercheuses de l'université de Rouen qui ont utilisé des points de vue de l'OPP comme support de photo-élucidation et de recueil de la parole habitante, dans le cadre d'un programme de recherche "Villes en Seine" qui s'articule avec le programme POPSU rouennais de transition d'une ville fluviale.
L'exposition de deux modules OPP a été organisée, dans la mairie de Duclair, du 7 mars au 31 mars, associé à une rencontre habitante le 22 mars et à trois ateliers à destination des élèves de CM1/CM2 de l'école de Duclair le lundi 24 mars. Une animation à destination des élus a été organisée le 4 octobre matin à Quillebeuf-sur-Seine, pour croiser paysage olfactif et Observatoire, dans le cadre du festival Zig-Zag.
Un dossier de demande de financement de la reconduction des points de vue a commencé à être cadré.

Projet 3.1.1.2 Mettre en place et suivre un observatoire des zones humides et des indicateurs associés

Mise en place et suivi des indicateurs de l'état de conservation des milieux humides et aquatiques et des espèces associées

Code fiche : P3112-A1-P1

Objectifs :
Définir des indicateurs pour évaluer l'état de conservation des milieux et des espèces, en particulier ceux liés aux milieux humides du Parc.

Descriptif :
Cette action consiste à trouver des indicateurs pertinents qui pourront rendre compte de l'évolution des milieux et des espèces de milieux humides au cours de la durée de la charte, et donc de constater d'éventuelles améliorations ou détériorations.

Référents de l'opération : Christelle Steiner ; Hervé Rémy ; Clémentine Camus ; Simon Gaudet

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare, Arelaune-en-Seine (La Mailleraye-sur-Seine) ; Petiville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Foulbec ; Sahurs ; Jumièges ; Hautot-sur-Seine ; Le Mesnil-sous-Jumièges ; Bardouville

Bilan de l'année 2025 :
Les inventaires de terrain (odonates) se sont poursuivis sur plusieurs sites. Des échanges sur cette thématiques ont été réalisés avec l'OPIE et le forum des Marais Atlantique.

Projet 3.1.1.3. Suivi de l’observatoire de l’avifaune

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Suivre les espèces d'oiseaux de la ZPS

Code fiche : P3113-A1

Objectifs :
Connaître l'importance et l'évolution des populations d'oiseaux de la vallée de la Seine.
Donner des orientations de gestion basées sur des connaissances biologiques et validées localement avec un bon niveau de certitude.

Descriptif :
Le Parc assure la collecte des données de l’observatoire de l’avifaune de la ZPS « Estuaire et marais de la basse-Seine » pour le territoire situé en dehors de la réserve naturelle de l’estuaire de la Seine. Il participe activement au traitement de l’ensemble des données récoltées dans le cadre de cet observatoire ainsi qu’à leur synthèse. L’objectif est de rendre compte de l'état des populations d'oiseaux en continu, d'informer le public et rendre disponible ces informations pour le territoire et les décideurs.

Référent de l'opération : Géraud Ranvier

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs

Communes concernées (depuis 2014) : Zones humides

Bilan de l'année 2025 :
Cigogne blanche
Cette espèce continue de très bien se porter sur le territoire. Les effectifs plafonnent sur les secteurs anciennement colonisés et l'espèce est suivie moins précisément qu'auparavant.
Suivi des oiseaux d'eau migrateurs
Les effectifs d'oiseaux hivernants sont d'importance nationale pour plusieurs espèces. Les inondations dans les marais prairiaux (quelques dizaines de centimètres au plus) sont très favorables à ces espèces. Un meilleur traitement des données d'observations va accélérer la production de rendus et permettre une meilleure compréhension de la répartition des oiseaux en hiver.
Suivi des oiseaux nicheurs par points d'écoute
Ce programme standardisé permet de regrouper et de comparer les résultats, par exemple pour des Atlas de la Biodiversité Communale ou pour l'évaluation de la charte du Parc. Un travail de regroupement des données avec les partenaires est en cours pour produire une nouvelle analyse des évolutions de passereaux nicheurs au sein de la zone humide.
Suivi Rallidés
Ce programme réalisé dans le cadre d'une prestation sera évalué fin 2026 pour améliorer les données et permettre une meilleure estimation des effectifs d'espèces nocturnes.

Projet 3.1.1.4. Administration des données SIG

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Mise à jour, acquisition et création de données géographiques

Code fiche : P3114-A1-P2

Objectifs :
Disposer d'un jeu de données cohérent et homogène dans tous les domaines d'intervention du Parc.

Descriptif :
Le Parc produit et collecte régulièrement des données dans tous ses domaines d'intervention : tourisme, patrimoine culturel, artisanat, développement économique, biodiversité, milieux aquatiques... Cette incrémentation des bases de données se fait par production de données internes, via des échanges avec des partenaires ou encore par des acquisitions de référentiels.
Les données existantes doivent également être régulièrement mises à jour.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Public cible : Equipe du parc
Communes concernées (depuis 2014) :
Bilan de l'année 2025 :
Les principales données acquises ou mises à jour en 2025 sont :
- Mise à jour annuelle du cadastre,
- Mise à jour de référentiels de l'IGN,
- Inventaire croisés des patrimoines de la commune de Rives-en-Seine (Villequier)

Projet 3.1.1.4. Améliorer les connaissances sur les espèces phares, milieux et sous trames

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire

Veille, suivi et amélioration des connaissances sur les végétations et la flore patrimoniale

Code fiche : P3114-A2-P1

Objectifs :
Améliorer les connaissances sur les végétations du territoire et de la flore patrimoniale, centraliser, homogénéiser et réorganiser l'ensemble des données acquises depuis de nombreuses années pour les exploiter de manière plus efficace et mieux évaluer l'état de conservation des milieux naturels et des espèces, et acquérir des informations sur l'état de conservation et la répartition des espèces remarquables.

Descriptif :
L'essor de la phytosociologie depuis quelques années a permis de développer des outils permettant une analyse plus fine des végétations. Par ailleurs, cette science a pris de l'ampleur avec un projet d'envergure de cartographie au 1/25 000 des habitats terrestres sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'horizon 2025 lancé par le ministère en charge de l'écologie dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (programme **CarHAB -** Cartographie des HABitats) qui se base sur la représentation de la végétation considérée comme l'un des meilleurs intégrateurs des facteurs environnementaux et écologiques du milieu. Le PnrBSN a souhaité s'inscrire dans ce programme et a donc orienté ses cartographies d'habitats vers la réalisation de cartographies de végétation utilisant l'approche de la phytosociologie.
De même, depuis plus de 10 ans, de nombreuses données sur la flore et les habitats naturels ont été collectées par le PnrBSN, parfois sous formes hétérogènes à la fois dans leur format et dans leur contenu. Un travail de centralisation et d'homogénéisation est donc nécessaire afin d'avoir une meilleure vision des données disponibles sur le territoire.
Au travers d'inventaires, il s'agit également de suivre ou découvrir de nos nouvelles localités d'espèces remarquables, ou de confirmer la présence de localité anciennes. Des données sur l'état de conservation de l'habitat seront également notées, lorsque c'est possible.

Référentes de l'opération : Rachel Siccard ; Lucie Buleux

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Natura 2000 - Site marais Vernier - Risle Maritime ; Vatteville-la-Rue ; Bouquelon

Bilan de l'année 2025 :
Dans une démarche d'amélioration des connaissances sur les végétations du site Natura 2000 "Boucles de Seine Aval" et du périmètre d'extension en cours de discussion, une prestation a été lancée en 2023 pour une durée de 2 ans. Cette prestation a été prolongée d'un commun accord. L'année 2025 s'est conclue par l'envoi du dernier jeu de données et du rapport d'étude pour validation.

Veille, suivi et amélioration des connaissances sur les invertébrés

Code fiche : P3114-A2-P2

Objectifs :
Améliorer les connaissances sur les invertébrés du territoire et centraliser, homogénéiser et réorganiser l'ensemble des données acquises depuis de nombreuses années pour les exploiter de manière plus efficace et mieux évaluer l'état de conservation des espèces.
Acquérir des informations sur l'état de conservation et la répartition des espèces remarquables.

Descriptif :
Depuis de nombreuses années, des données sont collectées par le PnrBSN en matière d'invertébrés. Un travail de centralisation et d'homogénéisation est donc nécessaire afin d'avoir une meilleure vision des données disponibles sur le territoire.
Au travers d'inventaires, il s'agit également de suivre ou découvrir de nos nouvelles localités d'espèces remarquables, ou de confirmer la présence de localités anciennes. Des données sur l'état de conservation de l'habitat sont également notées, lorsque c'est possible.

Référent de l'opération : Simon Gaudet

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Yville-sur-Seine ; Berville-sur-Seine ; Anneville-Ambourville ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Jumièges ; Quevillon ; Conteville ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Foulbec ; Le Mesnil-sous-Jumièges

Bilan de l'année 2025 :
Sur le marais Vernier, le Miroir (papillon) a été observé sur la RNN du Marais Vernier sur les Mannevilles mais aussi sur des terrains du Conservatoire du littoral.
Les suivis du Miroir dans le marais Vernier s'inscrivent dans le programme régional "sentinelles du climat" qui a pour but de suivre les évolutions des espèces en lien avec le changement climatique.
L'Agrion de Mercure a été suivi sur l'ENS de la vallée de la Risle.
Une veille sur le Pique-prune a été réalisée mais aucun adulte n'a été observé.

Veille, suivi et amélioration des connaissances sur l'ichtyofaune

Code fiche : P3114-A2-P3

Objectifs :
Inventorier et caractériser l'habitat des espèces faunistiques à fort enjeux

Descriptif :
La Seine est un milieu estuarien riche avec la présence d'espèces marines et d'eau douce, mais c'est également un axe majeur de migration pour les espèces amphihalines comme l'anguille, les lamproies marine et fluviatile, le saumon, la truite de mer ou encore les aloses qui transitent par la Seine pour accéder soit à leur site de reproduction, soit à leurs habitats de croissance.
Ces espèces fragiles de par leur cycle biologique et la multiplication des pressions de l'Homme sont aujourd'hui suivies en tant qu'indicateur pour la continuité écologique des milieux aquatiques.
L'objectif est d'une part d'avoir une représentation de l'accessibilité réelle des cours d'eau (indicateur de la continuité écologique) au travers du recensement des frayères, et d'autre part d'assurer un suivi interannuel de ces espèces patrimoniales et emblématiques. Cette action pourra être réalisée en partenariat avec d'autres structures telles que l'ONEMA, les FDPPMA, les syndicats de rivière...

Référents de l'opération : Florian Rozanska ; Maxime Archeray

Public cible : Gestionnaires, Propriétaires de milieux naturels ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Bouquelon ; Marais-Vernier ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf

Bilan de l'année 2025 :
Recensement des frayères de Salmonidés et Pétromyzontidés
En 2025, le suivi des frayères de salmonidés et de pétromyzontidés a été réalisé sur la Fontenelle/Rançon, l'Ambion/Sainte-Gertrude et l'Austreberthe. Cette année, très peu de nids de salmonidés ont été recensés, principalement en raison des mauvaises conditions hydrologiques sur l'ensemble de la période (forte turbidité). Malgré une amélioration des conditions en fin de période, le nombre de nids observés est resté faible. L'ensemble des données recueillies a été intégré dans une base de données et partagé avec l'ensemble des partenaires concernés. Un retour d'information a également été effectué auprès de ces structures, notamment à SEINORMIGR compilant l'ensemble des informations sur le territoire normand.

Veille, suivi et amélioration des connaissances sur les mares et les amphibiens

Code fiche : P3114-A2-P4

Objectifs :
Les Amphibiens semblent être, dans la région, de bons indicateurs de l'impact du changement climatique sur la biodiversité.
Dans un premier temps les mares, habitat naturel des amphibiens, sont caractérisées via la fiche PRAM. Ensuite le protocole POPAMPHIBIEN est appliqué sur certaines mares à l'échelle communale.

Descriptif :
Depuis 2006 le Parc a mis en place un protocole national POPAMPHIBIEN Communauté sur une parcelle échantillon située sur le plateau du Roumois. Ce programme vise à déceler des tendances dans la dynamique des espèces d'Amphibiens à différentes échelles spatiales et paysagères.
Les Amphibiens sont des organismes ectothermes (dit « à sang froid ») particulièrement sensibles aux modifications des températures (mais aussi de l'hygrométrie). De ce fait, il est intéressant de suivre avec attention l'évolution des espèces en limite de répartition en Normandie ou dans les régions limitrophes et de suivre les cortèges selon leurs origines biogéographiques.

Référentes de l'opération : Aurélie Marchalot ; Elodie Trublard

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
Dans le cadre d'un projet d'aménagement global sur un terrain communal (financement LEADER), la commune d'Allouville-Bellefosse s'est rapprochée du Parc pour qu'il l'accompagne dans la perspective d'actions à mettre en place sur la mare communale pédagogique et sur la renaturation autour de cette mare sur l'ensemble de la parcelle communale.
La mare pédagogique fait l'objet d'animations et de sensibilisation par l'association du CHENE et par le Syndicat mixte de Bassin Versant (SMBV) de la Durdent. Elle est envahie par la Crassule de Helms une espèce exotique envahissante.
Une première réunion s'est tenue avec le maire de la commune, le Parc, l'association du Chene et le SMBV de la Durdent pour parler des suites à donner. Puis une deuxième réunion s'est tenue entre techniciens (SMBV Durdent, association CHENE, Parc et la brigade EEE du Conservatoire d'Espace naturel de Normandie - CEN) pour faire le point sur l'état de la connaissance des mares sur la commune (présence ou absence de la Crassule) et se positionner sur la suite des actions plus concrètes à mener de lutte contre cette espèce.
Des inventaires des mares sur la commune seront fait courant d'année 2026 pour faire le point sur la présence ou l'absence de cette espèce sur l'ensemble de la commune. Des actions de sensibilisation des habitants seront aussi à prévoir dans la suite du projet.
Une prospection a été faite sur la commune de Saint-Gilles-de-Crétot avec l'Observatoire Batracho Herpétologique Normand (OBHEN) et des bénévoles suite à la remontée d'une donnée d'observation historique (1976) de la présence du sonneur à ventre jaune.
Le site est très intéressant et pourrait accueillir le sonneur néanmoins il n'en a pas été détecté le jour de la visite sans doute à cause des conditions météorologiques (journée très chaude). Des suivis seront sans doute menés à l'avenir avec la communauté de communes, le Parc et l'OBHEN.
Le Parc a réalisé en mars 2025 un suivi de mortalité des amphibiens sur une route de forte traversée durant la période de migration pré nuptiale. Les inventaires de nuits sur la commune de Foulbec (Marais-Vernier) ont permis d'améliorer la connaissance des espèces et des effectifs sur cette route dans le but d'identifier par la suite de possibles actions de préservation et la mise en place de dispositif de traversé pour éviter les collisions mortelles des amphibiens avec les véhicules empruntant cette route.
Au total ce sont une trentaine d'individus qui ont été contactés sur deux itinéraires différents dont environ une quinzaine d'individus écrasés.

Projet 3.1.1.4 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des zones humides et milieux aquatiques

< < 1.3.2. Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue ; 1.4.1. Objectif opérationnel : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de Grand Estuaire ; 1.5.1 Objectif opérationnel : Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste

Etude et suivi du fonctionnement hydrologique des milieux humides et aquatiques

Code fiche : P3114-A3-P

Objectifs :
Etudier, suivre et surveiller le fonctionnement hydrologique des milieux humides et aquatiques.
Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des zones humides.

Descriptif :
Depuis 2005, le Parc a mis en place un dispositif de suivi du fonctionnement hydrologique des zones humides grâce à un réseau de mesure (suivi des niveaux d'eau de surface et souterraines, suivi météorologique). Cette action comprend la gestion et le suivi du réseau de mesures hydrologique, la collecte et l'analyse des données (études et bilans hydrologiques) et s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des connaissances sur le fonctionnement de l'estuaire de Seine.
Suite aux études hydrologiques menées en 2014, la définition d'une stratégie de suivi hydrologique des zones humides du Pnr a été entamée pour optimiser et développer le réseau de mesures, permettre la mise en place d'un suivi sur le long terme des zones humides (suivi patrimonial de la vallée de Seine) et étudier de manière plus fine le fonctionnement hydrologique de certains sites (rôle fonctionnel et les interactions entre eau et biodiversité).

Référente de l'opération : Clémentine Camus

Public cible : Public expert ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Saint-Sulpice-de-Grimbouville ; Foulbec ; Saint-Samson-de-la-Roque ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Rives-en-Seine (Saint-Wandrille-Rançon); Le Perrey (Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs) ; Bouquelon ; Conteville ; Pont-Audemer ; Toutainville ; Saint-Mards-de-Blacarville ; Berville-sur-Mer ; Quillebeuf-sur-Seine ; Zones humides

Bilan de l'année 2025 :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de suivi hydrologique des milieux humides et aquatiques, le Parc a participé à plusieurs projets et groupes de travail sur la connaissance du fonctionnement de l'estuaire de la Seine et de ses zones humides et le suivi et la surveillance des eaux de surface et souterraines. Il a également apporté un appui technique à différents partenaires pour la mise en place de suivi hydrologique des milieux humides et aquatiques (aide à l'élaboration de cahier des charges, définition des points de suivi, synthèse des connaissances sur les secteurs concernés...).
La première phase de développement des réseaux de suivi hydrologique s'est achevée en 2025 avec la mise en place de piézomètres et équipements de suivi sur plusieurs sites gérés par le Parc ou dans le cadre de partenariats. Le suivi hydrologique prévu dans le cadre des plans de gestion et/ou pour le suivi de projets de restauration est opérationnel sur13 sites.
Le suivi courant des réseaux existants sous responsabilité du Pnr a été réalisé. Les données des sondes limnimétriques (eaux de surface) et piézométriques (eaux souterraines) ont été collectées et bancarisées. Le suivi et l'entretien des équipements a également été réalisé. Des analyses et synthèses des données hydrologiques ont été réalisées dans le cadre de l'observatoire des milieux aquatiques et humides, du suivi du règlement d'eau du marais Vernier et/ou de demandes spécifiques (plan de gestion, projets de partenaires...).
Le Parc a contribué à plusieurs projets de recherche notamment dans le cadre du site atelier de Brotonne (site de recherche et de suivi environnemental de la vallée de Seine) en partenariat avec l'Université de Rouen et le GIP Seine Aval. De nouveaux partenariats ont été initiés afin de développer des projets de recherche scientifiques et/ou formation technique sur la connaissance et le suivi des milieux aquatiques et humides.

Projet Stratégie pour la restauration fonctionnelle du marais Vernier tourbeux

Code fiche : P3114-A3-P6

Objectifs :
Comprendre le fonctionnement du marais Vernier tourbeux afin de proposer une stratégie de restauration adaptée aux enjeux écologiques et aux usages du site.

Descriptif :
Ce projet transversal a pour objectif de comprendre le fonctionnement hydrologique du marais Vernier tourbeux afin de proposer une stratégie de restauration fonctionnelle permettant de préserver les écosystèmes et les usages associés, en identifiant les potentialités de restauration et leurs effets sur les usages en place, et les différents leviers d'actions pour la préservation du marais en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Référents de l'opération : Clémentine Camus ; Christelle Steiner ; Florian Rozanska

Public cible : Public expert ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Gestionnaires, propriétaires de milieux naturels ; Agriculteurs ; Usagers

Communes concernées (depuis 2014) : Sainte-Opportune-la-Mare ; Marais-Vernier ; Bouquelon ; Le Perrey ; Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Quillebeuf-sur-Seine ; Saint-Samson-de-la-Roque

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, le projet de Stratégie pour la Restauration Fonctionnelle du Marais Vernier tourbeux a progressé avec la réalisation des suivis hydrologiques et pédologiques prévus dans le cadre du diagnostic fonctionnel (phase 1). Les premiers résultats des sondages ont été restitués dans une note sur la caractérisation paléo-écologique des tourbes au niveau de la RNN. Au total, 28 sondages ont été réalisés sur différents secteurs du marais tourbeux. En parallèle, 17 nouveaux piézomètres ont été installés en complément des ouvrages existants, afin de mieux appréhender le fonctionnement du site et les interactions entre les eaux souterraines et la tourbière. Ce suivi hydrologique renforcé se poursuivra sur une période d'un à deux ans.

Projet 3.1.1.6. Centre de ressources documentaires

< < 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Fonctionnement du centre de documentation

Code fiche : P3116-A1

Objectifs :
Renforcer son positionnement au cœur des actions du Parc et son attractivité.
Assurer le fonctionnement général du centre de documentation ainsi que les services documentaires à destination des élus, des habitants et de l'équipe du Parc.

Descriptif :
Le centre de documentation du Parc a été fermé au public fin 2018. En attendant sa restructuration, il s'agit d'en maintenir le fonctionnement pour les personnels du Parc au quotidien et pour les personnes extérieures sur rendez-vous.

Référentes de l'opération : Emmanuelle Cressent ; Marie Verove

Public cible : Habitants ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du parc

Bilan de l'année 2025 :
Au cours de l’année 2025, le centre de documentation a acquis 40 nouveaux ouvrages. On compte une cinquantaine d’emprunts par les agents du parc. Une permanence est assurée chaque mardi.

Projet 3.1.2.2 Partager les données du territoire

< < 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Administration de l'outil de cartographie en ligne (LizMap)

Code fiche : P3122-A1-P1

Objectifs :
Proposer une expertise et un accompagnement aux collectivités pour garantir une utilisation optimale des données mobilisées dans le cadre de leur projet. Gérer de manière optimale l'accès aux données mises à disposition sur Cartaparc

Descriptif :
L'administration de Cartaparc**,** au niveau des données, consiste à mettre à jour régulièrement les données mises à disposition et ajouter des nouvelles données selon les opportunités ou les demandes des utilisateurs. L'accès à Cartaparc étant sécurisé, il faut également gérer les demandes d'accès et configurer les profils utilisateurs.
Un suivi de la fréquentation du site est effectué afin de s'assurer de sa bonne utilisation, et de réorienter la stratégie de mise à disposition des données ou renforcer l'accompagnement des utilisateurs si nécessaire.
L'animation du réseau Cartaparc consiste à informer les utilisateurs des actualités et mises à jour concernant Cartaparc, réaliser des formations de groupe à l'utilisation de l'outil et assurer un suivi de l'utilisation de l'outil et assister les utilisateurs.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Public cible : Tous les publics ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : Communauté de Communes Yvetot Normandie ; Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle ; Communauté de Communes Roumois Seine ; Métropole Rouen Normandie

Bilan de l'année 2025 :
Mise à jour des données centralisées dans LizMap et mise à jour technique de l'outil (installation d'une nouvelle version).
Environ 200 connexions et 36 utilisateurs ont été enregistrés.
Réalisation de la carte interactive "Au fil des patrimoines" sur les communes de Villequier, Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon.

Participation aux réseaux SIG

Code fiche : P3122-A1-P2

Objectifs :
Participer activement aux réseaux d'acteurs liés aux SIG et aux observatoires

Descriptif :
Les chargés de mission SIG du Parc participent aux réseaux d'échange spécialisés au niveau national (réseau GéoPNR de la Fédération des Parcs), régional (réseau des géomaticiens haut-normands, GIPSA, OBHN…) et local (réseau SIT des collectivités du Parc). Les objets de ces réseaux sont le retour et le partage d'expériences, la mutualisation de compétences, d'outils et de données, les échanges de conseils et expertises, l'établissement de conventions...

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, les chargés de mission SIG ont participé aux réseaux suivants :
- Participation aux échanges du réseau des géomaticiens des Parcs : liste d'échange GéoPNR,
- Mutualisation en interparcs normands sur la modélisation du changement climatique : suivi du stage interparcs,
- Participation à la CRIGE normande (Coordination Régionale de l'Information Géographique),
- Participation à des ateliers techniques organisés par l'ANBDD.

Echanges de données et conventions

Code fiche : P3122-A1-P3

Objectifs :
Mettre les données du Parc au service des politiques publiques conduites par le Parc et ses partenaires

Descriptif :
Il s'agit de répondre aux demandes diverses de données faites auprès du Parc par ses partenaires ou leurs prestataires.
Une partie des données est accessible directement sur Cartaparc. Pour le reste, le Parc reçoit régulièrement des demandes de mise à disposition de données qui seront prises en compte dans différents projets d'aménagements : projets des collectivités, études d'impacts... Le Parc étudie donc ces demandes au cas par cas et, le cas échéant, transmet les données au demandeur en établissant une convention de mise à disposition de données.

Référents de l'opération : Hervé Rémy ; Marc Costil

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, aucune convention d'échange de données n'a été signée. Néanmoins, des échanges de données se sont faits sans convention spécifique, soit parce qu'il existe une convention cadre, soit parce qu'il s'agit de données publiques échangées avec d'autres collectivités ou partenaires publics.

Projet 3.1.2.3. Evolution des outils de diffusion de la connaissance (notamment Cartaparc)

< < 3.1.1 Objectif opérationnel : Développer la connaissance du territoire ; 3.1.2 Objectif opérationnel : Diffuser et partager la connaissance du territoire

Evolution des bases de données naturalistes

Code fiche : P3123-A2

Contexte de l'action :
L'augmentation régulière du volume d'informations stockées dans les bases de données, et l'évolution permanente des technologies, imposent de disposer d'une organisation rigoureuse et régulièrement remaniée. Pour ces raisons, il est nécessaire de faire évoluer techniquement les bases de données environnementales du Parc.
Le Parc a donc engagé en 2012 la migration des données naturalistes vers une nouvelle application, basée sur des technologies libres et couplée à un webSIG (SIG/base de données pouvant être accessible directement via internet), en partenariat avec d'autres parcs français. De plus, Cet outil permettra de faciliter le partage et la diffusion des données recueillies par le Parc auprès de ses partenaires.
Plutôt que de concevoir et faire développer un outil complètement nouveau, le Pnr a souhaité récupérer et faire adapter à ses besoins propres une application déjà existante. Ce projet s'appuie donc sur des expériences similaires menées par d'autres Parcs naturels régionaux.
L'outil est développé par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un marché piloté par le Pnr Loire Anjou Tourraine et auquel est également associé le Pnr de Lorraine. Une fois l'outil finalisé, il sera nécessaire de migrer les données existantes et de former les utilisateurs à son utilisation.

Objectifs :
Mettre en place un nouvel outil, STERNE, pour améliorer la gestion des données naturalistes du Parc.
Gérer de manière optimale la saisie, la consultation, l'organisation et la diffusion des données naturalistes du Parc

Descriptif :
Cette action consiste à :
- structurer et rendre les données homogènes et complémentaires des autres bases de données déjà existantes à un niveau départemental, régional, national voire européen,
- faire évoluer techniquement les bases de données environnementales du Parc, basées sur des technologies anciennes (début des années 2000), pour obtenir une gestion plus efficiente et améliorer la diffusion et le partage des connaissances du Parc vers différents publics.

Pour ce qui concerne l'administration de Sterne, l'action consiste à assurer la maintenance corrective et évolutive de l'outil avec suivi et correction des bugs éventuels, ajout de nouvelles fonctionnalités, amélioration de l'ergonomie et organisation de la base de données.
L'accès à STERNE étant sécurisé, il faut également gérer les demandes d'accès et configurer les comptes utilisateurs. Enfin, l'ensemble des données naturalistes existant précédemment à la mise en place de l'outil doit être importé.

Référent de l'opération : Hervé Rémy

Public cible : Public expert ; Equipe du parc

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, la maintenance technique de STERNE a été réalisée. Environ 850 nouvelles données ont été saisies ou importées dans la base de données. Le transfert des données de STERNE vers la plateforme régionale de données naturalistes ODIN n'a pas été réalisé, il sera à relancer en 2026.
L'outil Biodiv'en Seine (valorisation des données naturalistes à destination du grand public et des élus du territoire) a été alimenté et mis à jour. De nouvelles fiches espèces ont été rédigées et des photos ont été intégrées dans le site. Les données publiques saisies dans STERNE sont automatiquement diffusées dans Biodiv'en Seine. En 2025, environ 3000 connexions ont été enregistrées.

Projet 3.2.1.1. Créer une dynamique de réseau entre les acteurs de l'éducation au territoire

< < 3.2.1 Objectif opérationnel : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible

Créer des dynamiques de réseaux d'acteurs locaux innovants autour de l'éducation au territoire

Code fiche : P3211-A1

Objectifs :
Développer l'éducation au territoire dans le Parc avec l'ensemble des acteurs concernés.

Descriptif :
Depuis la rentrée 2013, une charte éducation encadre la mise en réseau d'acteurs de l'éducation au territoire dans le Parc. Le principe consiste à produire chaque année un guide pédagogique à destination des enseignants afin de les aider à monter des projets d'éducation au territoire. Le réseau des acteurs de la charte éducation est animé à l'aide de journées d'échange et de journées de formation et un appel à projet : les parcours *"Je découvre mon Parc »*. Cette action est renouvelée tous les ans.
A partir de 2018, deux nouveaux réseaux innovants sont expérimentés dans l'optique d'élargir les publics touchés : un réseau de professionnels de la petite enfance pour l'éveil à la nature et un réseau d'acteurs locaux de la transition écologique pour l'éducation au territoire dans les collèges et les lycées.
A partir de 2020 un nouveau réseau expérimental est créée avec les enseignants du primaire pratiquant l'école du dehors.

Référente de l'opération : Marine Vanot

Public cible : Scolaires / Milieu éducatif ; Associations

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
Réseau des enseignants qui pratiquent l'école du dehors. 2024-2025 : 48 enseignants accompagnés dans la démarche (conseils, repérage de sites ad-hoc pour la pratique, animations pendant l'école, diffusion d'une newsletter, organisation de réunions d'échange. Développement de la création de Terrain de Nature à Visée Educative dans les communes du Parc.
Réseau des acteurs de l'éducation au territoire : le guide pédagogique et les catalogues d'animation ont été actualisés pour l'année 2024-2025. Ils ont été mis en ligne avec l'ensemble des ressources pédagogiques du Parc. En 2025/2026, 53 classes ont bénéficié de parcours Je découvre mon Parc, dans lesquels 14 acteurs du réseau d'éducation au territoire sont intervenus. 136 animations ont été dispensées dans ces parcours.
Réseau des professionnels de la petite enfance pour l'éveil à la nature : suivi de l'accompagnement de 5 Relais Parents Enfants (RPE) Une soixantaine d'assistantes maternelles impliquées. Animations de temps en présence des enfants, de soirées de sensibilisation pour les assistantes maternelles, édition d'une newsletter, animation de journées d'échange entre animatrices de RPE... Visites du TNVE pilote de la Maison du Parc par des RPE extérieurs au Parc.
Réseau des acteurs de la transition écologique pour l'éducation au territoire Intégration du Parc au réseau des coordonnateurs locaux du dispositif "Génération demain" pour les lycées Normands. Projet 2024-25 avec des élèves du lycée Queneau d'Yvetot et de l'IME de Pont-Audemer. 3 acteurs du réseau mobilisés.

Projet 3.2.1.2. En partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC, mettre en place des projets fédérateurs (CLEAC…)

< < 3.2.1 Objectif opérationnel : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible

Animer des projets d'éducation au territoire fédérateurs en utilisant des approches artistiques et scientifiques

Code fiche : P3212-A1

Objectifs :
Eduquer au territoire par le sensible. Développer l'éducation artistique et culturelle en lien avec l'éducation au territoire.

Descriptif :
Cette action regroupe deux types de projets fédérateurs et partenariaux.
- le Contrat Local d'Education Artistique et Culturel signé en 2009 et 2013 puis devenu Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse en 2018, renouvelé en 2021. Les partenaires en sont le ministère de l'Education nationale et le ministère de la culture/Direction régionale des Affaires culturelles de Normandie. Ces contrats permettent de mener des projets d'éducation au territoire avec l'intervention d'artistes dans environ 10 classes chaque année
- Les projets d'éducation à la Biodiversité liés tantôt au programme d'action en faveur des zones humides (financé par l'Agence de l'eau) tantôt à l'ABC communal. Ils permettent à plusieurs classes d'échanger sur des travaux réalisés à partir d'une idée commune. Découverte des zones humides du Parc, études d'espèces de la faune et de la flore locale...

Référente de l'opération : Marine Vanot

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Personnes en situation d'handicap ; Scolaires / Milieu éducatif

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - réalisation du premier avenant du contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse 2024-2026 : "Estuaire, terre de liens" avec 10 classes et l'intervention de l'auteur Olivier Gosse ainsi que plusieurs agents du Parc, de MuséoSeine et de la Roulotte scarabée. Liens avec saison culturelle qui porte le même thème pour un projet qui intègre 4 temps extrascolaires dans l'optique de co-produire un texte sur la Seine avec les familles, les écoles et l'auteur. Texte lu par les élèves lors de la soirée de restitution. Chaque classe a également produit une histoire propre sur le thème de l'estuaire de la Seine.
Ecoles concernées (Trouville-la-Haule, Corneville-sur-Risle, Quillebeuf-sur-Seine, Berville-sur-Mer)
Démarrage du deuxième avenant "Minuscule et pourtant..." avec 10 classes de l'Eure, et l'intervention de deux artistes plasticiennes (10h par classes) plus des agents du Parc.

Projet 3.2.1.3. Créer des outils pédagogiques et développer les animations à destination des enfants

< < 3.2.1 Objectif opérationnel : Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible

Eduquer au territoire en participant à des dynamiques régionales et nationales

Code fiche : P3213-A1

Objectifs :
Utiliser les dynamiques régionales et nationales comme levier pour légitimer, ancrer et diffuser l'éducation au territoire.

Descriptif :
Le Parc agit en partenariat avec l'association Des camps sur la Comète pour organiser des colonies de vacances itinérantes sur le territoire pour les jeunes (13-17 ans).
Le Parc est un relais local pour la diffusion des *Opérations Ecocitoyens en Action* de l'association CARDERE :
- participation aux Classes d'eau financées par l'Agence de l'eau,
- participation aux parcours du Contrat de Réussite Educative et Départemental du département de Seine-Maritime,
- participation aux parcours du catalogue des offres pédagogiques à destination des collégiens avec le département de l'Eure,
- participation à la démarche de labellisation des Écoles et établissements labellisés Développement durable par l'Académie de Rouen,
- accompagnement des communes (formation, conseil) et interventions suite à la réforme des nouveaux temps d'activités périscolaires (2014-2016).

Référente de l'opération : Marine Vanot

Public cible : Habitants ; Jeune public ; Scolaires / Milieu éducatif

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
CLUB NATURE (Transfère de l'animation du Club Nature du Parc au Tiers Lieu de la Presqu'ile de Brotonne, convention d'utilisation du TNVE de la Maison du Parc)
ESCAPADE NATURE Montage et réalisation d'un séjour de colonie de vacances itinérant pour 12 jeunes à l'été 2025. Partenariat avec l'association les Camps sur la Comète et plusieurs communes du Parc.
CONSEIL DES JEUNES - Animation d'un conseil des jeunes en partenariat avec le Lycée Agricole de Tourville sur Pont-Audemer - Accompagnement de 6 jeunes en mode pédagogie de projet.
RENDEZ VOUS DU PARC - Animation de Rendez Vous du Parc pour sensibiliser à l'importance de créer les Terrains de Nature à Visée Educative sur le territoire du Parc en partenariat avec plusieurs porteurs de projets (écoles, rpe...)

Projet 3.2.2.2 Définir et mettre en œuvre le Projet Scientifique et Culturel des collections éthnographiques du Parc

< < 3.2.2 Objectif opérationnel : S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique culturelle novatrice

Connaissance du passé industriel du territoire

Code fiche : P3222-A1-P2

Objectifs :
Développer la connaissance de l'histoire de l'industrialisation du territoire

Descriptif :
Ce projet vise à développer la connaissance sur l'histoire économique et sociale du territoire, en particulier vis à vis de son industrialisation.
Il est initié en 2013 avec comme axes de travail :
- un travail de recherche avec le co-portage d'une thèse de doctorat en histoire économique et sociale avec l'université de Rouen ;
- la mise en place de partenariats avec les collectivités et entreprises concernées ;
- des actions de médiation, de sensibilisation et de vulgarisation plus particulièrement sur le territoire entre Duclair et Caudebec-en-Caux, pour sensibiliser, notamment, les habitants.

Il se poursuit en 2020-2021 avec un travail de recherche sur le secteur d'Yvetot, puis à partir de 2023 avec une thèse sur le passé industriel de Pont-Audemer et son secteur.

Référente de l'opération : Emmanuelle Cressent

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Entreprises

Communes concernées (depuis 2014) : Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon) ; Yainville ; Le Trait ; Duclair ; Yvetot et sa communauté de commune, Pont-Audemer et sa communauté de commune.

Bilan de l'année 2025 :
Troisième année du contrat CIFRE.
Au cours de l'année 2025, deux rendez-vous du parc ont été proposés aux habitants du territoire. Pendant ces rendez-vous les participants ont pu livrer leur vision du patrimoine industriel à travers la photographie. La thèse est maintenant entrée dans sa phase de rédaction. Ce travail aboutira dans le courant de l'année 2026. Une conférence ouverte à tous présentant les résultats de cette étude sera proposée en janvier 2026.
Poursuite de la rédaction de la thèse. 10 entretiens de mémoires orales ont été réalisés.
Proposition de 2 articles scientifique.
Suivi de la Thèse :
- Comité technique en novembre 2025 : décision de poursuivre la valorisation du patrimoine industriel avec les acquis de la thèse en collaboration avec le service patrimoine de la ville de Pont-Audemer, Conservation des documents et collectes par l'Ethnothèque.
- Comité de pilotage en décembre 2025 : organisation d'une conférence grand public en janvier 2026 - validation des décisions du comité technique.

Projet 3.2.3.1. Poursuivre l'action d'inventaires communaux croisés des patrimoines culturels et les actions de valorisation de ces inventaires

< < 3.2.3 Objectif opérationnel : Révéler et partager les trésors cachés

Conduite scientifique des inventaires croisés communaux

Code fiche : P3231-A1

Objectifs :
Les objectifs sont
- inventorier le patrimoine bâti, les éléments paysagers associés et la mémoire orale des communes du Parc
- le recenser et l'étudier afin de faire connaître et de valoriser les "trésors cachés" des communes du Parc
- préserver ce patrimoine, notamment au travers des documents d'urbanisme.

Cette entreprise de connaissance du territoire a pour objectif d'établir un lien social avec les habitants et de renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire.

Descriptif :
Initiés en 2010, les inventaires croisés sont réalisés en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire de la Région et permettent de mieux connaitre le patrimoine de chaque commune. L'inventaire croisé est une opération transversale qui inventorie le patrimoine bâti, les éléments paysagers et la mémoire orale associés. Sur cette base de connaissance, des actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants et des élus afin de susciter des comportements nouveaux envers le petit patrimoine, identité et unicité de chaque commune.
Il s'agit de recenser et d'étudier les patrimoines bâtis et paysager des communes selon une approche pluridisciplinaire : inventaire de terrain, recherches en archives. Une collecte de la mémoire orale est également programmée.
Une fois la phase terrain terminée, il s'agit de mettre en forme les données dans le système d'information géographique du Parc, Cartaparc, et sur le logiciel d'informatisation du Service Régional de l'Inventaire : Gertrude.
La suite logique des inventaires croisés serait la mise en œuvre d'actions de restauration en partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de préserver durablement le patrimoine identifié. Par exemple : la réalisation de chantiers exemplaires.
A partir de 2022, les inventaires croisés du patrimoine intègrent un des 3 axes de recherche et connaissance de l'Ethnothèque, Musée des Boucles de la Seine Normande.

Référente de l'opération : Gaëlle Pottier

Public cible : Habitants ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
- L'opération engagée sur Villequier en 2024 s'est poursuivie en 2025. L'inventaire sur cette commune emblématique du territoire révèle un patrimoine très dense, une histoire très riche à reconstituer, documentée par de nombreuses sources écrites et iconographiques. Cet inventaire a généré un important travail d'importation et d'indexation de photographies sur la Photothèque de la Région Normandie (2032 clichés).
- La diffusion des dossiers d'inventaire sur cette commune a été l'occasion de compléter et d'approfondir les dossiers réalisés en 2015 et 2016 sur les communes de Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon afin de proposer une étude complète et homogène de l'aire d'étude « Rives-en-Seine » correspondant aux contours de la commune nouvelle. La reprise de ces dossiers a nécessité trois mois de travail supplémentaires avant le démarrage de la nouvelle aire d'étude "marais de l'estuaire".
- Les dossiers des communes historiques de Villequier et Saint-Wandrille-Rançon sont prêts à être diffusés sur le portail de la Région Normandie : https://inventaire-patrimoine.normandie.fr/nos-etudes/
- Un nouveau guide de la collection "Au fil des patrimoines", première publication de l'Ethnothèque, musée des Boucles de la Seine normande, est sorti officiellement le 20 juin 2025. La carte interactive qui lui est associée a été diffusée sur le site Internet du Parc dans la foulée : https://arcg.is/1K5e0O0
- Le COPIL de lancement de la nouvelle aire d'étude "marais de l'estuaire" regroupant les quatre communes de Tancarville, Saint-Nicolas-de-la-Taille, La Cerlangue et Saint-Vigor d'Ymonville s'est déroulé le 1er décembre 2025 à la mairie de Saint-Vigor d'Ymonville : il a réuni une vingtaine d'élus, partenaires et techniciens associés à l'opération. Deux sorties aux archives départementales ont suivi ce lancement en décembre 2025.

Valorisation des inventaires croisés communaux

Code fiche : P3231-A2

Objectifs :
Diffuser et faire connaître le patrimoine des communes du Parc par la valorisation de l'inventaire croisé.
Sensibiliser les habitants et les élus, et créer une dynamique locale de protection du patrimoine.

Descriptif :
Les actions de valorisation de l'inventaire croisé des patrimoines sont multiples et le Parc souhaite diversifier ses propositions afin de s'adapter, chaque fois, au mieux aux besoins des communes. Le Parc organise des actions de sensibilisation à destination des élus, des habitants et des scolaires.
Les actions culturelles prennent la forme de spectacles de théâtre, de randonnées patrimoine, d'expositions... La rédaction et la publication du guide *Au fil des patrimoines* est une action phare envers les habitants qui bénéficient ainsi d'une trace écrite de l'inventaire qui a été réalisé dans leur commune.
Des actions pédagogiques sont mises en place dans les écoles de la commune sous la forme de rallye et d'ateliers audiovisuels.
Le Parc organise également des chantiers de restauration d'édifices identifiés lors de l'inventaire. Ils peuvent prendre la forme de stage de construction traditionnelle avec l'architecte du Parc ou de chantiers de jeunes bénévoles en lien avec la Direction Régionale des Affaires culturelles de Haute-Normandie.
Le Parc met en place des actions de sensibilisation des élus via des éductours et des rencontres thématiques notamment sur les questions d'urbanisme.
La transmission des données techniques au service urbanisme de la commune concernée est désormais systématisée afin que les résultats de l'inventaire croisé soient intégrés dans les documents d'urbanisme.

Référente de l'opération : Gaëlle Pottier

Public cible : Habitants ; Scolaires / Milieu éducatif ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
Projets de valorisation en transversalité avec l'Ethnothèque
- Édition d'un beau livre sur l'ICP de Rives-en-Seine : cette publication augmentée inaugure une nouvelle ligne éditoriale de la collection « Au fil des patrimoines » en tant que publication de l'Ethnothèque, Musée des Boucles de la Seine Normande : couverture rigide, 96p, dimensions 22x22 cm mettant en valeur les illustrations (iconographie ancienne et photos actuelles) et les objets issus des collections de l'Ethnothèque.
- Deux réunions du groupe de travail Ethnothèque aux mois de novembre et décembre : démarrage du secteur "marais de l'estuaire" et point sur les acquisitions possibles suite à l'opération menée sur Villequier.

Actions de sensibilisation en lien avec les ICP :
Afin de maintenir la dynamique engagée avec les élus et les habitants, des animations sont régulièrement conduites sur des opérations précédentes, à la demande de partenaires extérieurs ou en interne :
- 18 janvier : projection des clichés d'Auguste Leclerc à la mairie d'Aizier : présentation et commentaires assurés en collaboration avec Philippe Chéron, ingénieur d'études au service de l'inventaire du patrimoine culturel (Région Normandie). Une quinzaine de spectateurs.
- 13 mars : participation à la journée d'étude organisée autour du label "Patrimoine normand de la Reconstruction" organisée par la Région Normandie à Caudebec-en-Caux.
- 10 et 17 mars : intervention à l'école primaire de Yainville dans le cadre du CTEJ "Estuaire Terre de Liens". Découverte du passé industriel du village en classe et parcours depuis l'ancienne centrale électrique (Yainville) sur les bords de Seine à la cité EDF (cité des Clairs Logis et Maison Bleue).
- 29 mars : RDV du Parc « Le voyage d'une truite de mer au fil de la Fontenelle », promenade commentée à deux voix (en collaboration avec Maxime Archeray, chargé de mission "Rivières et Ichtyofaune") autour des enjeux aquatiques et patrimoniaux avec découverte d'une activité piscicole. Une vingtaine de participants.
- 6 juin : conférence « Histoire du territoire à la lueur de l'archéologie », organisée à Rives-en-Seine (salle de la tour d'Harfleur) avec Léa Méraville, doctorante en archéologie et Thierry Lepert, membre du Groupe archéologique du Val de Seine. Une vingtaine de spectateurs.
- 24 juin : café thématique "Rives-en-Seine, en format XL", présentation du nouveau guide des patrimoines aux collègues du Parc.
- 11 juillet : réédition du RDV du Parc « Apporte ta brique au moulin », visite sensorielle animée par Sandrine Pérégrine autour de l'aventure industrielle des établissements céramiques de Villequier et des deux moulins de la Fontaine du Nord. Une quinzaine de participants.
- 4 octobre : participation à la journée d'échanges organisée par l'association "Patrimoines" à Saint-Wandrille-Rançon (salle de l'oiseau bleu). Vente des guides de la collection "Au fil des patrimoines"'.

Projet 3.3.1. Programmation et animation des manifestations festives accueillant un public nombreux

< < 3.3.1 Objectif opérationnel : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire

Parc en Fête

Code fiche : P3311-A2-P2

Objectifs :
Valoriser les missions et les actions du Parc et de ses partenaires auprès des habitants.
Descriptif :
La Fête du Parc est un rendez-vous devenu incontournable pour les habitants, depuis 2007. Le Parc et ses partenaires proposent au public des animations, découvertes, expositions, jeux, ateliers, concerts, théâtre, contes, marché du terroir dans un climat festif et convivial. Le patrimoine naturel et culturel ainsi que le développement durable sont les fils conducteurs des activités. Lors des précédentes éditions la manifestation a reçu entre 6000 et 8000 visiteurs.
Afin de renouveler les animations et de pouvoir mettre en valeur les différents partenaires du Parc, le thème de la fête change à chaque édition. Les années précédentes, le Parc a abordé les thèmes de la terre, de l'eau, de l'air et lors de cette édition "du temps qui passe".
Depuis 2018, la formule de Parc en fête a évolué. Fini le côté "salon", le Parc se recentre sur la mise en valeur de ses missions et actions, qu'il mène seul ou avec ses partenaires. La fête sera désormais itinérante, tous les deux ans, sera agrémentée de Rendez-vous du Parc. Le côté festif est toujours très présent.
En parallèle, le Parc peut être amené à organiser et/ou participer à d'autres événements.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics ; Habitants ; Jeune public ; Personnes en situation d'handicap ; Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Touristes / visiteurs

Bilan de l'année 2025 :
Pas d'édition de Parc en fête en 2025, ni d'autres événements d'ampleur à la Maison du Parc pour le grand public.

Projet 3.3.1.1. Générer de la médiation culturelle et développer des évènements porteurs d'un message de développement durable favorisant la rencontre entre publics et entre générations

< < 3.3.1 Objectif opérationnel : Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire

Animation d'une politique culturelle propre au Parc

Code fiche : P3311-A1

Objectifs :
Organiser des animations tous publics (15 à 30 personnes) pour valoriser le territoire et les actions menées dans le cadre de la charte

Descriptif :
De 2013 à 2015 les animations tous publics sont variés, peu structurées et sans réelle stratégie de communication (on compte parmi elles, les visites sur les ENS, les sorties sur la Réserve Naturelle du Marais Vernier, les sorties nature en famille...)
A partir de 2015 une stratégie de communication structure ces animations en en faisant des *Rendez-vous du Parc* (voir fiche EVA dédiée). Tous les agents peuvent proposer et animer ces Rendez-vous, ce qui est innovant.
A partir de 2020 une politique culturelle du Parc est mise en place à la demande du bureau syndical. La première saison commence à l'automne 2021. Elle intègre la programmation plus large des *Rendez-vous du Parc* en différenciant certains de ces rendez-vous pour les rendre plus participatifs et originaux avec notamment de l'action artistique. Par ailleurs cette programmation fait l'objet d'une mise en récit et d'une diffusion par des artistes chaque année.
Référentes de l'opération : Marine Vanot ; Emmanuelle Cressent

Public cible : Tous les publics ; Habitants

Bilan de l'année 2025 :
La saison 2024-2025 avait pour thème "Estuaire, terre de liens". Elle était accompagnée par Oliver Gosse, auteur et metteur en scène de la compagnie Art Scène. Celui-ci est intervenu ; dans le cadre du CTEJ, auprès de 10 classes des écoles de Jumièges/Yainville, Le Mesnil-sous-Jumièges, l'école Pierre et Marie Curie du Trait et le collège du Trait. Plusieurs Rendez-Vous du Parc ont été proposées sur la thématique tout au long de l'année : "Les secrets de beauté du Marais à l'automne" à Heurteauville, "Les secrets de beauté de l'automne au printemps" au Trait, "Les oiseaux hivernent aux étangs" à Pont-Audemer, "Voyage d'une truite de mer au fil de la Fontenelle" à Rives-en-Seine et une déambulation avec la Brigade d'Intervention Poétique à Jumièges. Un spectacle sur la thématique a été spécialement créé pour les tous petits par la compagnie Paon-Paon Cui-Cui. Quatre soirées rencontre avec Olivier Gosse ont été organisées pour les familles des enfants participants au CTEJ. Ces soirées ont été l'occasion de recueil de paroles pour nourrir la mise en récit du projet.
Lors de la clôture de saison, la compagnie "Les fées railleuses" a effectué une représentation sur l'étang de la base de loisirs du Mesnil-Sous-Jumièges. Ce moment a été précédé de la lecture d'un poème commun écrit par les élèves ainsi que de la mise en récit d'Olivier Gosse. Durant l'année scolaire chaque classe, accompagnés d'Olivier Gosse, a écrit un ou plusieurs textes sur la thématique sous différentes formes (théâtre, poésie...).
Pour l'année scolaire 2025-2026, les enfants des écoles de Quillebeuf-sur-Seine, Corneville-sur-Risle, Berville-sur-Mer et Trouville-la-Haule travailleront sur le thème « Minuscule et pourtant… » avec les artistes plasticiennes Stéphanie Buttier et Marion Dutoit.

Projet 3.3.1.2. Coordonner et structurer l'évènementiel du Syndicat Mixte pour créer du lien social et impliquer les acteurs du territoire

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Accompagnement des événements locaux par le prêt de matériel

Code fiche : P3312-A2-P2

Objectifs :
Aider à la préparation des événements des acteurs du territoire.
Garder la cohérence entre tous les événements du territoire

Descriptif :
Faire le lien avec l'organisateur de la manifestation.
Coordonner la présence du Parc à la manifestation.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Associations ; Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du parc

Communes concernées (depuis 2014) : PnrBSN

Bilan de l'année 2025 :
Prêts : 95 chapiteaux 12x5 m, 27 stands 4x3 m, 500 chaises, 367 tables, 97 grilles caddies.
Soit 50 conventions de prêt de matériel auprès de 24 communes (mairie, associations, etc.).
19 conventions de prêts de salle de l'extension, pour un total de 450 personnes accueillies.

Projet 3.4.1.1 Editions générales

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Echos des boucles

Code fiche : P3411-A1-P2

Objectifs :
Informer les habitants sur l'action du syndicat mixte et celle du territoire par un semestriel en juin et décembre.

Descriptif :
Brochure de 24 pages destinée aux habitants du territoire du Parc, comprenant ces rubriques : actualités en bref, actualités à venir, Parc en action, portrait d'association, portrait d'habitant, dossier thématique, vie de la fédération des Parcs, actualité des Parcs normands, etc.
Certaines rubriques évoluent au fil des années, comme ça a été le cas pour le Golf de Jumièges, quand le Parc en était gestionnaire.
Des suppléments ou des hors-séries sont parfois publiés dans le même format sur une thématique particulière.
Le magazine est diffusé directement par les communes adhérentes, sur la base de leur volontariat.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Habitants

Bilan de l'année 2025 :
L'écho des Boucles n°32 est paru en novembre 2025, un tout petit peu plus tôt que d'habitude pour essayer de mieux coïncider avec la diffusion des bulletins communaux sur le territoire. Format classique de 24 pages, avec un dossier central (7 pages) consacré à la Trame verte et bleue.
Le magazine a été imprimé à 47 000 exemplaires. 37 740 exemplaires ont été distribués dans les boîtes à lettres de 62 communes (sur 81 - chiffres intégrant des communes déléguées). 15 communes ont pris l'écho des Boucles en points de dépôts dans leur mairie. 4 communes, Foulbec, Berville-sur-Mer, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Saint-Gilles-de-Crétot ont refusé d'en recevoir des exemplaires papier. A noter l'effort financier de Canteleu qui diffuse le magazine à ses frais dans ses 7915 foyers (via Mediapost).
5 610 exemplaires ont été déposés par notre diffuseur dans 173 points de dépôts en Seine-Maritime et dans l'Eure : cabinets médicaux, offices de tourisme et musées, bureaux de poste, bibliothèques, collèges et lycées, points de dépôts spécifiques, organismes institutionnels.
Le magazine a également été diffusé aux élus, CDDT, CS et partenaires du Parc, ainsi qu'à l'ensemble des Parcs naturels régionaux et à la fédération des Parcs.
Environ 500 exemplaires ont été envoyés par courrier aux élus, membres des commissions, conseil scientifique, etc., ainsi qu'à tous les Parcs de France et la fédération des Parcs.
Il reste environ 2 000 exemplaires, qui seront distribués au fil de l'année, notamment au point d'accueil de la Maison du Parc.

Plans de communication des services

Code fiche : P3411-A1-P3

Objectifs :
Organiser et rationnaliser la communication des activités et missions du Parc en cohérence avec son positionnement, au moyen d'outils adaptés.

Descriptif :
Un plan de communication décliné de la stratégie de communication du Parc a été réalisé. Il développe les actions de communication et de sensibilisation à engager, les échéances, les moyens nécessaires et les publics cibles à venir. Pour tout projet le nécessitant, un plan de communication est décliné.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
2025 a notamment été marqué par des contraintes budgétaires, qui se sont traduites sur des choix dans le plan de communication. Il n'y a pas eu d'événement grand public cette année. La brochure hiver 2025 - 2026 n'a pas été imprimée et donc pas diffusée sur le territoire du Parc. La communication a donc été effectuée via voie de presse et réseaux sociaux.

Concernant la suite de l'aménagement de la Maison du Parc, deux événements majeurs sont à noter : l'ouverture d'une buvette et la création d'une aire d'éco-bivouac.

Communication Interne

Code fiche : P3411-A1-P4

Contexte de l'action :
Objectifs :
Permettre une meilleure circulation de l'information au sein de l'équipe et avec les élus
Descriptif :
A partir d'un diagnostic sur la communication interne du Parc, des outils sont à créer afin de renforcer la circulation de l'information entre l'équipe et les élus.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Elus de collectivités et intercommunalités ; Equipe du parc

Bilan de l'année 2025 :
La newsletter interne "Circuits Courts" a été envoyée 3 fois à l'équipe du Parc. C'est moins que d'habitude, mais le service com a dû fonctionner avec le seul responsable, la chargée de com ayant quitté le Parc au 1er mars, et n'a pas été remplacée. Il a donc fallu faire des choix. Et la communication interne, notamment, en a été un.
9 cafés thématiques ont été organisés :
- Mardi 4 février 2025 : Résultats de l'atelier hors les murs, par Clotilde De Zélicourt et Marc Ballan
- Mardi 11 mars 2025 : Café thématique Energies renouvelables et projets citoyens, par Mathilde Marty
- Mardi 18 mars 2025 : Café thématique spécial présentation du budget 2025, par Laurence Dervaux et Fabienne Collineau
- Mardi 22 avril 2025 : Café thématique Charte : Présentation de la concertation citoyenne et premières pistes retenues par les élus, par Mathilde Allard et Marc Costil
- Mardi 24 juin 2025 : Café thématique : "Rives-en-Seine version XL" : le nouveau guide du patrimoine par Gaëlle Pottier
- Mardi 1er juillet 2025 : Café thématique : "Accompagnement à l'école du dehors, c'est quoi ?"par Nadège Grézil et Clément Parissot
- Mardi 16 septembre 2025 : Café thématique : observatoire de l'avifaune au travers de l'exemple du héron et celui des limicoles nicheurs, par Géraud Ranvie
- Mardi 7 octobre 2025 : Café thématique : présentation de la programmation de l'Ethnothèque, par Emmanuelle Cressent
- Mardi 9 décembre : Café thématique : "Hameaux légers", par Clotilde De Zélicourt

Les Rendez-vous du Parc

Code fiche : P3411-A1-P6

Contexte de l'action :
Les Rendez-vous du Parc sont déclinés par saison : Printemps-Eté et Automne-Hiver.
Objectifs :
Décliner la charte du Parc à travers un programme de « Rendez-vous ».
Amener le public visé à modifier, conforter ou changer ses pratiques au quotidien dans sa vie privée ou professionnelle.
Améliorer la lisibilité et la cohérence des actions du Parc, et en particulier donner une ligne directrice à sa communication : « une autre vie s'invente ici… ».

Descriptif :
Les rendez-vous du Parc sont des moments organisés pour que les participants "apprennent à faire" et trouvent des ressources pour être en capacité d'agir dans leur vie quotidienne, privée, professionnelle ou en tant que citoyen élu, engagé, bénévole, acteur du territoire… Ils s'inscrivent dans le slogan des Parcs « une autre vie s'invente ici » et répondent à un des objectifs de la charte du Parc.
Sur la forme, ils peuvent avoir des approches variées et on favorisera les approches participatives et engageantes. La durée peut être très variable, d'une heure à plusieurs demi-journées. Au moins un agent du Parc référent est présent sur l'ensemble des plages horaires des Rendez-vous. Enfin, le Rendez-vous est monté de préférence en partenariat avec des acteurs du territoire.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, les Rendez-vous du Parc ont été moins nombreux que 2024, notamment concernant la biodiversité. Ceci est dû à la fin de l'ABC du Roumois, qui concentrait un nombre important de Rendez-vous du Parc. Un programme dédié, tiré-à-part, a été édité pour les RDV concernant la Réserve Naturelle Nationale du Marais-Vernier. Enfin, particularité de cette année 2023, il n'y a pas eu d'édition de RDV du Parc à l'automne en raison de l'édition spéciale 50 année, couvrant l'année 2024 entière.
- Saison automne-hiver 2024-2025 : 17 Rendez-vous du Parc (sur la partie, 3 annulations, 233 participants, 68 % de taux de remplissage.
- Saison printemps-été 2025 : 42 Rendez-vous ont eu lieu, y compris ceux sur la Réserve du Marais Vernier. 4 Rendez-vous annulés. Au total, 604 participants, avec un taux de remplissage de 86 %.
- Saison automne-hiver 2025-2026 : 4 Rendez-vous du Parc (sur la partie 2025), 49 participants, 68 % de remplissage

Au total en 2025 : 63 Rendez-vous du Parc, 886 participants pour un taux de remplissage de 74 %.

Outils de communication institutionnelle

Code fiche : P3411-A1-P7

Objectifs :
Renforcer la communication institutionnelle du Parc, notamment envers les élus, selon les objectifs de la stratégie de communication.

Descriptif :
Conception de divers outils de communication dans le but de faire comprendre aux différents publics, le Parc et ses missions. Parmi ceux-ci un stand institutionnel (en double exemplaires) est mis à disposition des communes, structures et associations du Parc.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Bilan de l'année 2025 :
Suite à son renouvellement en 2024, le stand institutionnel du Parc est régulièrement installé à l'occasion des comités syndicaux, dans les communes ou à la Maison du Parc. Il est également installé en continu dans l'extension de la Maison du Parc. En revanche, nous faisons attention et avons tendance à limiter son usage en extérieur, notamment lors de prêts.

Communication InterParcs normands

Code fiche : P3411-A1-P8

Objectifs :
Améliorer la visibilité des Parcs naturels régionaux de Normandie à l'échelle régionale et nationale.

Descriptif :
Depuis quelques années, un réseau informel des 4 Parcs de Normandie a pris vie, par le biais de rencontres entre présidents et directeurs. Il s'agit de mieux partager les expériences et actions conduites par chacun des Parcs, d'imaginer des mutualisations, de se structurer en tenant compte de la réunification de la Normandie. Depuis 2018, les chargés de communication des 4 Parcs se rencontrent régulièrement, dans leur Parc et/ou à la Région, en présence du chargé de mission Parcs naturels régionaux de la Région Normandie.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
FENO a eu lieu du 17 au 19 octobre au Parc Expo de Rouen. Comme tous les ans, les 4 Parcs normands faisaient stand commun sous l'intitulé Parcs naturels régionaux de Normandie. Le Parc des Boucles de la Seine Normande était à la manœuvre pour l'organisation, la coordination entre les Parcs, la logistique, montage et démontage de stands, permanences tous les jours. L'affluence a été plus importante qu'habituellement pour l'édition rouennaise, avec 38 000 visiteurs sur les trois jours, avec un défilé assez soutenu sur le stand des 4 Parcs. Beaucoup de renseignements, de discussions sur le rôle des Parcs. Beaucoup d'encouragements aussi.
En parallèle du FENO, des réunions régulières ont lieu à la Région à Caen ou en visio entre chargé(e)s de com des Pnr normands et Marie Couellier, chargée des Pnr pour la Région, afin d'évoquer des projets de communication communs.

Projet 3.4.1.2. Décliner un plan de communication dans le cadre de la nouvelle charte

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Relations presse

Code fiche : P3411-A2

Objectifs :
Etre présent régulièrement dans les médias papier, audiovisuels, web pour relayer l'information auprès de nos publics cibles. Mobiliser la presse écrite, audiovisuelle et web sur les actions du parc et de son territoire.
Descriptif :
Les relations presse s'organisent autour de deux axes :
- l'événementiel
- les actions de fond
Les communiqués de presse sont envoyés aux médias avec un ciblage selon le sujet développé*
Les journalistes sont invités dans le cadre d'actions spécifiques.
Des conférences de presse, déjeuners de presse sur des thématiques ou évènements particuliers sont organisés.
Le service participe à l'organisation de voyages de presse : le Parc peut être amené à organiser des voyages de presse ou à intervenir dans les voyages de presse gérés par les partenaires (CDT 27, office de tourisme de Rouen...)
Le service communication répond aux nombreuses sollicitations de journalistes concernant soit des actions spécifiques du Parc, soit des informations d'ordre touristique, soit pour valoriser des actions du Parc ou/et aussi les acteurs du territoire. Les médias sollicitent également le Parc pour obtenir des visuels.
Tous les contacts presse sont gérés en direct par le service communication qui est seul habilité à organiser les interviews en accord avec la Direction et la Présidence.
Réalisation d'une revue de presse Parc et d'une revue de presse thématique. Envois réguliers à l'équipe, au Président et aux vice-présidents, effectués en fonction de la quantité d'information relevée, une à plusieurs fois par semaine.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Médias

Bilan de l'année 2025 :
48 communiqués de presse ont été envoyés à la presse régionale et/ou spécialisée.
Quelques moments presse importants à relever :
- Voeux du président du Parc, le 30 janvier.
- Conférence de presse de lancement de l'ABC Seine et Pays de Caux, à la Maison du Parc le 18 mars.
Conférence de presse sur la labellisation FSC à l'hôtel du Département à Rouen, le 28 avril.
- Lancement du livre "Rives-en-Seine", à Villequier, le 20 juin.
- Remise des prix du Concours Prairies et parcours, au Lycée agricole d'Yvetot le 6 octobre.
- Présentation de Tanguy Beuzelin, nouveau directeur du Parc.
- Séminaire sur la Charte du Parc, le 6 novembre au Trait.
- Lancement de l'inventaire croisé, secteur Marais de l'estuaire, le 1er décembre.
74 sollicitations de la part de la presse régionale ou nationale.
Quelques points à souligner :
- Reportage France 3 sur la libre évolution (PRELE) au vallon du Vivier.
- Reportage sur la Seine à vélo avec Chilowé dans le cadre d'un partenariat avec la fédération des Parcs.
*- Tournage d'un film-documentaire Arte Découverte (oiseaux et niveaux d'eau marais Vernier).
- Reportages sur le canard de Duclair avec Périco Legasse.
- Reportage France 3 sur FSC.
- Tournage d'une émission sur la Route des Chaumières pour France 3 national.
- Reportage sur le marais Vernier pour Météo à la Carte sur France 3.
- Reportage France 3 sur le vainqueur du concours Prairies et Parcours

Projet 3.4.1.3. Redéfinir la place et le rôle des représentants des structures, développer pour eux formations et voyages d'étude

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Journée de formation des délégués communaux et des secrétaires de mairies

Code fiche : P3413-A1

Objectifs :
Inclure les délégués dans la stratégie de communication du Parc auprès des élus communaux et des habitants

Descriptif :
Le Parc communique au travers de différents médias, sans oublier les animations qu'il organise régulièrement en différents points du territoire. Malgré tout, seul, il ne peut toucher l'ensemble des acteurs de son territoire. Les élus, les acteurs socio-économiques présents dans le dispositif de gouvernance de la nouvelle charte doivent donc être mieux mobilisés et constituer autant de vecteurs de l'information, aussi bien pour faire remonter les besoins du territoire que pour informer celui-ci des réalisations ou des services proposés par le Parc.
Pour y parvenir, le Parc développe des Eductours auprès des élus et acteurs socio-économiques sur les thématiques qu'il identifie comme prioritaires. Il veille également à mieux impliquer dans ce dispositif le réseau des secrétaires de mairie qui, dans le cadre de leurs fonctions, sont en prise directe avec les élus et les habitants.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Bilan de l'année 2025 :
En 2024, 1 newsletter spécifique aux élus a été envoyée.

Projet 3.4.1.4. Communication numérique

< < 3.4.1 Objectif opérationnel : Favoriser une culture de l'information entre les acteurs

Newsletters du site Internet

Code fiche : P3414-A1-P1

Objectifs :
Diffuser l'information du Parc auprès des publics inscrits à cette newsletter.

Descriptif :
Sélection d''informations du Parc (évènements ou actions de fond) via une lettre d'information électronique, envoyée plus ou moins périodiquement.
Le but est de lier l'envoi de cette lettre aux actualités du Parc.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
En 2025, 5 newsletters ont été envoyées à un fichier d'environ 2100 abonnés.

Réseaux sociaux

Code fiche : P3414-A1-P2

Objectifs :
Affirmer la présence du Parc sur les réseaux sociaux.

Descriptif :
La page Facebook du Parc est une page professionnelle, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du réseau pour la visualiser. Cependant, c'est tout de même grâce à ses membres que la page vit et progresse.
Le but est de poster quotidiennement des informations sur le Parc ou des sujets liés au Parc.
Twitter et Instagram sont désormais incontournables pour les collectivités, le Parc a créé des comptes sur ces réseaux fin 2018.

Référent de l'opération : Guillaume Aubin

Public cible : Tous les publics

Bilan de l'année 2025 :
Environ 8700 followers suivaient la page Facebook du Parc fin 2025. Les publications ont généré 556 377 impressions et 24 315 interactions. Environ 1350 suivaient le Parc sur Instagram fin 2025 et 2061 sur LinkedIn.
4 campagnes publicitaires sur Facebook (Escapade Nature, Clôture saison culturelle, Journée pour ma Pomme, Ouverture saison Ethnothèque) pour un montant total de 164.27 €, générant 84 305 impressions.